



Rapport annuel

Année 2022



Zone de Secours du Brabant wallon
Philippe Filleul, Commandant de Zone

Chaussée des Collines 52/5 - 1300 Wavre
Tél. 010/39.55.00 - Zonedesecours@incendiebw.be



Table des matières

1.	Introduction.....	5
2.	La Zone de secours	6
2.1	Activité opérationnelle depuis la création de la Zone	6
2.2	Situation géographique de la Zone	7
2.3	Caractéristiques de la Zone de secours	7
2.4	Evolution de la population au cours des 10 dernières années	10
2.5	Localisation des postes de secours	14
2.6	Délais d'intervention	15
2.7	Risques de la Zone	15
2.8	Risques et activités économiques.....	16
2.9	Risques particuliers.....	17
2.10	Personnel opérationnel	18
3.	Activités opérationnelles	21
4.	Structure organisationnelle	40
4.1	Conseil de Zone	40
4.2	Direction générale	41
4.3	Direction des opérations	42
4.4	Direction de l'Administration	43
4.5	Sécurité et hygiène au sein de la Zone de secours	46
4.6	Département « Interventions »	51
4.7	Département « Formations »	57
4.8	Département « Appui Opérationnel »	64
4.9	Département « Prévention incendie »	70
4.10	Département « Prévision, Anticipation et Uniformisation »	75
4.11	Cellule « Communication »	76
4.12	Facturation	80
4.13	Analyse Financière	83

1. Introduction

Après deux années largement influencées par la pandémie, l'année 2022 se caractérise par un certain retour à la normale et le constat que notre Zone se retrouve renforcée grâce l'expérience ainsi acquise après avoir été confrontée à toutes les difficultés de ces dernières années.

L'année 2022 nous a permis de mettre en place des avancées et améliorations notables, notamment une réorganisation opérationnelle par la création de 4 compagnies, dont le personnel est réparti sur les 5 postes de secours, sous la direction d'un officier responsable et permettant enfin une permanence opérationnelle 24h/24, 7j/7 pour l'ensemble des citoyens du Brabant wallon.

Les difficultés rencontrées lors de la pandémie nous ont par contre confrontés à une certaine inertie de réaction par rapport aux phénomènes extérieurs et nous avons donc décidé de mettre en place un nouveau département dédié à la prévision et à l'anticipation mais aussi à l'uniformisation des moyens, compétences, procédures opérationnelles et administratives au sein de la Zone.

La rédaction du rapport annuel est surtout l'occasion de dresser un bilan des activités de l'année écoulée. Il s'agit d'un exercice essentiel permettant de rendre compte à l'ensemble des parties prenantes de ce que la Zone a accompli en l'espace d'un an.

Le rapport est divisé en 3 grandes parties :

- un bref descriptif de la Zone de secours ;
- un aperçu des activités opérationnelles de l'année 2022 ;
- un résumé des principaux travaux effectués par les différents départements.

Avec l'espoir que ce document fournira au lecteur toutes les explications attendues ainsi qu'une bonne compréhension du fonctionnement de la Zone de secours du Brabant wallon.

2. La Zone de secours

Dans le cadre de la réforme de la Sécurité civile, la Zone de secours du Brabant wallon a été créée le 1^{er} avril 2015.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- une organisation optimale des secours à la population ;
- l'amélioration de la sécurité des citoyens et des secouristes ;
- la professionnalisation du cadre de travail des membres des services de secours au niveau de la formation, du matériel, des procédures opérationnelles standardisées, du statut uniforme des professionnels et volontaires des services d'incendie, etc.

Les principes de base évoqués ci-dessous sont autant d'éléments pris en compte lors de la création de notre Zone de secours :

- une méthode de travail uniforme, tous les pompiers interviennent de manière identique, efficace et sécurisée lors des interventions ;
- une collaboration approfondie et une répartition plus efficace des tâches entre les zones de secours, et entre les zones et les unités de la Protection civile ;
- l'innovation et la recherche des meilleurs moyens, formations, procédures et réglementations ainsi que la possibilité d'échanger les meilleures pratiques ;
- une uniformisation et revalorisation du statut administratif et pécuniaire des pompiers professionnels et volontaires ;
- des économies d'échelle, débouchant sur une affectation budgétaire plus efficace.

La loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile détermine les principes d'organisation et de fonctionnement des services d'incendie et de la Protection civile (<https://www.civieleveiligheid.be/fr>).

2.1 Activité opérationnelle depuis la création de la Zone

➤ Aide médicale urgente (AMU)

Depuis 2015 (année de la création de la Zone du Brabant wallon), les sapeurs-pompiers ont effectué plus de 134.681 courses en ambulance à la demande d'une Centrale d'Urgence (CU-112) dans le cadre de l'aide médicale urgente.



➤ Interventions techniques pompiers

Depuis l'année 2015, plus de 65.777 interventions pompiers (incendies, sauvetages de personnes, inondations, balisages, assistances à l'ambulance, destruction de nids de guêpes, ...) ont été effectuées.



Depuis 2015, la Zone de secours a effectué environ 200.450 missions « pompiers » et « AMU ».

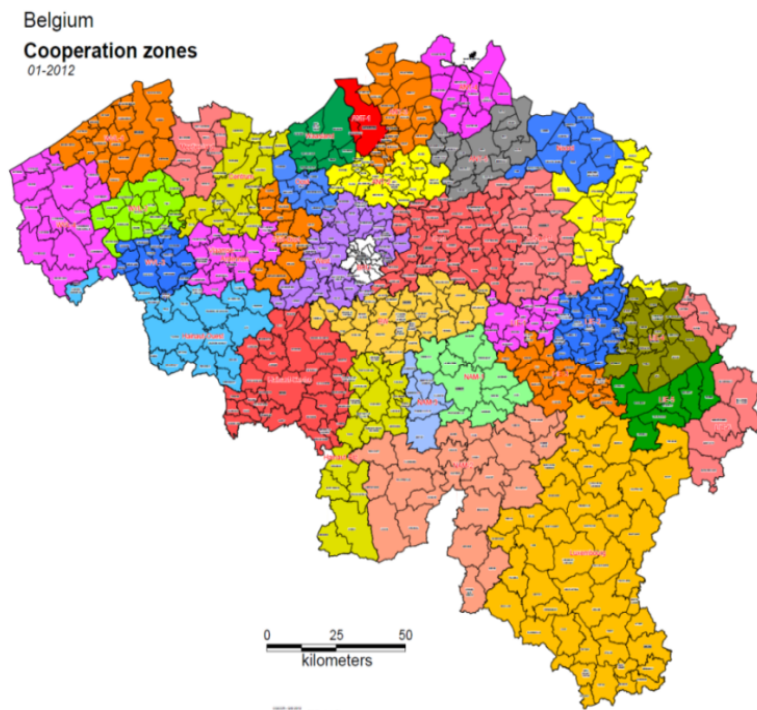
➤ Prévention incendie

Depuis le 1^{er} avril 2015, 21.987 missions de préventions incendie (effectuées par les TPI, soit une vingtaine de personnes).



2.2 Situation géographique de la Zone

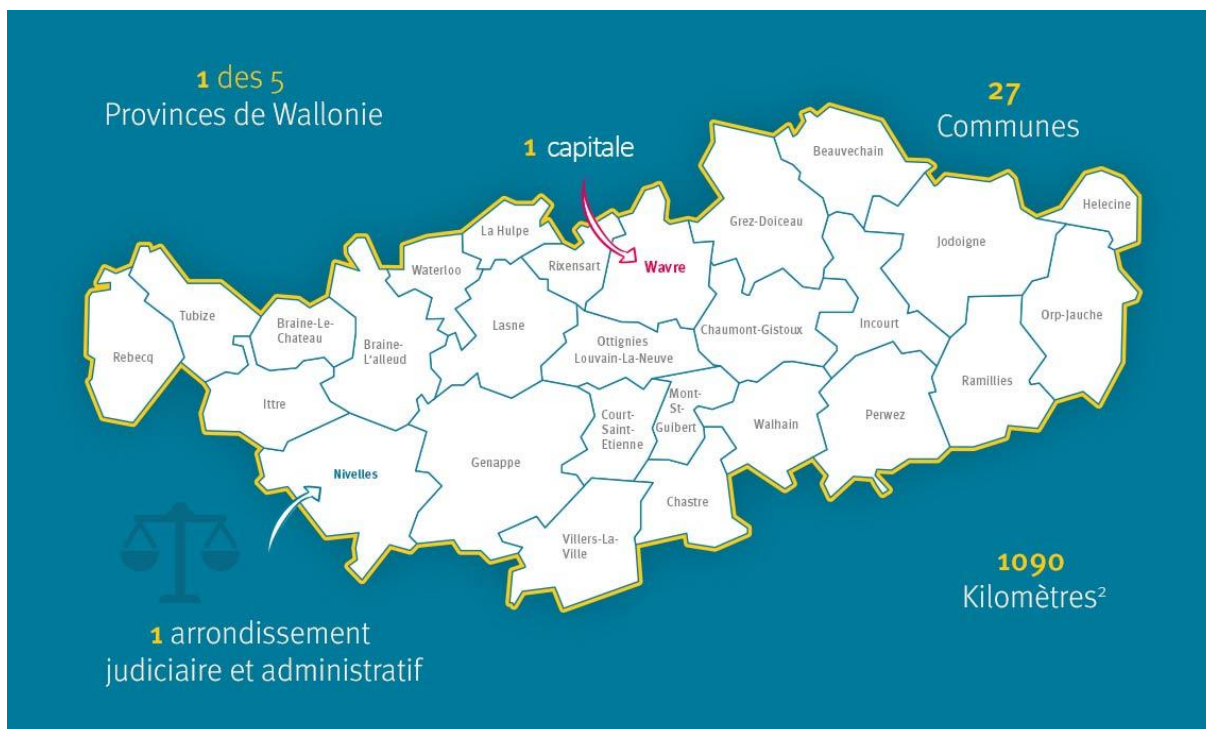
La Zone de secours du Brabant Wallon occupe une position centrale en Belgique. Il s'agit de la Zone qui présente la plus longue frontière avec la région flamande. Elle est limitrophe avec 7 autres Zones de secours (5 francophones et 2 néerlandophones).



2.3 Caractéristiques de la Zone de secours

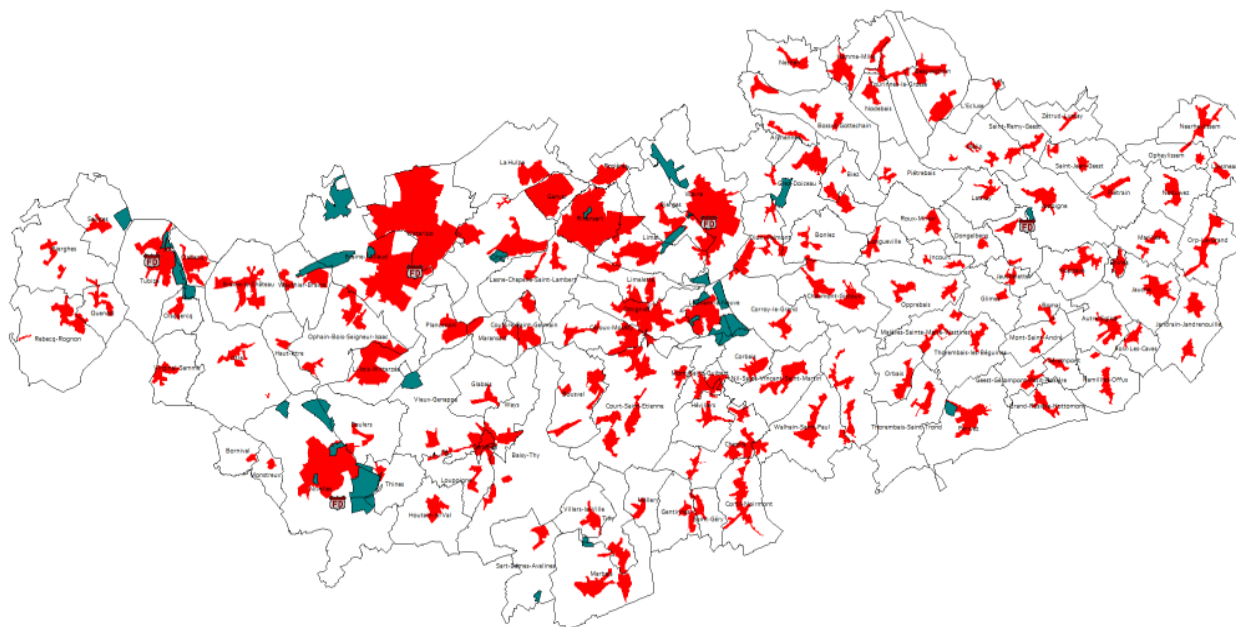
La Zone de secours correspond à la dimension géographique de la province du Brabant wallon, dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

- un seul arrondissement judiciaire et administratif qui regroupe 27 communes, dont Wavre est la capitale et Nivelles est le Chef-lieu ;
- un territoire d'une superficie de 1091 km² (soit 3,6% du territoire national et 6,5% du territoire wallon) ;
- une population de plus de 409.782 habitants relevée au 1^{er} janvier 2022 ;
- une situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe ;
 - limitrophe de Bruxelles, capitale européenne ;
 - voisine de la Région flamande ;
 - traversée par ou à proximité des grands axes ferroviaires et autoroutiers : E411, E40, E19, A8, N25.
- un cadre de vie et de travail agréable et diversifié ;
- une mobilité nord/sud et est/ouest développée.



➤ **Zones urbanisées**

Environ 250,03 km² sont couverts par des terres bâties, ce qui représente 23,04% de la superficie de la Zone.



➤ Les communes de la Zone de secours

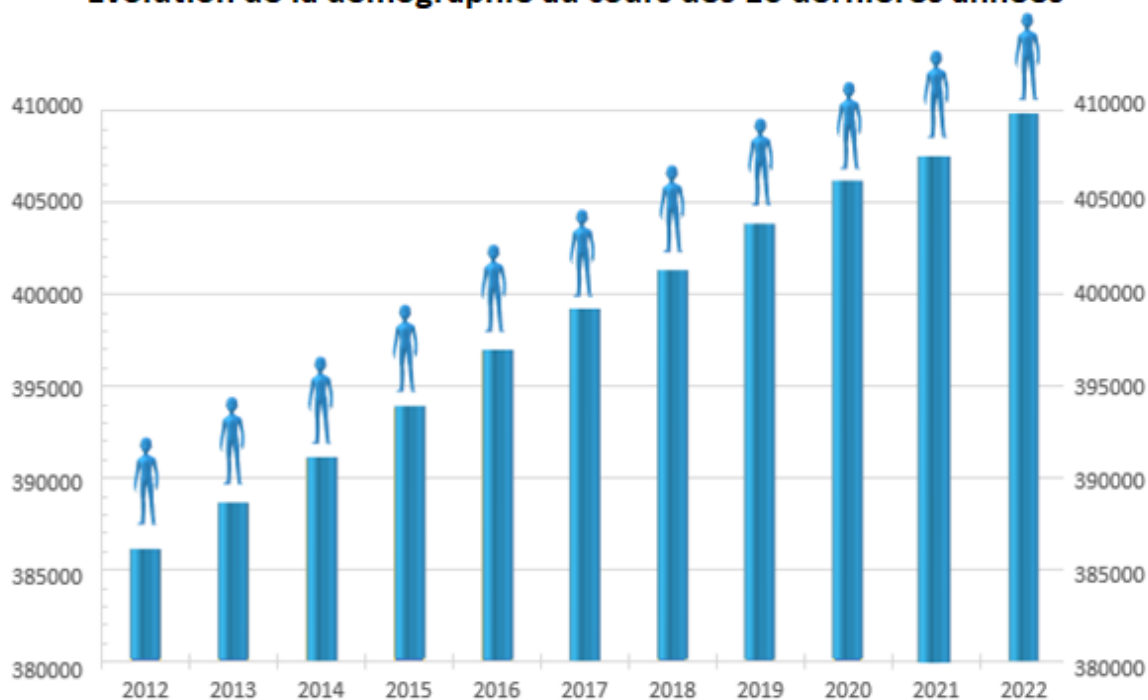
Le tableau ci-dessous reprend, par parcelle géographique retenue (INS) des communes, les statistiques relatives à la population, la superficie et la densité de population (au 1^{er} janvier 2022).

Code INS	Commune	Population totale	Superficie en hectare (Ha)	Densité de population par km ²
25005	Beauvechain	7.173	3.858,4523	186
25014	Braine-l'Alleud	40.346	5.211,5372	771
25015	Braine-le-Château	10.638	2.269,8011	467
25117	Chastre	7.727	3.127,2986	245
25018	Chaumont-Gistoux	11.685	4.808,5876	242
25023	Court-Saint-Etienne	10.603	2.664,1666	394
25031	Genappe	15.611	8.957,3550	173
25037	Grez-Doiceau	14.005	5.544,0103	252
25118	Hélicine	3.687	1.662,3280	217
25043	Incourt	5.614	3.879,2008	144
25044	Ittre	7.067	3.492,0507	202
25048	Jodoigne	14.558	7.331,4351	197
25050	La Hulpe	7.499	1.559,6221	483
25119	Lasne	14.299	4.721,7747	300
25068	Mont-Saint-Guibert	8.081	1.863,0837	431
25072	Nivelles	29.085	6.060,1934	478
25120	Orp-Jauche	9.048	5.049,5402	178
25121	Ottignies-LLN	31.363	3.296,3848	939
25084	Perwez	9.513	5.081,3709	186
25122	Ramillies	6.651	4.868,0143	135
25123	Rebecq	10.977	3.907,6950	279
25091	Rixensart	22.856	1.754,0983	1301
25105	Tubize	27.774	3.265,9758	847
25107	Villers-la-Ville	10.970	4.745,1788	228
25124	Walhain	7.485	3.793,5351	196
25110	Waterloo	30.356	2.102,8128	1423
25112	Wavre	35.111	4.180,3682	834
Totaux pour la Zone		409.782	109.055,8714 Ha	434 hab./km²

2.4 Evolution de la population au cours des 10 dernières années

<i>Commune</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Beauvechain	6824	6868	6990	7023	7104	7141	7222	7243	7205	7183	7183
Braine-l'Alleud	38882	39250	39535	39756	39785	39781	39837	40008	40170	40086	40346
Braine-le-Château	9886	9991	10084	10137	10287	10323	10447	10549	10548	10522	10638
Chastre	7118	7242	7288	7411	7518	7.576	7592	7647	7685	7729	7727
Chaumont-Gistoux	11601	11654	11653	11716	11698	11737	11731	11798	11631	11.634	11685
Court-Saint-Etienne	9946	10066	10107	10252	10395	10383	10500	10540	10589	10594	10603
Genappe	15135	15160	15240	15316	15302	15346	15353	15427	15560	15630	15611
Grez-Doiceau	12861	12876	12850	13033	13088	13244	13368	13668	13873	13992	14005
Hélicine	3274	3260	3299	3329	3387	3401	3479	3553	3644	3642	3687
Incourt	4903	4964	5088	5215	5347	5374	5388	5487	5522	5582	5614
Ittre	6537	6478	6616	6687	6784	6815	6865	6889	6957	7037	7067
Jodoigne	13428	13614	13593	13728	13883	13989	14079	14123	14357	14297	14558
La Hulpe	7479	7451	7383	7404	7368	7323	7320	7343	7442	7424	7499
Lasne	14083	14180	14178	14195	14133	14219	14236	14244	14257	14273	14299
Mont-Saint-Guibert	6912	7066	7172	7319	7364	7440	7562	7771	7896	7942	8081
Nivelles	26819	27110	27488	27692	28027	28367	28521	28734	28883	29030	29085
Orp-Jauche	8387	8468	8627	8707	8756	8870	8856	8924	8981	8998	9048
Ottignies-LLN	31182	31353	31247	31261	31562	31501	31385	31443	31316	31133	31363
Perwez	8249	8392	8644	8829	9173	9272	9291	9303	9461	9438	9513
Ramillies	6201	6168	6211	6216	6293	6327	6394	6522	6548	6595	6651
Rebecq	10550	10658	10808	10897	10939	10960	11006	10979	10934	10990	10977
Rixensart	21883	21901	21862	21956	22128	22202	22401	22558	22653	22769	22856
Tubize	24108	24505	24824	25156	25424	25619	25914	26233	26656	27333	27774
Villers-la-Ville	10231	10306	10316	10395	10498	10585	10713	10702	10768	10891	10970
Walhain	6549	6639	6716	6898	6997	7099	7167	7187	7359	7448	7485
Waterloo	29731	29541	29649	29568	29794	29932	30174	30328	30376	30370	30356
Wavre	33231	33365	33498	33604	33806	34164	34305	34396	34748	34815	35111
TOTAL	385990	388526	390966	393700	396840	398990	401106	403599	406019	407377	409782

Evolution de la démographie au cours des 10 dernières années



➤ Répartition de la population

La population n'est pas répartie uniformément dans la Province. Les communes les plus denses se situent au Nord, près de la périphérie bruxelloise.

Citons le top 5 en nombre d'habitants, toutes reliées à Bruxelles par les autoroutes et les voies de chemin de fer :

1. Braine-l'Alleud (40.346 habitants, 771 hab./km²) ;
2. Wavre (35.111 habitants, 834 hab./km²) ;
3. Ottignies-Louvain-la-Neuve (31.363 habitants, 939 hab./km²) ;
4. Waterloo (30.356 habitants, 1423 hab./km²) ;
5. Nivelles (29.085 habitants, 478 hab./km²).

En terme de densité d'habitants, le top 3 est :

1. Waterloo (30.356 habitants, 1423 hab./km²) ;
2. Rixensart (22.856 habitants, 1301 hab./km²) ;
3. Ottignies-Louvain-la-Neuve (31.363 habitants, 939 hab./km²) ;

Remarque : Particularité de Louvain-La-Neuve et le centre d'Ottignies qui sont densément peuplés, au contraire du village de Céroux-Mousty. Il faut également ajouter les étudiants kotteurs qui ne se sont pas domiciliés sur cette commune, mais qui y séjournent et y logent durant la semaine.

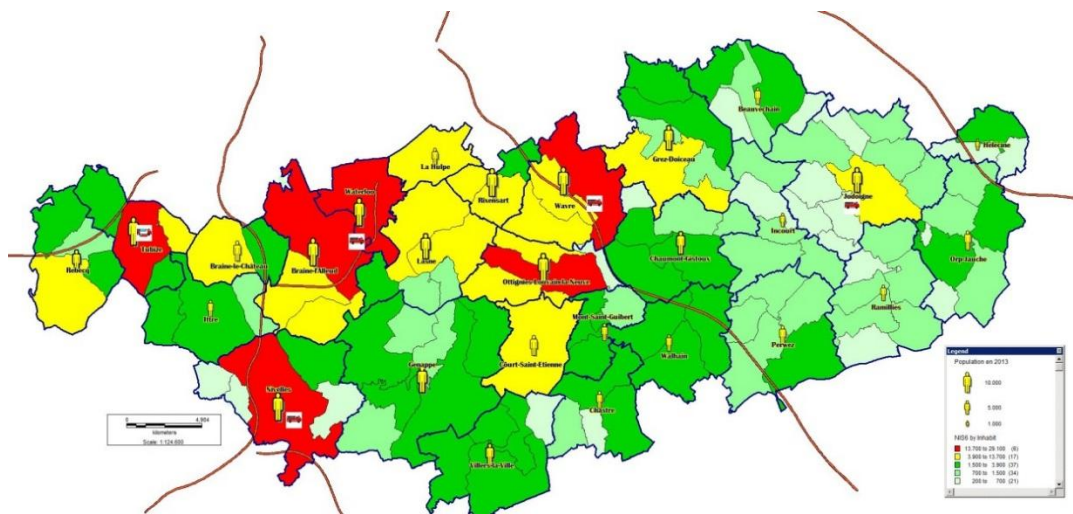
À l'inverse, l'Est de la Province, qui a actuellement conservé un caractère plus rural, est caractérisé par une densité moyenne d'environ 192 hab./km² (Jodoigne : 197 hab./km² pour 14.558 habitants et Perwez : 186 hab./km² pour 9.513 habitants).

Les cantons de Jodoigne, Perwez et Genappe ont gardé un caractère plus rural que ceux de Nivelles et Wavre.

Enfin à l'Ouest, la densité moyennement élevée de la commune de Tubize (847 hab./km² pour 27.774 habitants) s'explique par la proximité de l'autoroute A8, de la Région de Bruxelles et de son passé industriel.

Le rapprochement flagrant des autoroutes, des voies de chemin de fer et des villes et communes densément peuplées souligne l'attraction du marché de l'emploi à Bruxelles.

En outre, ces communes possèdent également les plus grands parcs d'activités économiques du Brabant wallon. Le développement socio-économique du Brabant wallon s'explique à la fois par son développement propre et par ses contacts avec la région de Bruxelles-Capitale et la Province du Brabant flamand.



Evolution future : prévision d'une augmentation de 45.000 à 50.000 habitants dans les 15 ans (2035) à 20 ans (2040) – Liste non exhaustive des grands projets de construction en terme d'habitats

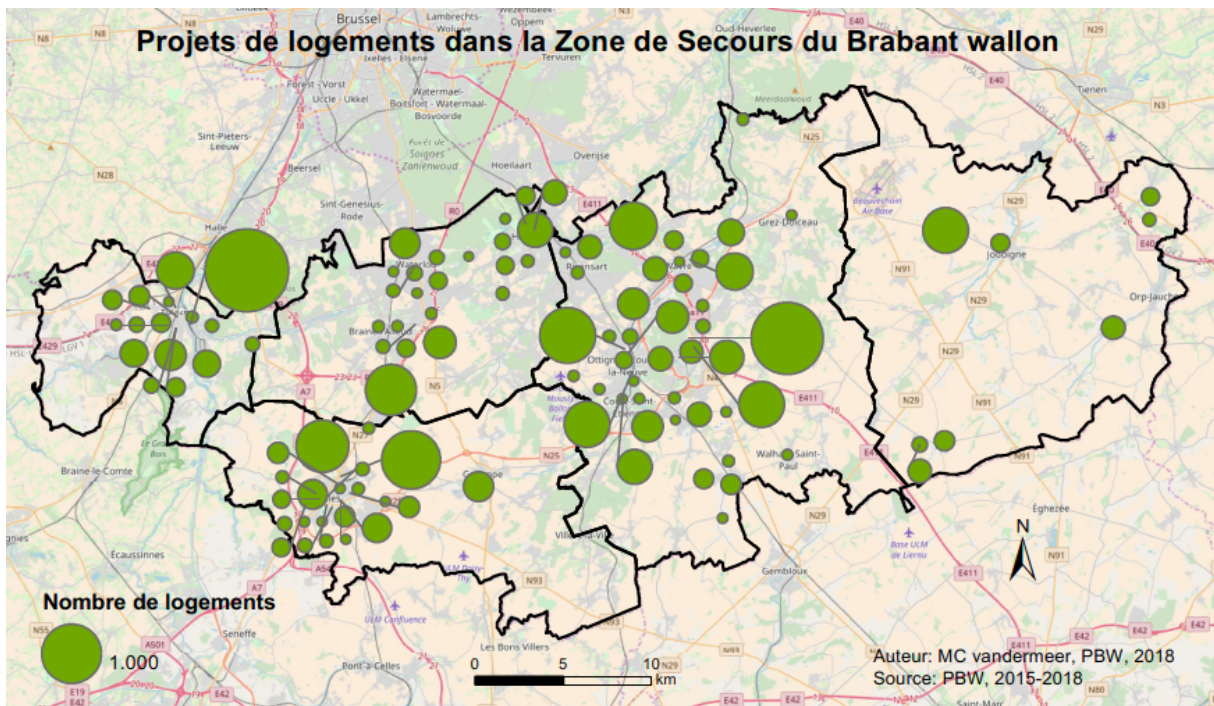
- Braine-l'Alleud – site de l'Alliance : 8 ha, 750 logements (appartements) ;
- Chastre – site Bois des Champs : 110 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Clabecq – site des Forges : 550 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Court-Saint-Etienne – site Court Village : 10 ha, 350 logements (appartements) ;
- Grez-Doiceau – site Domaine des Vallées à Gastuche : 10 ha, 203 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Genappe – site ancienne sucrerie I-Dyle : 8 ha, 291 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Jodoigne - site de la Maladrerie : 20 ha, 500 logements (mixte, maisons et appartements). Il y a également la reconversion du centre-ville avec le projet du site de l'ancien commissariat de police, du site proche de l'ancienne caserne des pompiers et le site des anciens abattoirs ;
- La Hulpe – site de Swift : 5 ha, 180 logements (appartements) ;
- Louvain-la-Neuve – site Agora : 208 logements (chambres et appartements) ;
- Louvain-la-Neuve – site Courbevoie : 3,2 ha, 500 logements (kots, appartements) ;
- Mont-Saint-Guibert – site Jardins de l'Orne : 9,4 ha, 270 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Nivelles – site Campagne du Petit Baulers : 28 ha, 600 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Nivelles – site Arjo Wiggins : 23 ha, 1000 logements ;

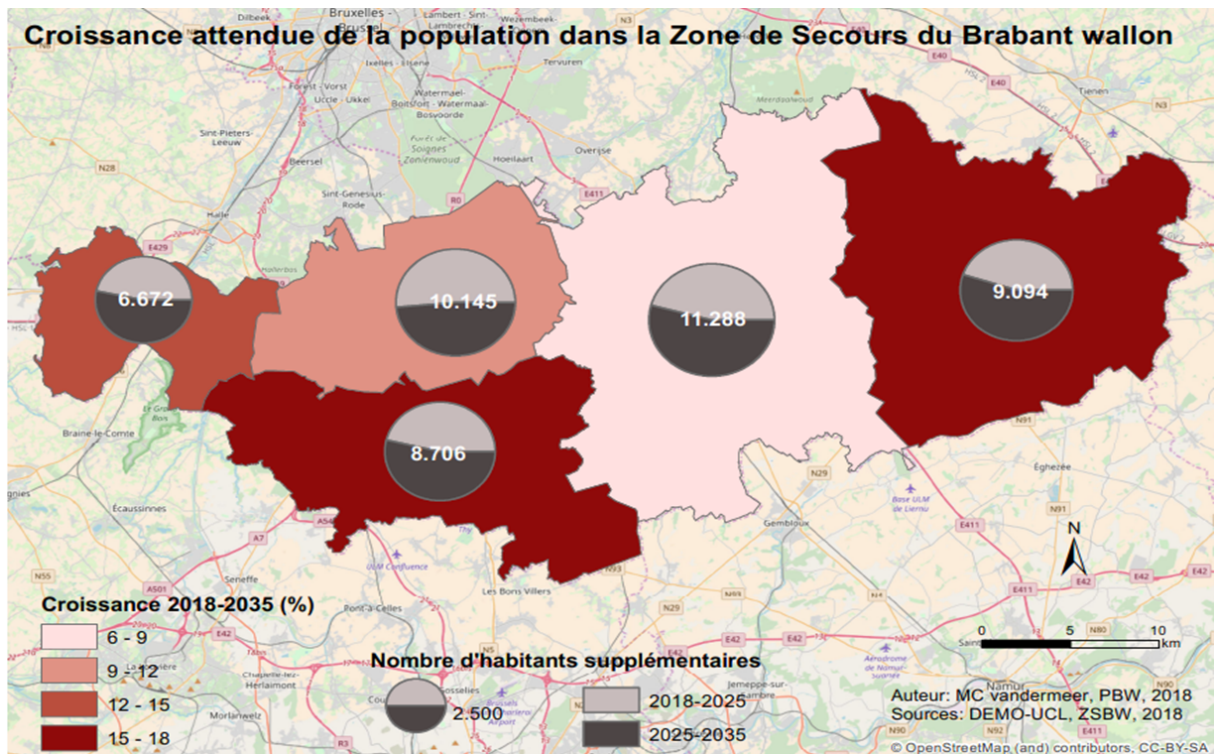
- Ottignies – site Béton Lemaire à l’arrière du Douaire : 8,4 ha, 600 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Tubize – projet reconversion site Forges de Clabecq : 85 ha, 2000 à 2500 logements (mixte, maisons et appartements)



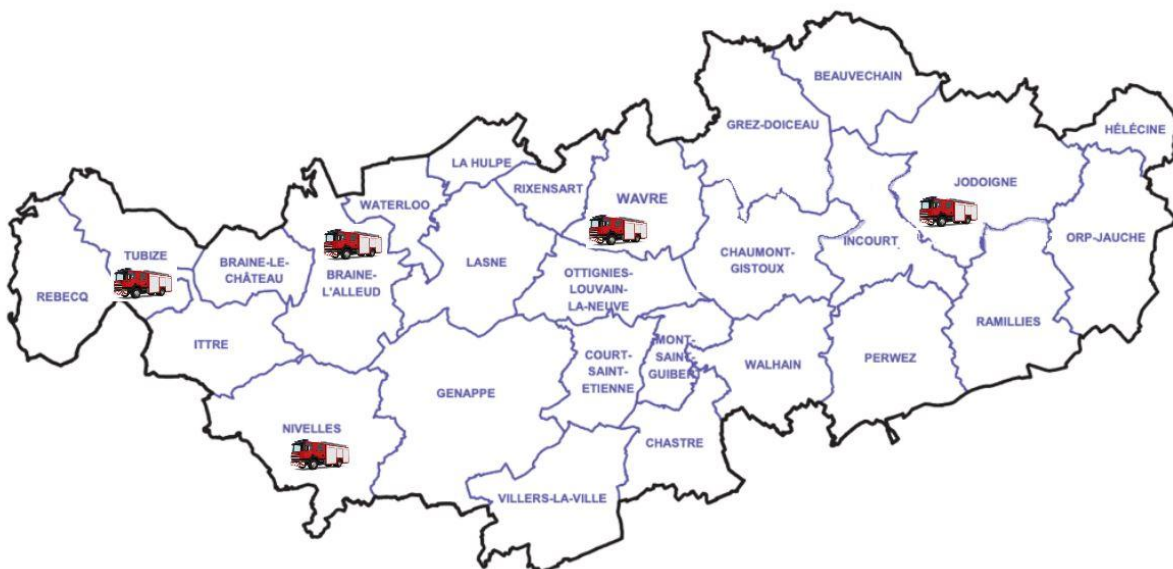
- Rixensart – site ancienne papeteries de Genval : 8 ha, 350 logements (appartements et résidences services) ;
- Rixensart – site GSK Genval : 6,5 ha, 150 logements (maisons) ;
- Wavre – site Godru « Wavre Rive Verte » : 6 ha, 400 logements ;
- Wavre – site Champ Sainte-Anne : 36 ha, 650 logements (mixte, maisons et appartements) ;
- Wavre – site ancien Athénée Folon : 2,5 ha, 140 logements (mixte, maisons et appartements).

Dans ces conditions, il est primordial que la Zone de secours reste proactive, se prépare et s’organise pour suivre cette évolution démographique annoncée qui est importante dans tous les secteurs géographiques de la Province du Brabant wallon (Ouest, Centre et Est), afin de pouvoir continuer dans le futur à répondre de manière satisfaisante et adéquate à une évolution croissante du nombre d’interventions.





2.5 Localisation des postes de secours



POSTE DE BRAINE-L'ALLEUD Chaussée de Mont-Saint-Jean 120 à 1420 Braine-l'Alleud

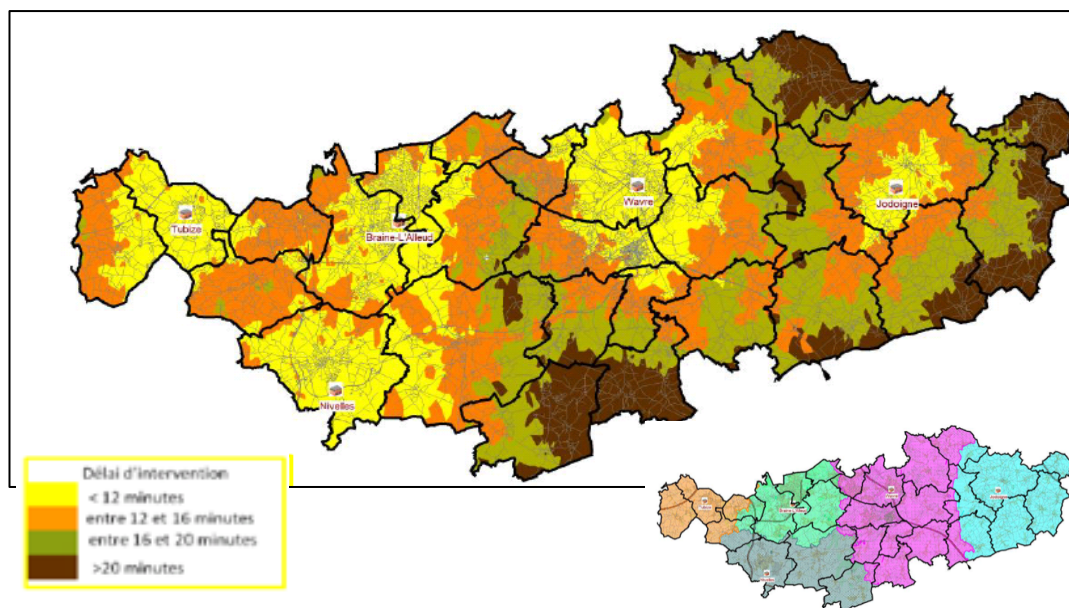
POSTE DE JODOIGNE Rue des Trois Fontaines 12 à 1370 Jodoigne

POSTE DE NIVELLES Chaussée de Charleroi 46 à 1400 Nivelles

POSTE DE TUBIZE Rue Ferrer 91 à 1480 Tubize

POSTE DE WAVRE Chaussée de Namur 115 à 1300 Wavre

2.6 Délais d'intervention

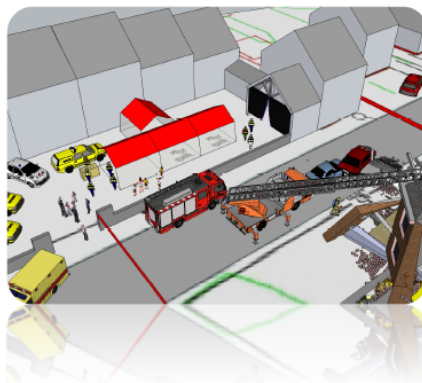


2.7 Risques de la Zone

Zone de Secours



Brabant wallon



Analyse des risques

Arrêté Royal du 14 octobre 2013

Années 2021 & 2022
Mis à jour le 15/12/2020

Philippe FILLEUL, Commandant de zone

Zone de Secours du Brabant Wallon — Place du Brabant wallon 1, 1300 Wavre

T: +32 40 39 55 55 TD: +32 474 27 96 16 C: philippe.filleul@incendiebw.be

Analyse des risques 2021-2022 : document reprenant tous les risques de la Zone de secours du Brabant wallon, publié le 15 décembre 2020 conformément à l'Arrêté Royal du 14 octobre 2013. Ce document est disponible sur le site internet de la Zone de secours : <https://brabant-wallon.secourspompiers.be>

2.8 Risques et activités économiques

➤ Evolution au cours des prochaines années

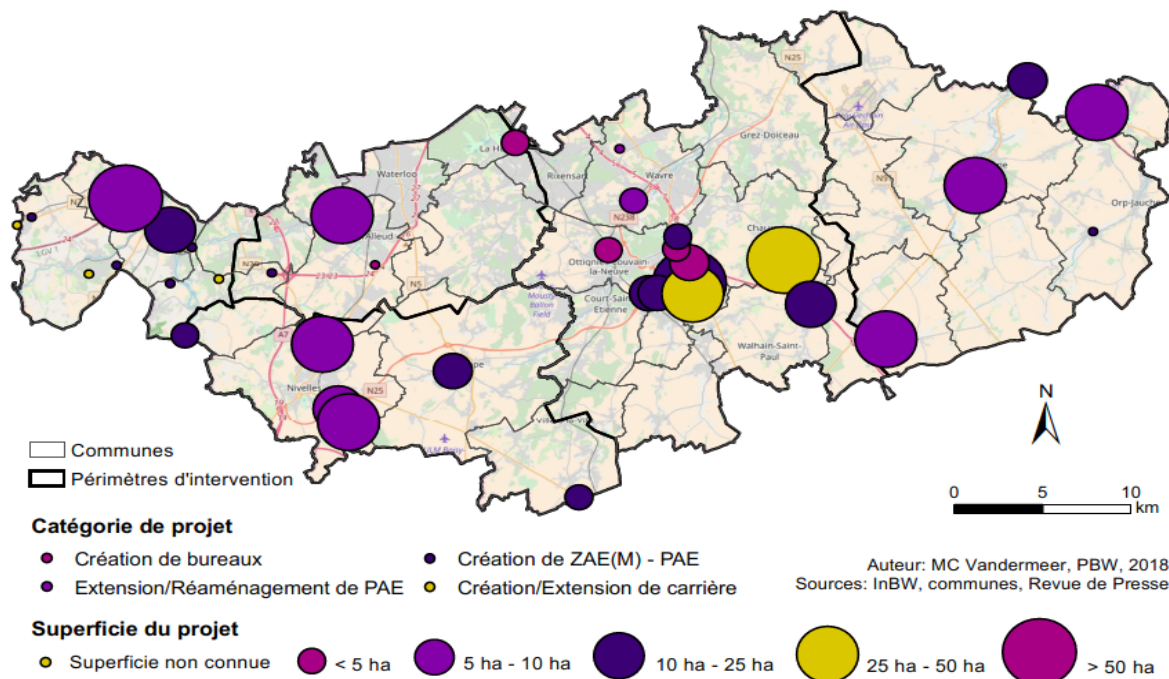
Extension zonings et zones d'activités économiques (liste non exhaustive) :

- Saintes : 65 ha ;
- Vallée du Hain : 40 ha ;
- Wavre Nord : 15 ha ;
- Nivelles : 45 ha ;
- Louvain-la-Neuve : projet incubateur chinois : 8 ha (1.500 emplois) ;
- Perwez : 50 ha ;
- Jodoigne : 50 ha ;
- Hélécinne : finalisation 8 ha + 50 ha extension projetée ;
- Virginal : 12 ha ;
- Chaumont-Gistoux : 14 ha ;
- Hoegaarden/Jodoigne (Zétrud-Lumay).

→ soit une augmentation de la superficie de l'activité économique : + 40 %

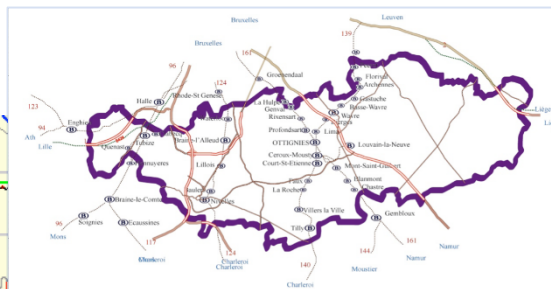
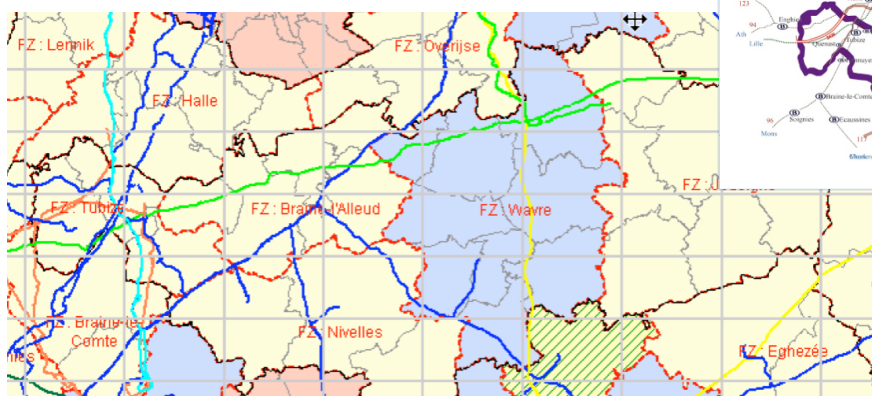
De nombreux projets de nouvelles voiries de contournement et de liaison, zonings industriels et d'activités économiques (nouveaux, agrandissements), projet RER, projets pôles touristiques, sportifs et culturels, centres commerciaux sont prévus ultérieurement.

Projets d'activités économiques dans la Zone de Secours du Brabant wallon



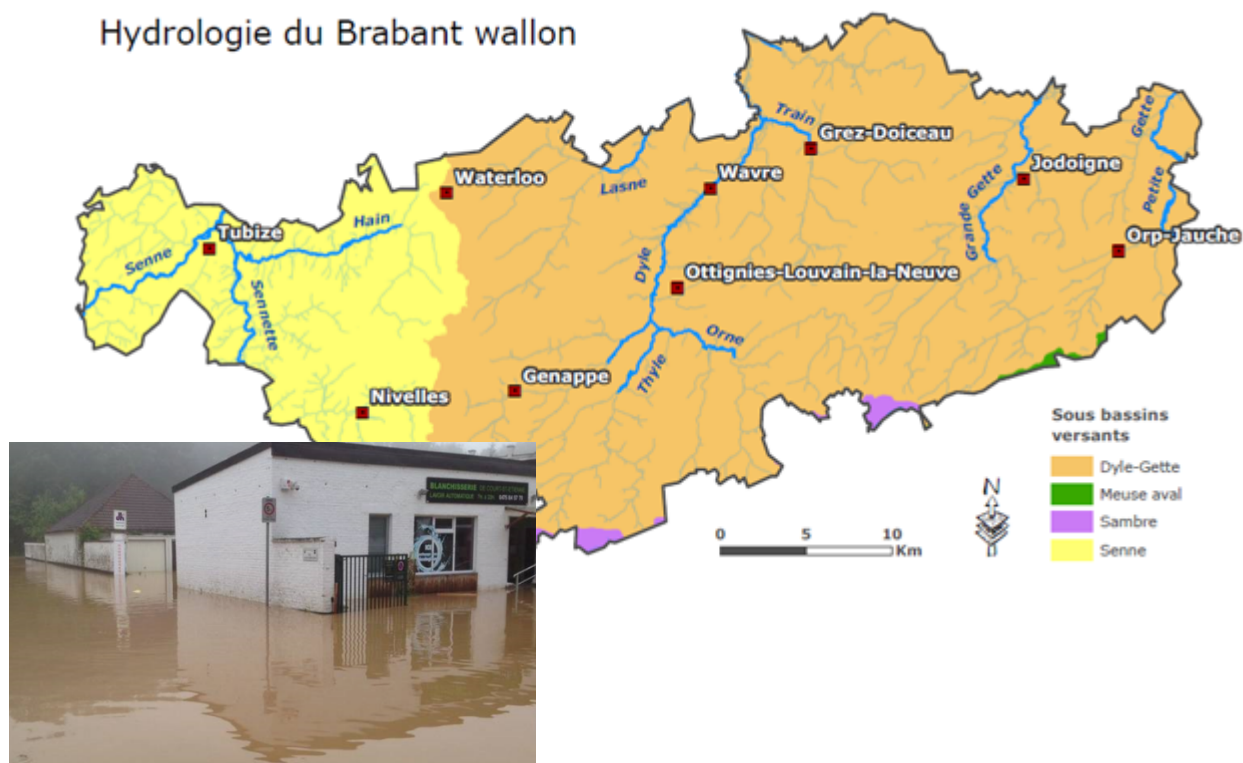
2.9 Risques particuliers

- 2 entreprises SEVESO ;
- Université Catholique de Louvain-la-Neuve ;
- Base aérienne militaire de Beauvechain ;
- Plusieurs entreprises pharmaceutiques ;
- Plusieurs hôpitaux ;
- De nombreuses grosses infrastructures (écoles, maisons de repos, gares, centres commerciaux, salles de cinémas, parc d'attractions...) ;
- Ligne TGV, grands axes routiers, RER, ... ;
- Grandes manifestations publiques ;
- Pipeline (gaz haute pression, éthylène, Otan).



La Zone de secours du Brabant wallon est régulièrement confrontée à d'importantes inondations dans les bassins hydrologiques repris ci-dessous.

Hydrologie du Brabant wallon



2.10 Personnel opérationnel

Afin d'assurer les missions opérationnelles définies à l'article 11 de la loi du 15 mai 2007, les grades opérationnels et les fonctions et/ou responsabilités lors de missions opérationnelles pouvant être occupés sont les suivants :

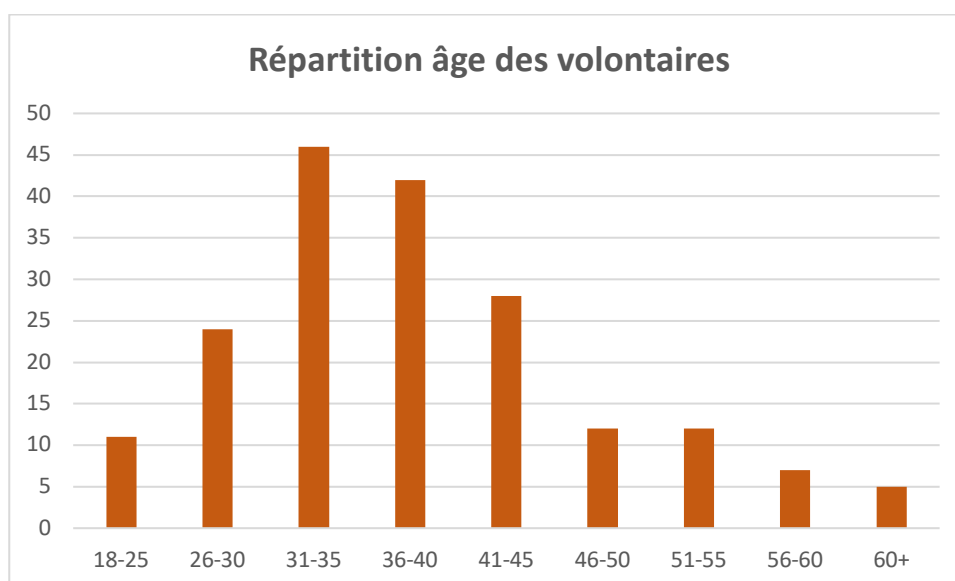
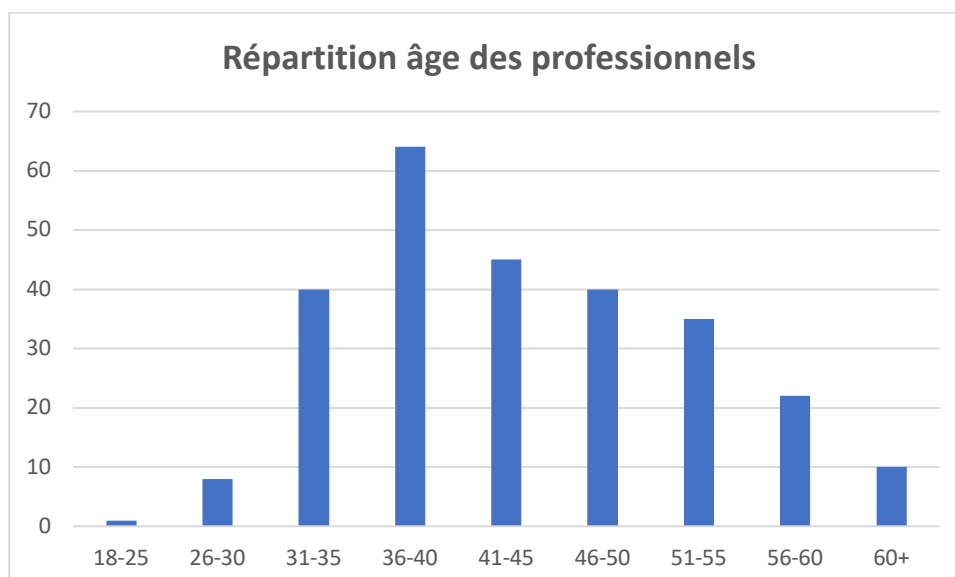
- Sapeur-pompier, fonction d'équipier ;
- Caporal, fonction de Chef de section ;
- Sergent/Adjudant, fonction de Chef d'équipe (dirige les missions opérationnelles) ;
- Lieutenant, fonction de Chef de groupe (responsable d'un chantier d'intervention – promotion) ;
- Capitaine, fonction de Chef de colonne (responsable de plusieurs groupes – par recrutement) ;
- Major/Colonel, fonction de Chef de site (responsable de plusieurs colonnes – Fonction de Dir PC OPS).

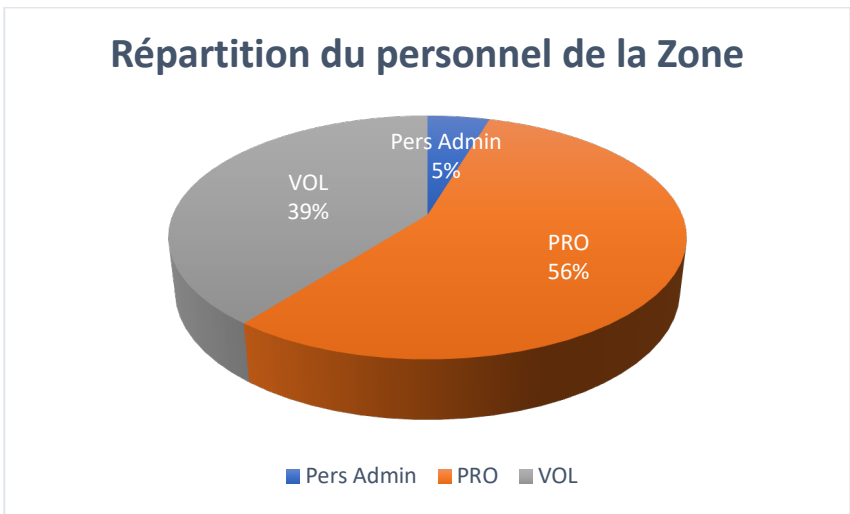
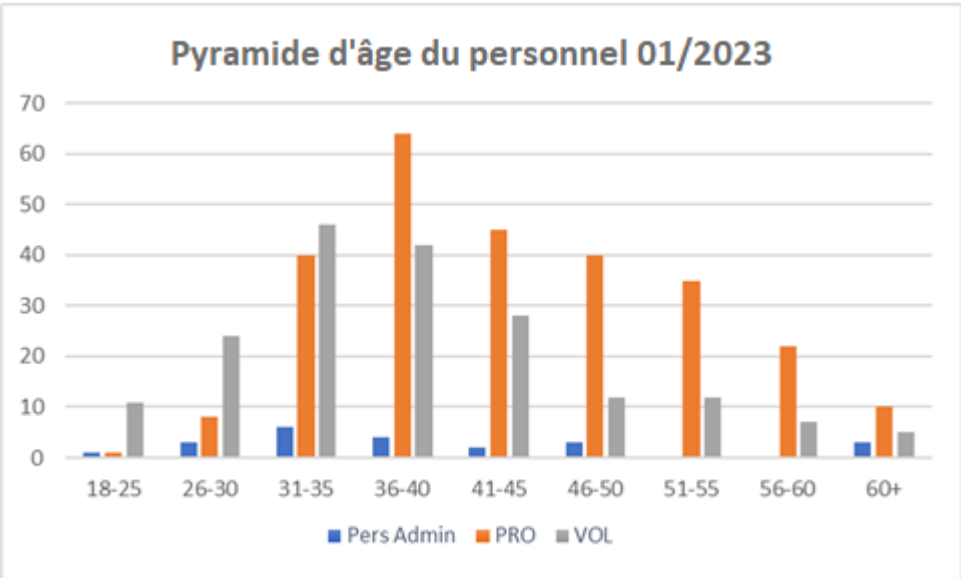
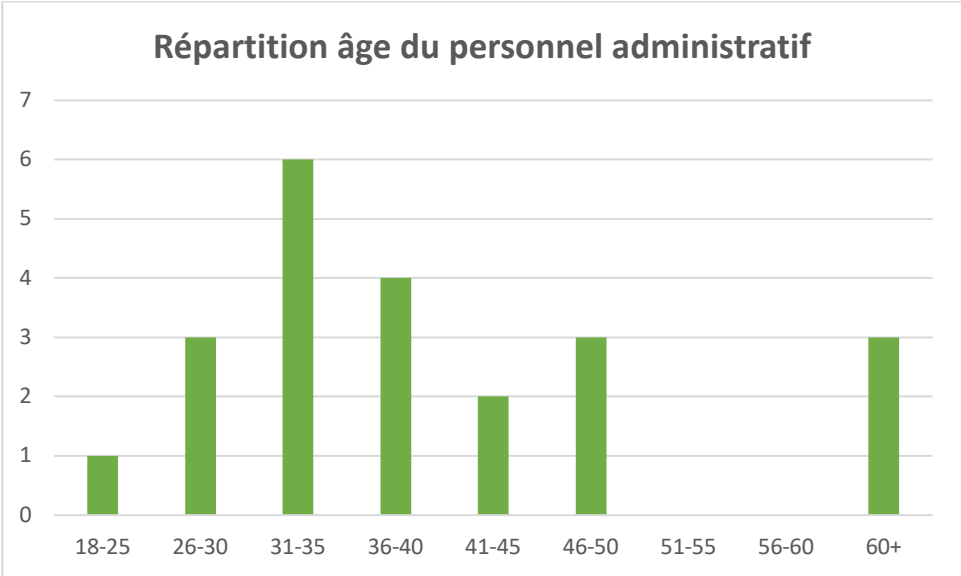
Répartition du personnel opérationnel professionnel et volontaire dans les différents postes de secours de la Zone du Brabant wallon (hors personnel en réaffectation), en date du 31/01/2023

	Grade	SIBA	SIJO	SINI	SITU	SIWA	Total
Cadre officier	Colonel	1	0	0	0	1	2
	Major	0	1	1	0	1	3
	Capitaine	3	2	5	0	6	16
	Lieutenant	4	2	2	2	1	11
	Sous-Total	8	5	8	2	9	32
Cadre moyen	Adjudant	4	2	1	0	4	11
	Sergent	10	11	11	14	9	55
	Sous-Total	14	13	12	14	13	66
Cadre de base	Caporal	11	7	14	8	15	55
	Sapeur-pompier	82	47	65	51	73	318
	Sous-Total	93	54	79	59	88	373
	TOTAL	115	72	99	75	110	471

Tranches d'âge	Personnel professionnel	Personnel volontaire
18-25	1	11
26-30	8	24
31-35	40	46
36-40	64	42
41-45	45	28
46-50	40	12
51-55	35	12
56-60	22	7
60 et +	10	5

Pyramides d'âge du personnel de la Zone de secours





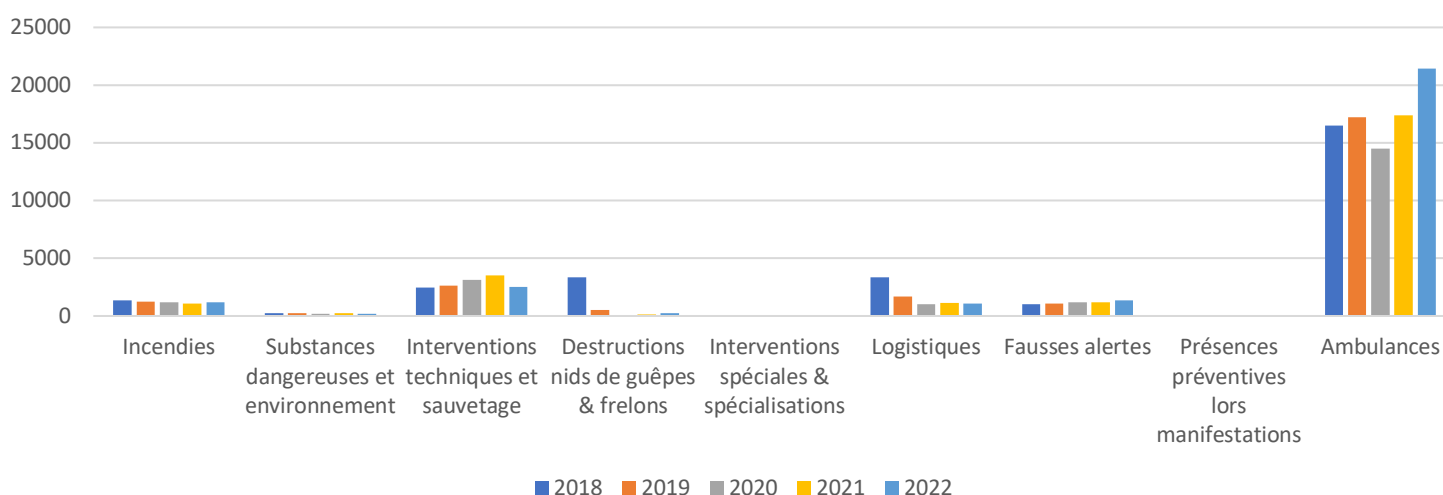
3. Activités opérationnelles

➤ Activités dans le cadre des missions opérationnelles – année 2022

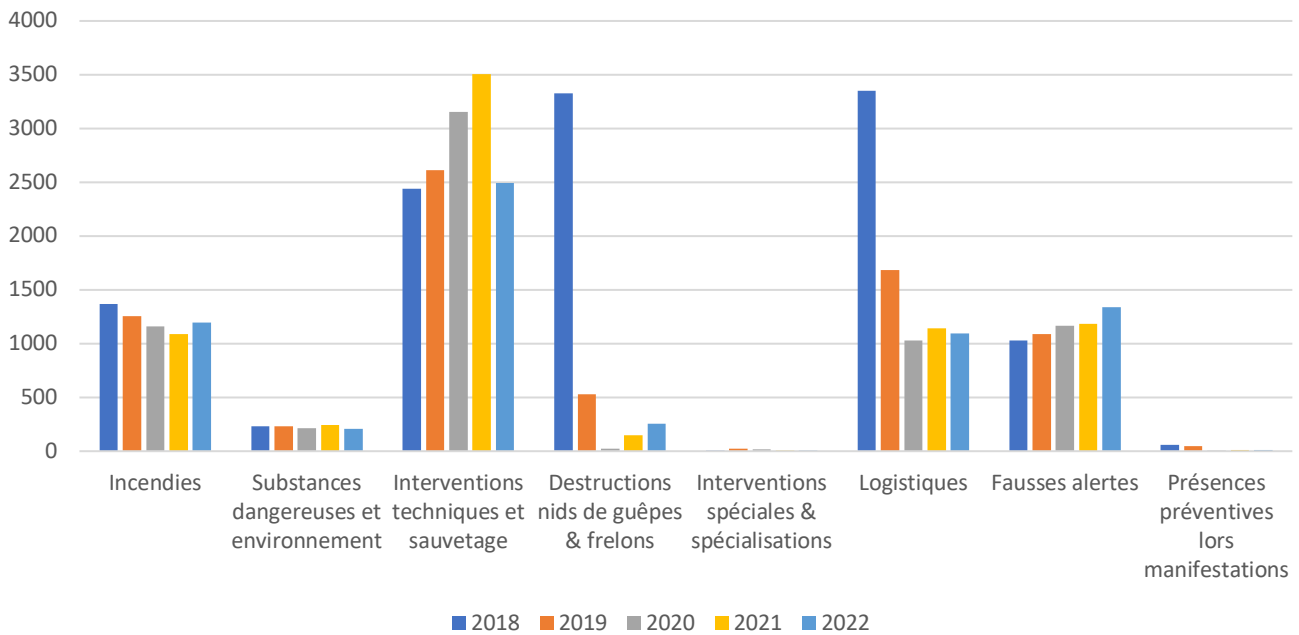
Missions totales effectuées dans la Zone de secours

Nature du sinistre	Nombre de missions effectuées (par année)				
	2018	2019	2020	2021	2022
Incendies	1366	1256	1160	1089	1196
Substances dangereuses et environnement	229	232	213	242	210
Interventions techniques et sauvetage	2443	2612	3152	3507	2496
Destructions nids de guêpes & frelons	3325	530	26	148	255
Interventions spéciales & spécialisations	2	25	17	5	3
Logistiques	3350	1685	1030	1143	1094
Fausse alertes	1031	1086	1169	1182	1339
Présences préventives lors manifestations	61	48	3	9	14
Ambulances	16522	17214	14499	17374	21426
Ambulances Covid-19	N/A	N/A	1210	605	N/A
Total (ambulances)	16522	17214	15709	17979	21426
TOTAL	28329	24688	22479	25304	28033

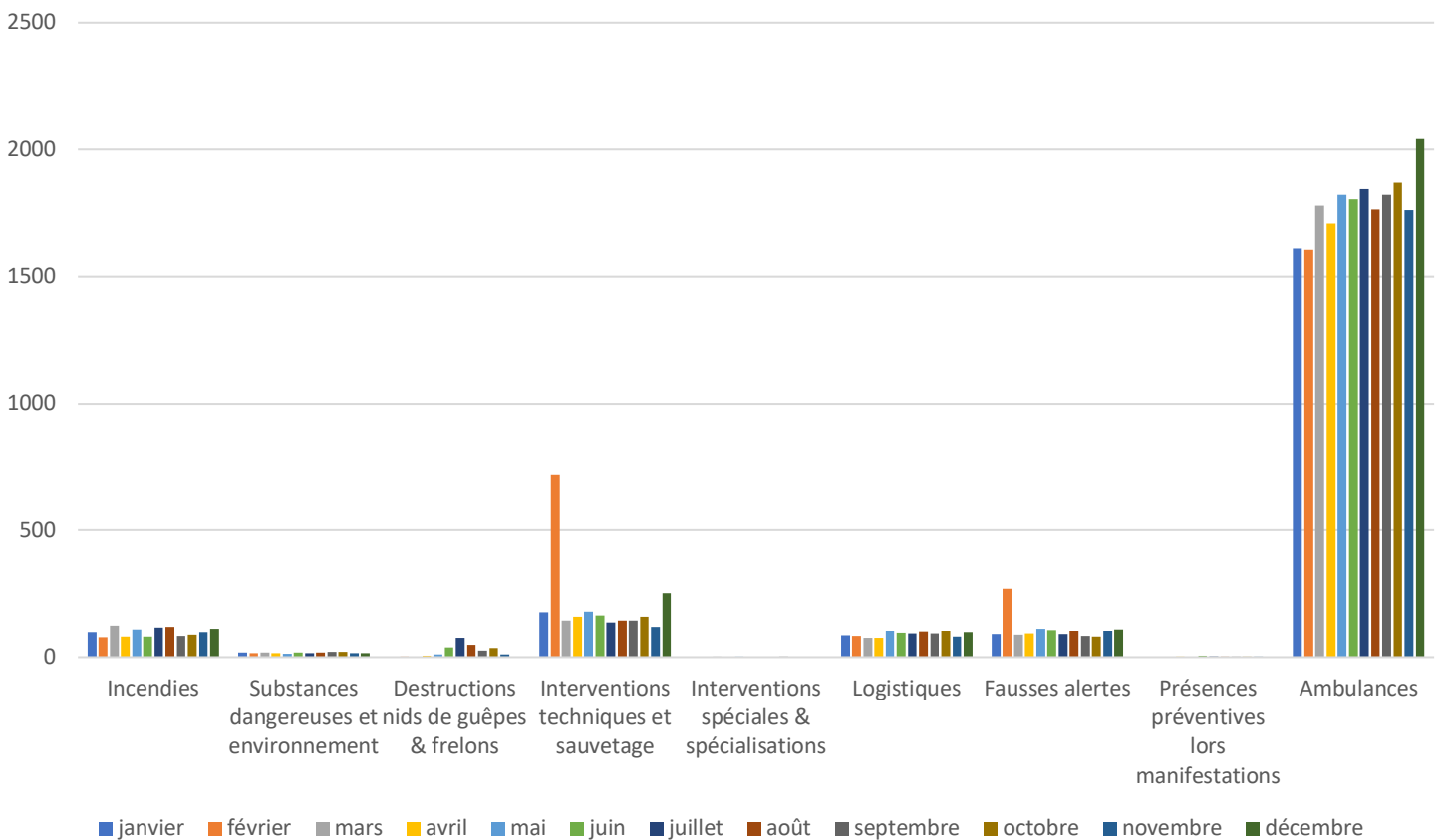
Évolution des interventions entre 2018 et 2022
Toutes les interventions pompiers et AMU

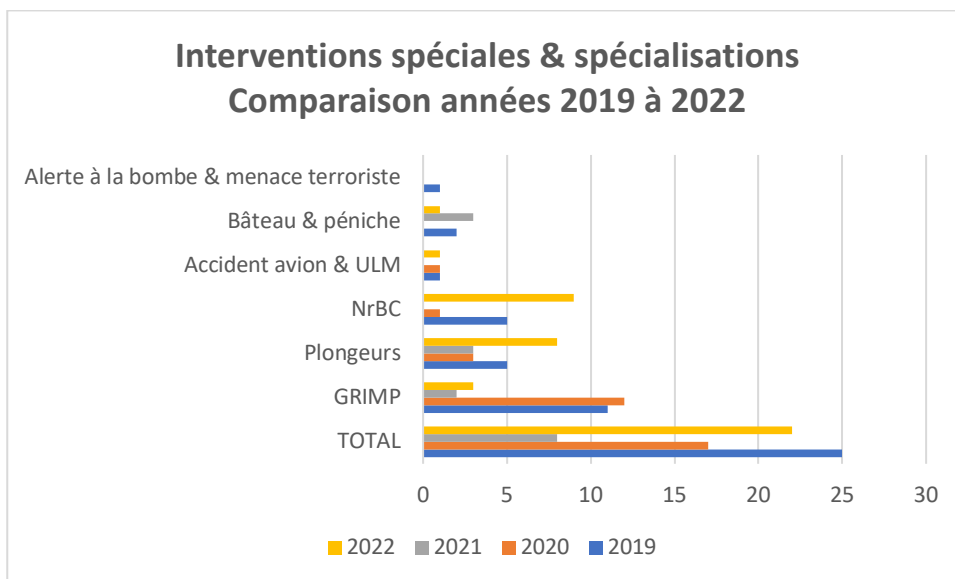


Évolution des interventions entre 2018 et 2022 Missions pompiers (hors AMU)

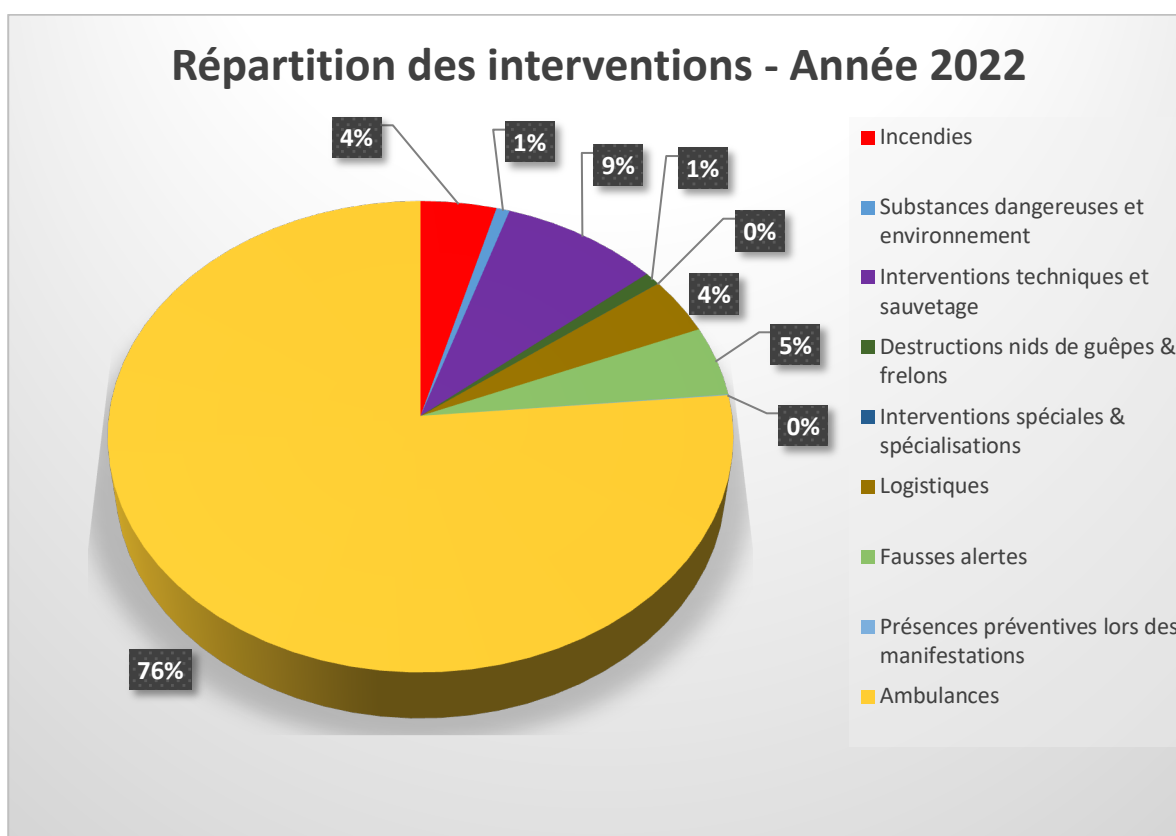


Relevé des interventions 2022





Graphique reprenant la répartition en pourcentage des interventions par nature pour cette année 2022



Pour rappel, la forte augmentation du nombre d'intervention en 2018 était principalement liée aux interventions de destruction de nids de guêpes (année exceptionnelle au niveau du nombre de nids découverts et expliquée en partie par les conditions climatiques), à la location des kits pour destruction de nids de guêpes (repris dans les missions logistiques) et aux interventions de relevage d'une personne suite à une chute à son domicile, pour lesquelles, la CU-112 envoyait, à cette époque, un départ simultané et systématiquement d'une ambulance accompagnée d'un véhicule logistique pompier en assistance.

Depuis l'année 2019, la mission de relevage de personne s'effectue uniquement à l'aide d'une ambulance.

En outre, le nombre de nid de guêpes a fortement été réduit suite à la décision d'augmenter la redevance pour ce type d'intervention pour mieux correspondre aux prix pratiqués dans le privé et en rééquilibrer la répartition.

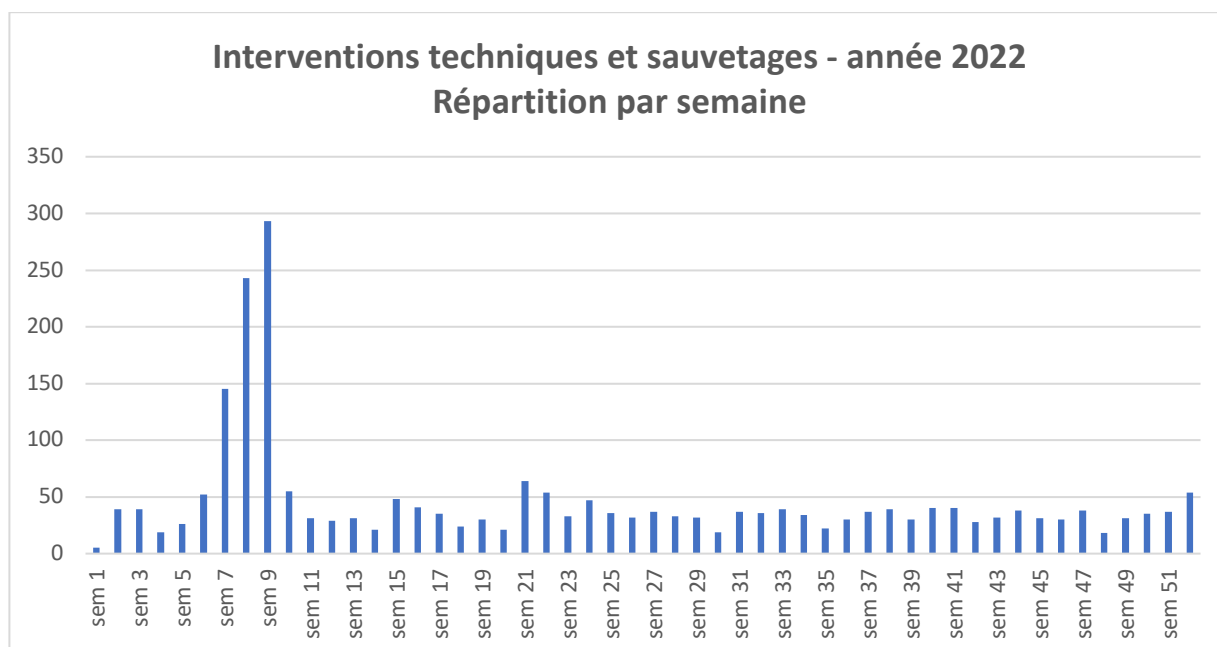
De nos jours, les requérants demandent régulièrement l'intervention d'une entreprise privée, ce qui permet de réduire le délai d'intervention pour la destruction et dans certaines circonstances, le coût de l'intervention.

Nous constatons également que le nombre d'interventions pour la destruction de nids de guêpes (ou nids d'hyménoptères) reste moins élevée en nombre que les années précédentes à l'année 2020. L'année 2020 avait connu une forte diminution liée principalement à la crise sanitaire « COVID » et aux mesures de confinement.

En 2022, nous constatons une forte augmentation des missions ambulances par rapport à 2019 (dernière année avant la COVID-19). Les missions d'Aide Médicale Urgente augmentent aussi bien en nombre absolu qu'en pourcentage de missions.

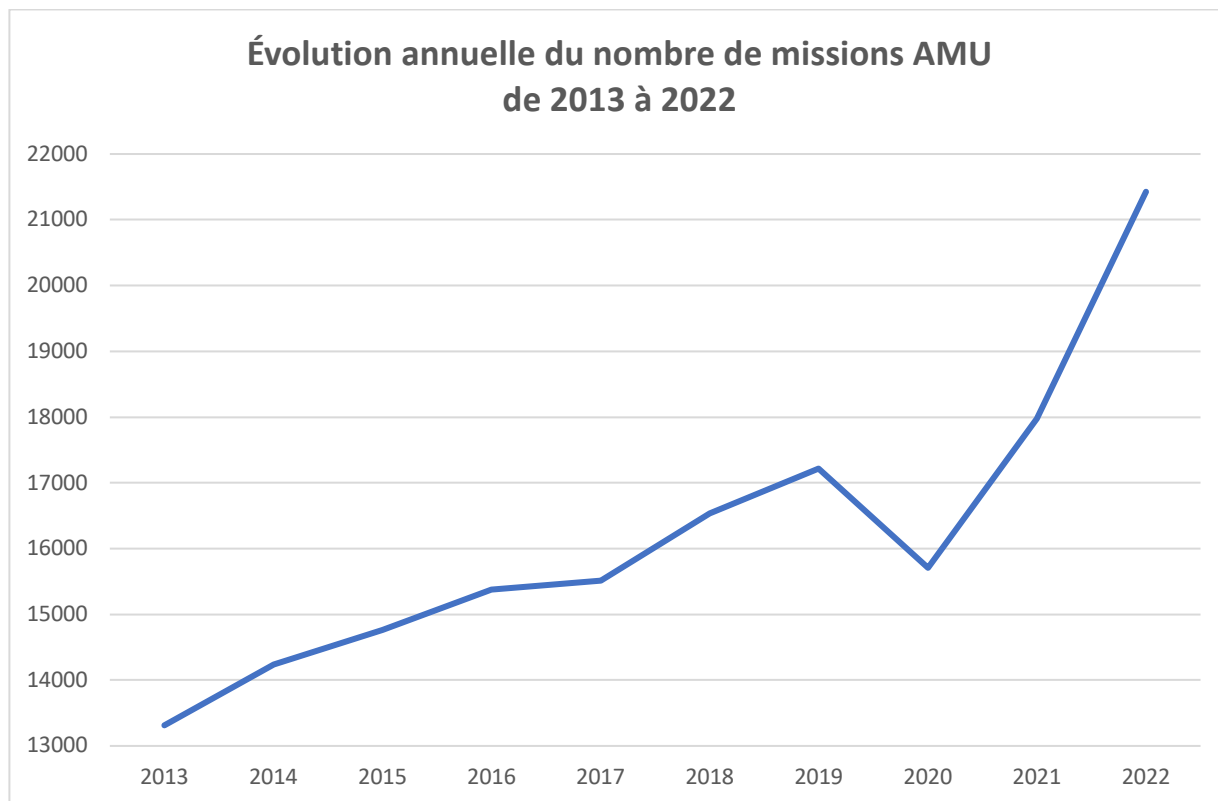
Malgré l'arrivée du frelon asiatique en Wallonie, les missions de destruction de nid d'hyménoptères (guêpes et frelons) n'engendrent pas d'augmentation significative de nos interventions dans ce domaine d'activité. Cette constatation est largement due à la gestion par la Région wallonne des nids de frelons asiatiques ainsi que l'augmentation des frais d'intervention qui rendent l'intervention des entreprises privées plus concurrentielle.

En 2022, la période estivale a été marquée par une forte sécheresse. Toutefois, celle-ci n'a pas induit une hausse significative des interventions et plus particulièrement des interventions pour feux extérieurs, contrairement aux fortes précipitations de juin et juillet 2021 lors des inondations.



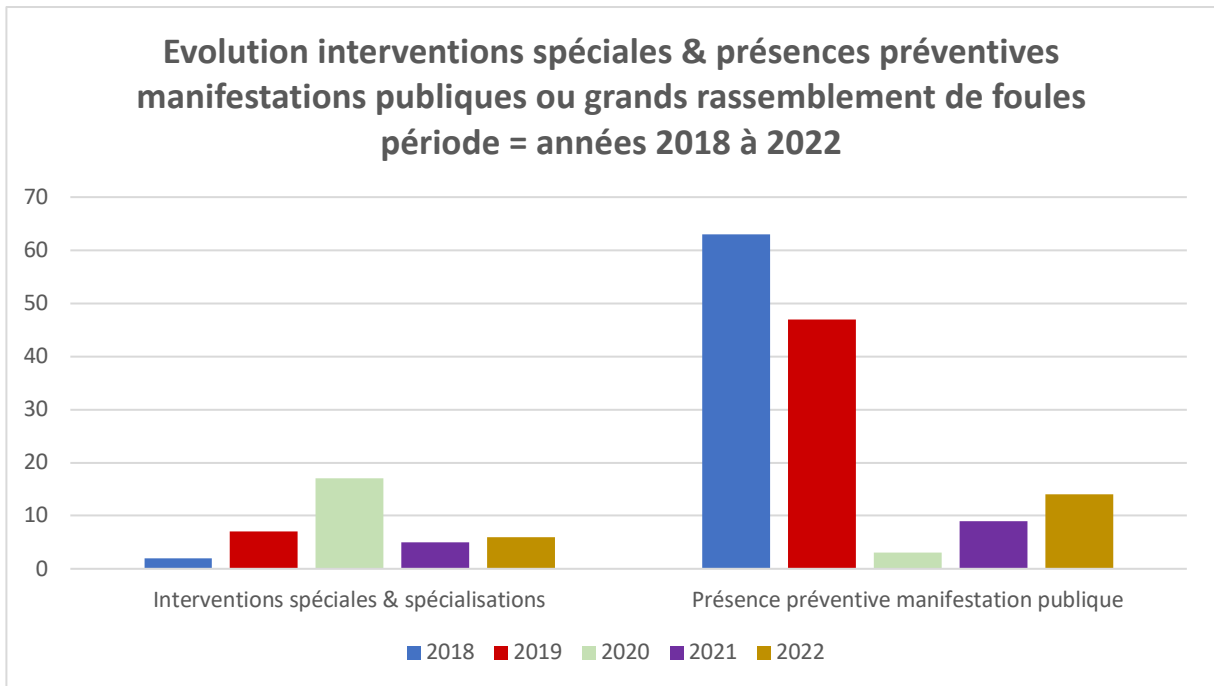
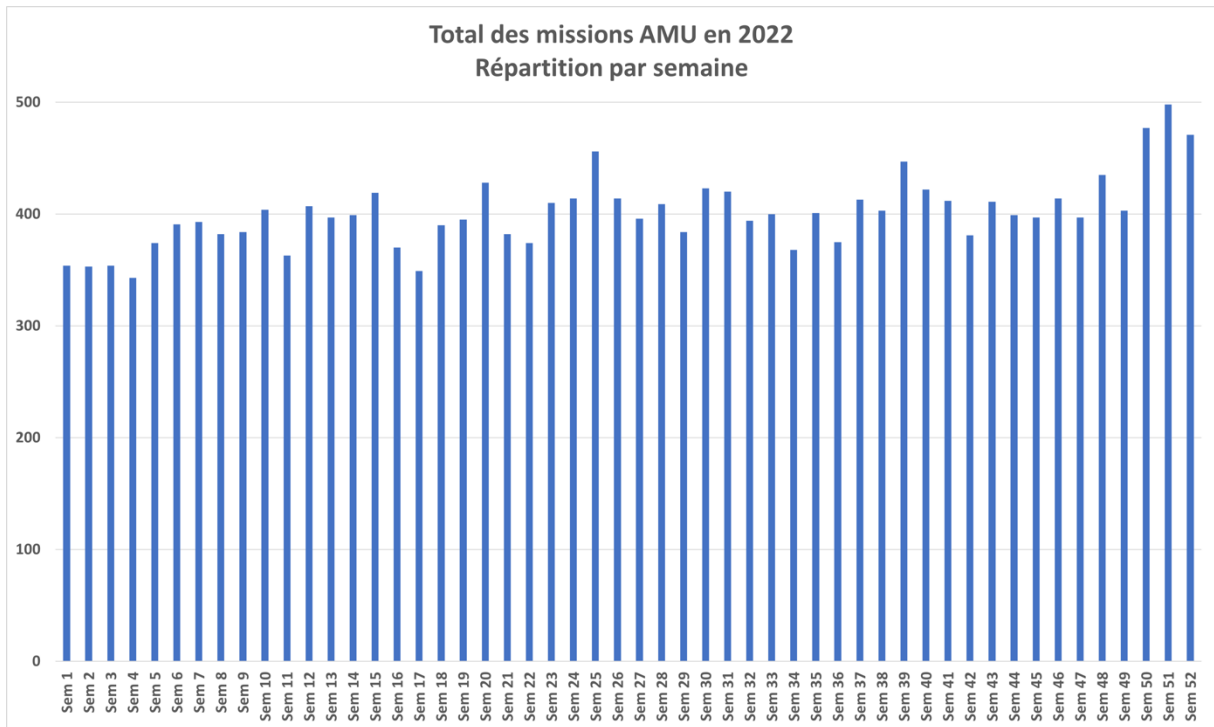
Durant l'année 2021, la Zone du Brabant wallon a connu une augmentation importante des interventions techniques et sauvetages liées aux interventions techniques conséquences de calamités naturelles (tempêtes, inondations, orages, ...). Ces interventions ont eu majoritairement lieu lors des mois de juin et juillet.

En 2022, la Zone de secours a réalisé moins d'interventions techniques et sauvetages. Par ailleurs, le pic de missions a été observée plutôt en période hivernale et plus en été comme en 2021, marquée par de nombreuses interventions techniques dues aux tempêtes successives (Dudley, Eunice, Franklin).



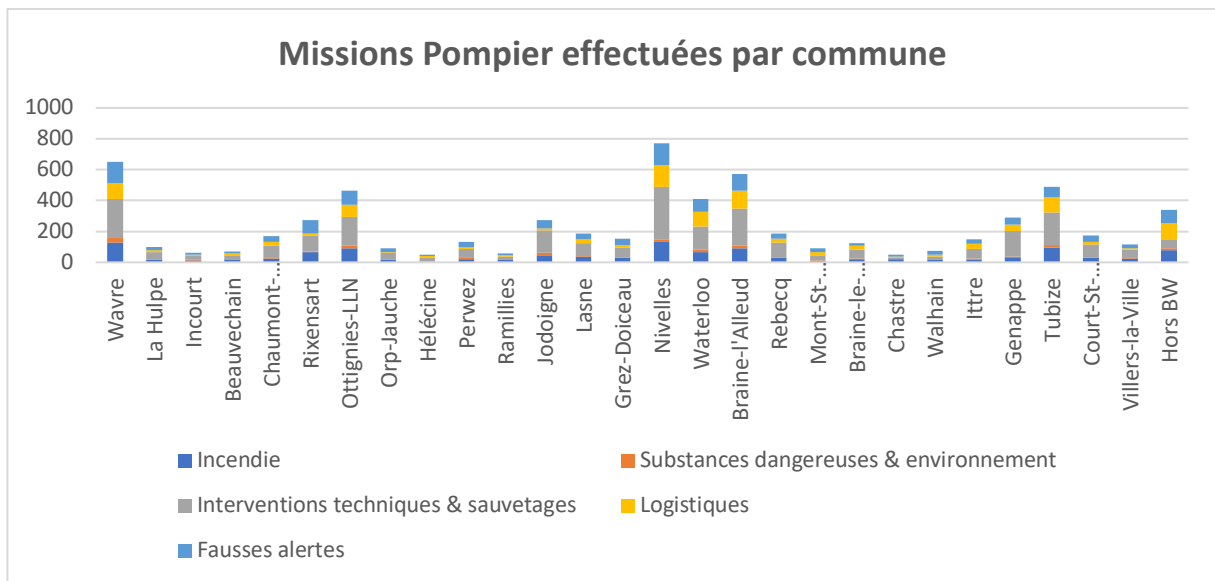
Le nombre de missions « ambulances AMU » a connu une croissance de +/- 5 % par an depuis plusieurs années. Cette croissance a été stoppée en 2020 par la crise sanitaire COVID avec la baisse généralisée des activités socio-économiques, culturelles, la moindre circulation des personnes, ... suite au confinement en mars et avril et au couvre-feu qui est appliqué fin de l'année à partir du mois d'octobre de l'année 2020.

L'année 2022 est la première année complète sans mesure sanitaire ou restriction depuis le début de la pandémie. La tendance à l'augmentation des missions constatée durant l'année 2021 s'est clairement marquée durant cette année. Par ailleurs, cette augmentation est plus forte que celle connue durant la période de 2013 à 2019 (cf : représentation graphique ci-avant).

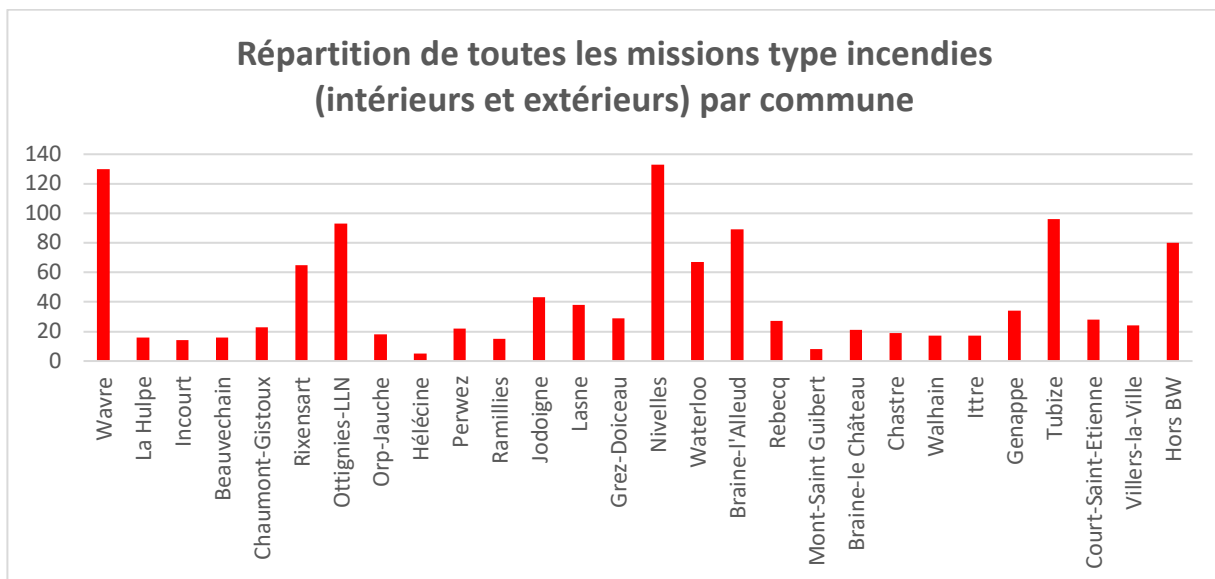


➤ **Missions effectuées réparties par communes de la Zone de secours et hors Brabant wallon**

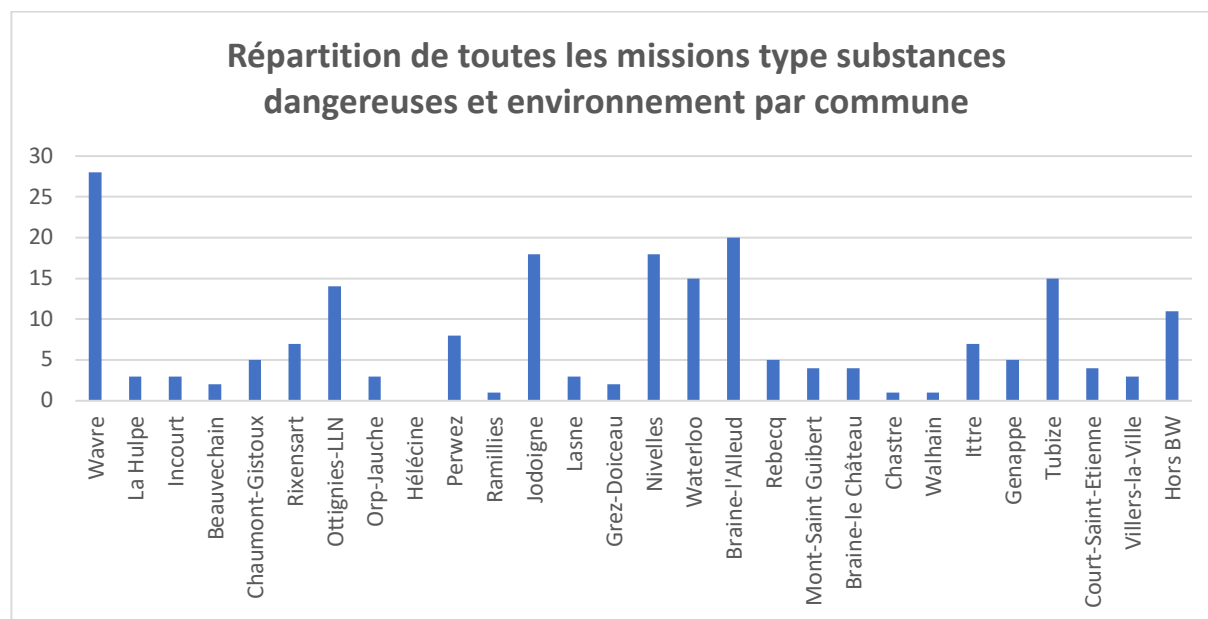
Total des interventions « techniques pompiers » - Répartition par commune et hors BW



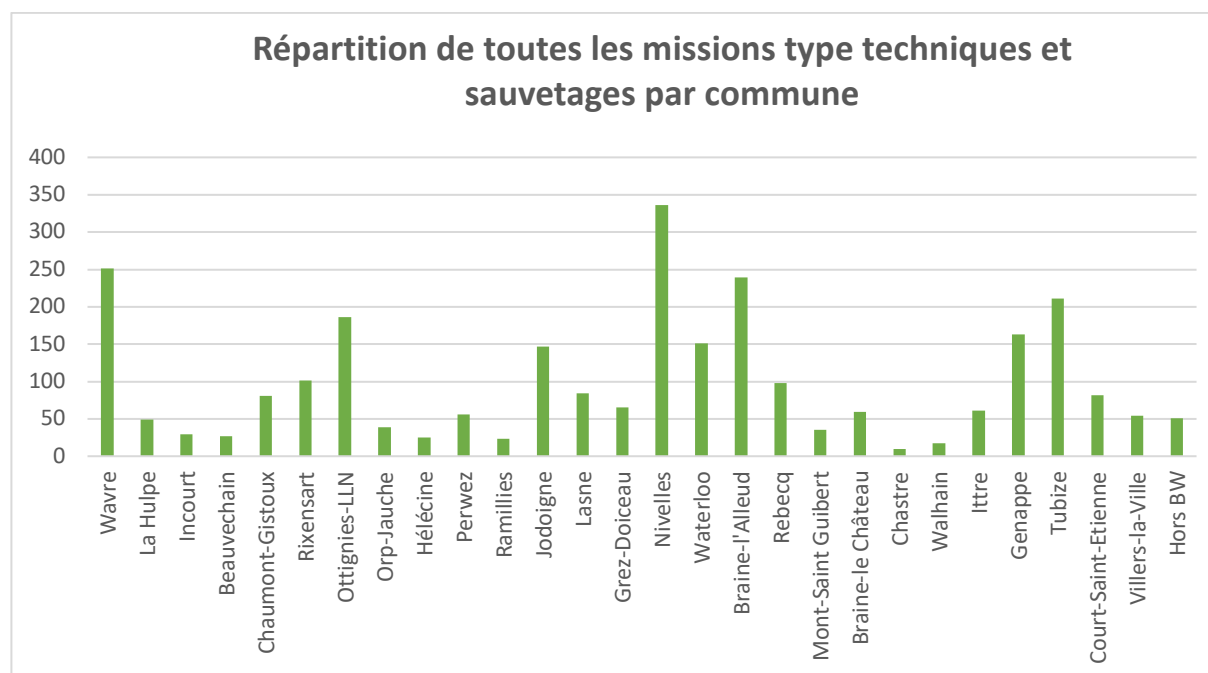
Répartition de toutes les missions du type incendie (intérieures et extérieures) par commune



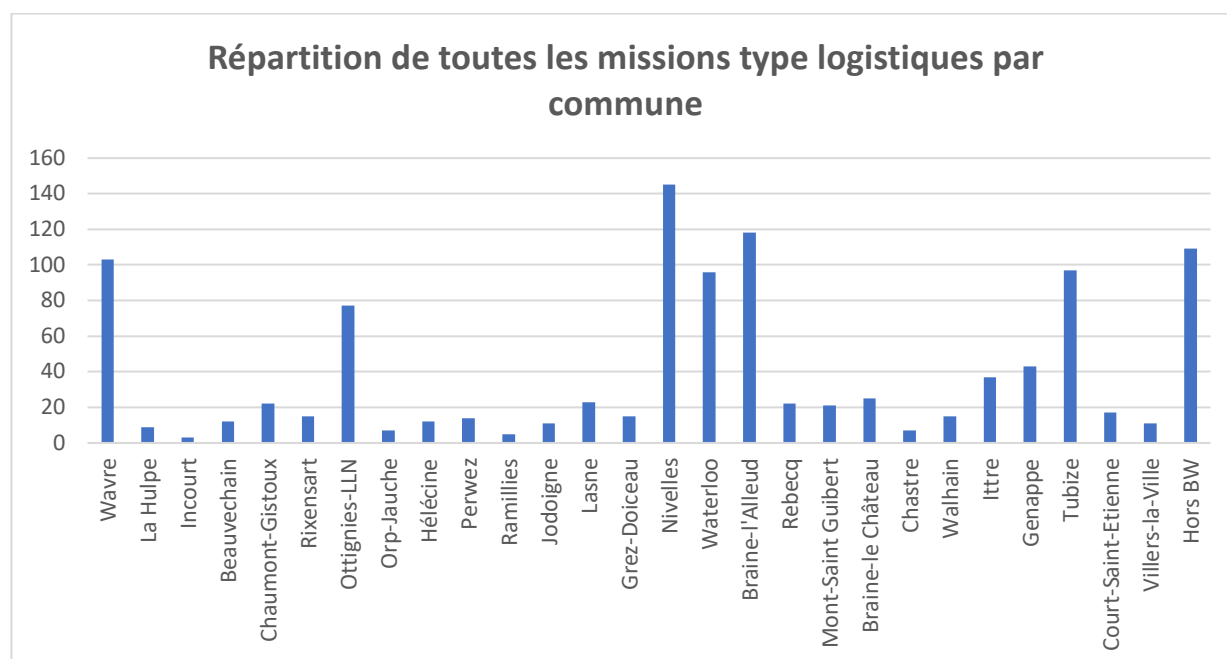
Répartition des missions substances dangereuses et environnement (Fuite de gaz, risque d'explosion, intoxication ou mesure CO, odeurs gênantes, pollutions, ...) par commune



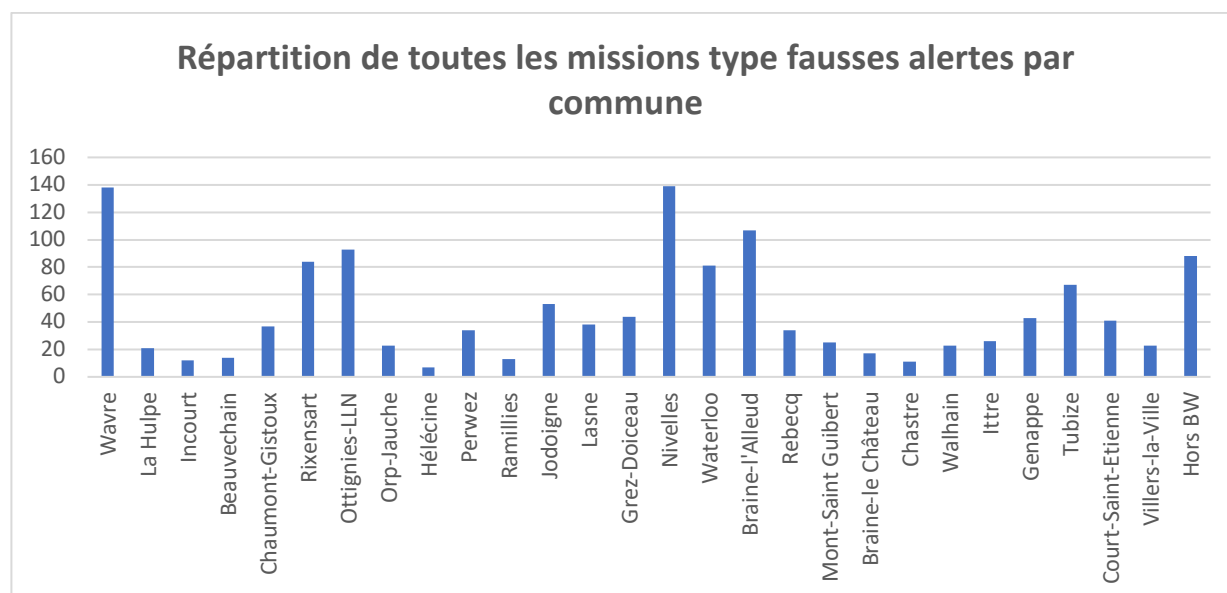
Répartition des missions techniques et sauvetages (désincarcération, sauvetage, déquage VP, tempêtes, inondations, sauvetage animal, ...) par commune



Répartition des missions logistiques (Assistance à ambulance, balisage/signalisation, assistance éclairage, arrêt sirène anti-intrusion, ...) par commune

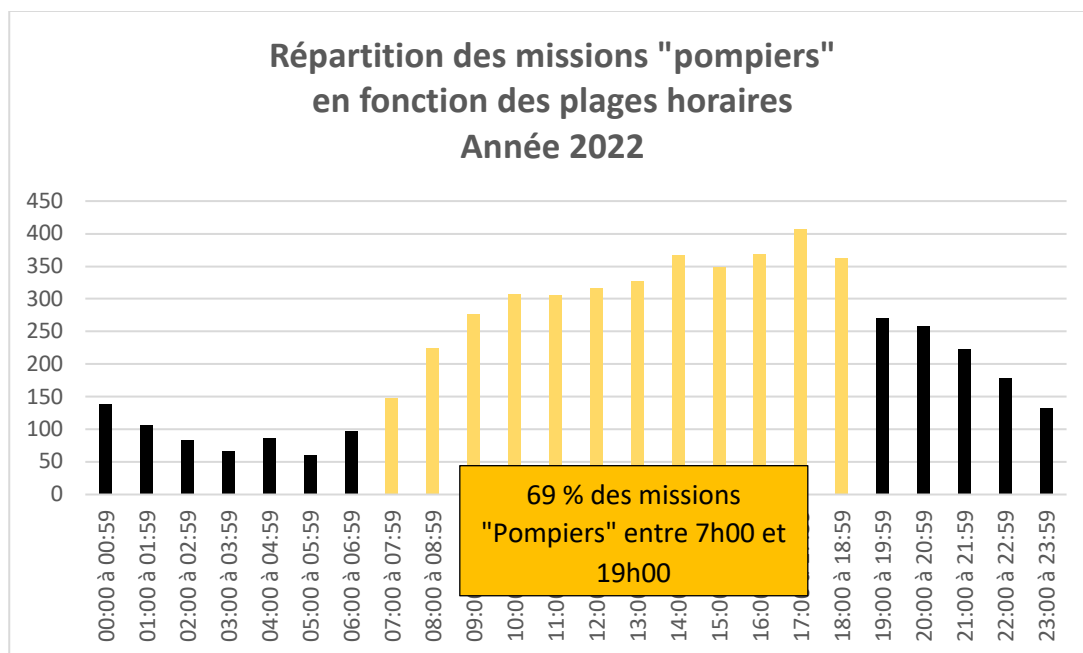


Répartition des missions fausses alertes par commune



Répartition horaire des interventions techniques pompiers

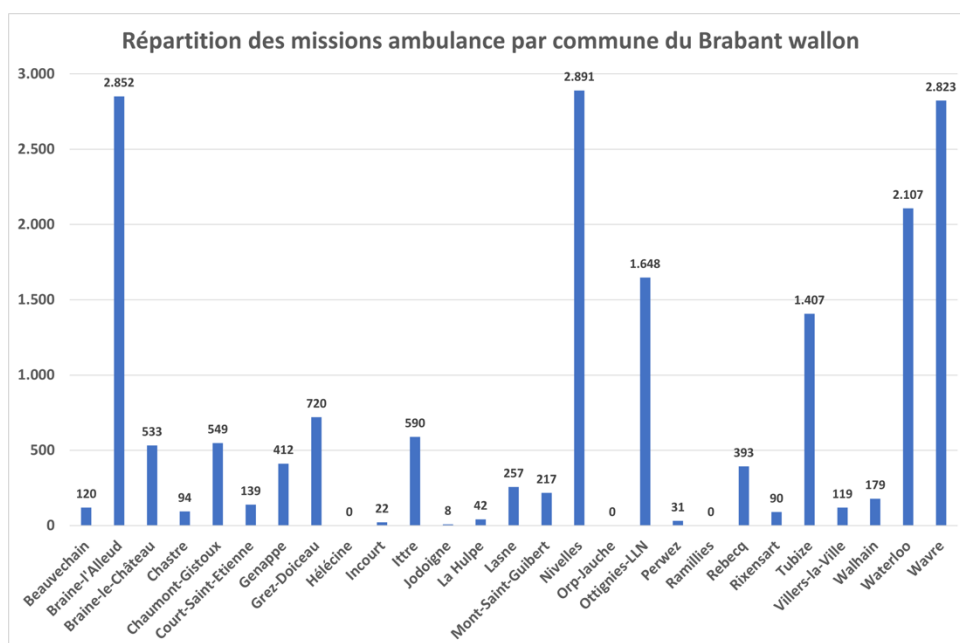
Dispersion des missions techniques pompiers sur 24h effectuées par l'ensemble des postes de secours du Brabant wallon. Chaque mission est associée à une plage horaire en fonction de l'heure d'appel.



Durant l'année 2022, 69 % des missions « techniques pompiers » se sont déroulées entre 7h00 et 19h00. Seule une intervention sur trois s'effectue le soir et la nuit.

Une diminution progressive de ce pourcentage se remarque d'année en année. En 2021, les interventions de jour représentaient 72% des missions et 70% en 2021. Les couvre-feux nocturnes imposés pendant la crise sanitaire sont peut-être à l'origine de la surreprésentation des interventions de jour en 2020 et 2021. Cette tendance sera à vérifier les années prochaines.

Répartition des missions ambulances par commune



Remarque

La présence de l'ACS La Hulpe explique le faible nombre d'interventions ambulances sur les communes de Lasne, La Hulpe et Rixensart.

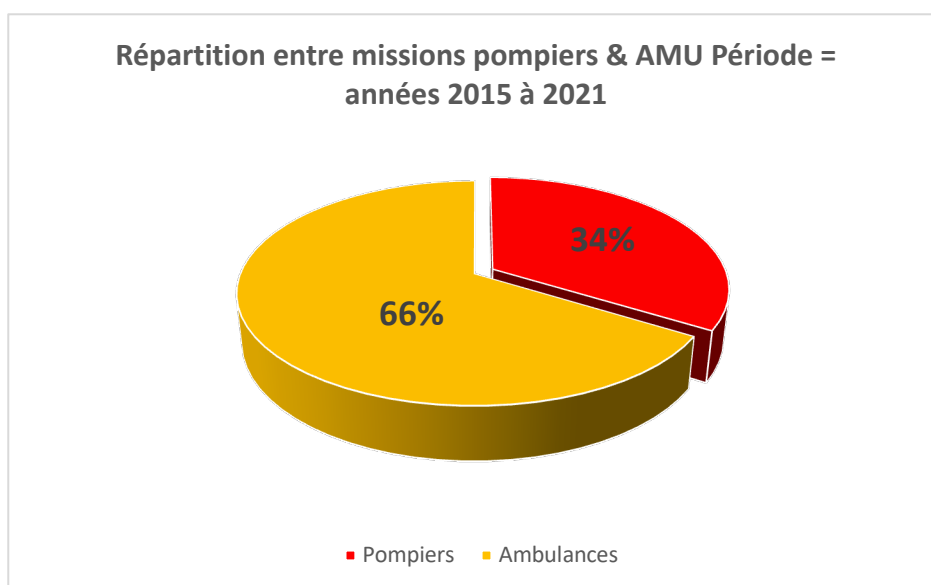
Le service d'ambulances privé de Marbais est présent et actif sur la commune de Villers-la-Ville.

En outre, le poste de secours de Jodoigne ne participe pas aux missions d'Aide Médicale Urgente. Dans l'Est du Brabant wallon, c'est l'entreprise privée d'ambulances Joannes/Docquier qui assure les missions d'aide médicale urgente.

Ceci explique également le faible nombre d'interventions ambulances sur les communes de Beauvechain, Incourt et Perwez et un chiffre égale ou proche de zéro sur les communes d'Hélécine, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies, où interviennent également d'autres zones de secours voisines, en tant que vecteur ambulance le plus rapide, notamment, lorsque le service d'ambulance privé Joannes est indisponible, à savoir : Eghezée, Hannut, Gembloux, Landen et Tirlemont.

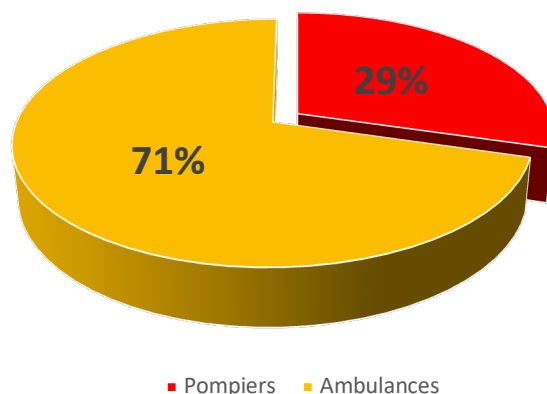
Enfin, le service d'Incendie de Gembloux intervient également régulièrement avec ses ambulances sur la commune de Chastre.

Répartition entre les missions « ambulances AMU » et les interventions « techniques pompiers »



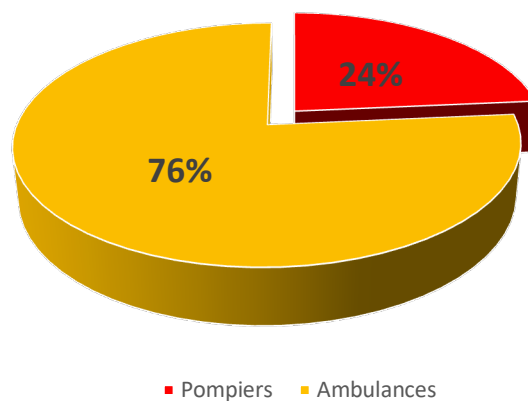
Pour la période 2015 à 2021, les missions pompiers représentaient environ 1/3 des missions totales effectuées par notre Zone. Une part importante des interventions pompiers étaient imputables aux interventions techniques liées à des calamités naturelles (tempêtes, inondations, ...) et aux exterminations d'hyménoptères.

Répartition des missions pompiers & AMU Période = années 2020 et 2021



Pour les années 2020 et 2021, les missions d'extermination d'hyménoptères ont connu une réelle baisse, notamment, à cause des restrictions dues à la pandémie, mais également à l'encouragement à recourir aux services d'entreprises privées, qui sont devenues plus compétitives suite à l'augmentation du tarif de la redevance zonale de ces missions.

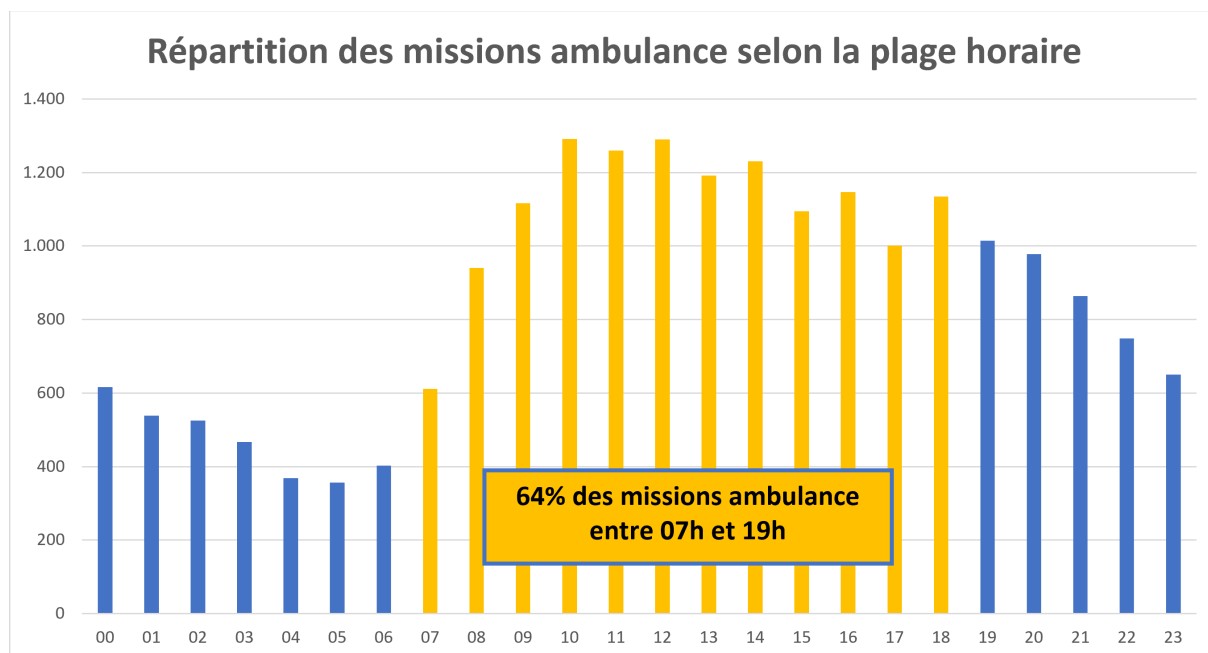
Répartition des missions pompiers & AMU Année 2022



En 2022, malgré une légère augmentation des missions d'extermination d'hyménoptères (peut-être dues à l'arrivée du frelon asiatique -à confirmer dans les années à venir), ainsi qu'une légère augmentation des missions pompiers, la proportion des missions pompiers vis-à-vis des missions ambulances a significativement chuté, principalement lié à la hausse importante des missions ambulances et un nombre beaucoup moins élevé de missions à réaliser suite à des situations de calamités naturelles (moins de tempêtes, moins d'orages et une baisse significative des inondations, car nous avons connu une longue période de sécheresse en été). Elle est même passée sous la barre des 25% de nos missions.

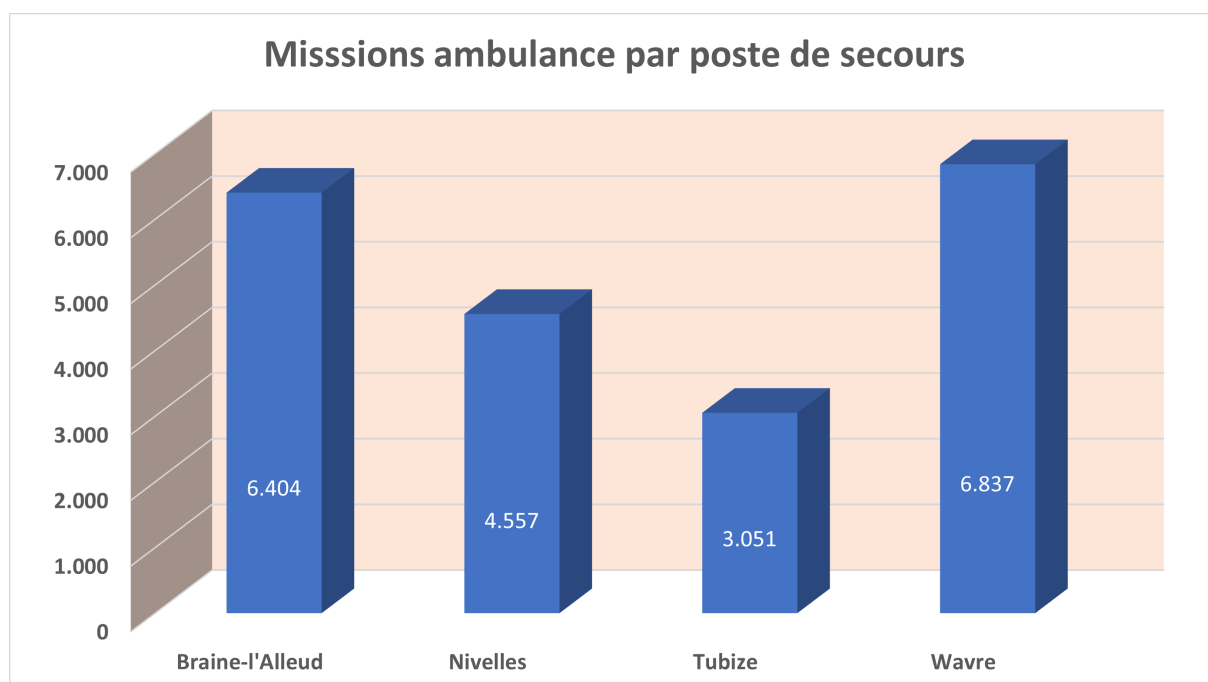
Répartition horaire des interventions ambulances

Dispersion des ambulances sur 24h effectuée par l'ensemble des postes de secours du Brabant wallon. Chaque mission est associée à une plage horaire en fonction de l'heure d'appel.

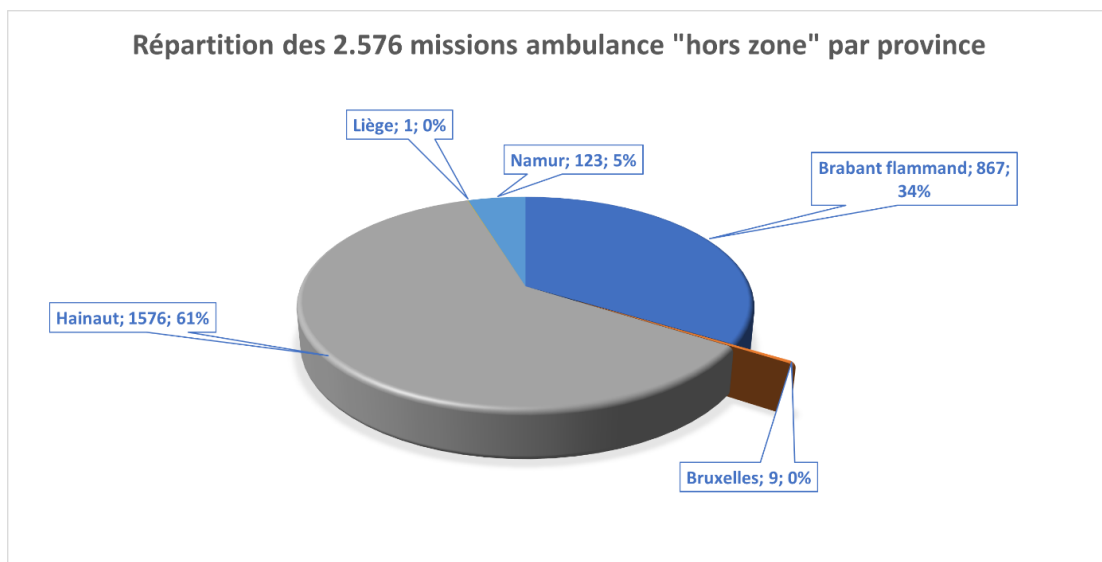


Durant l'année 2022, 64 % des missions AMU se sont déroulées entre 7h00 et 19h00. En comparaison, durant l'année 2020, le pourcentage de missions effectuées de 7h00 à 19h00 était plus faible et s'élevait à environ 68 %.

Répartition des interventions d'aide médicale urgente par les différents postes de la zone de secours

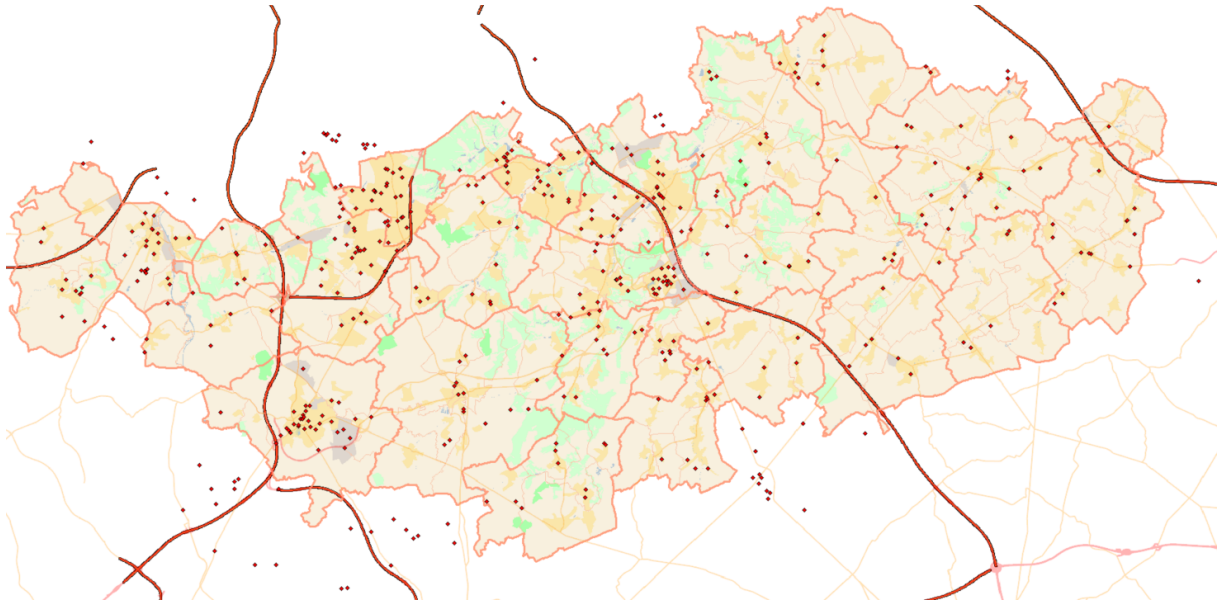


Répartition des interventions d'aide médicale urgente effectuées par notre Zone en dehors du Brabant wallon

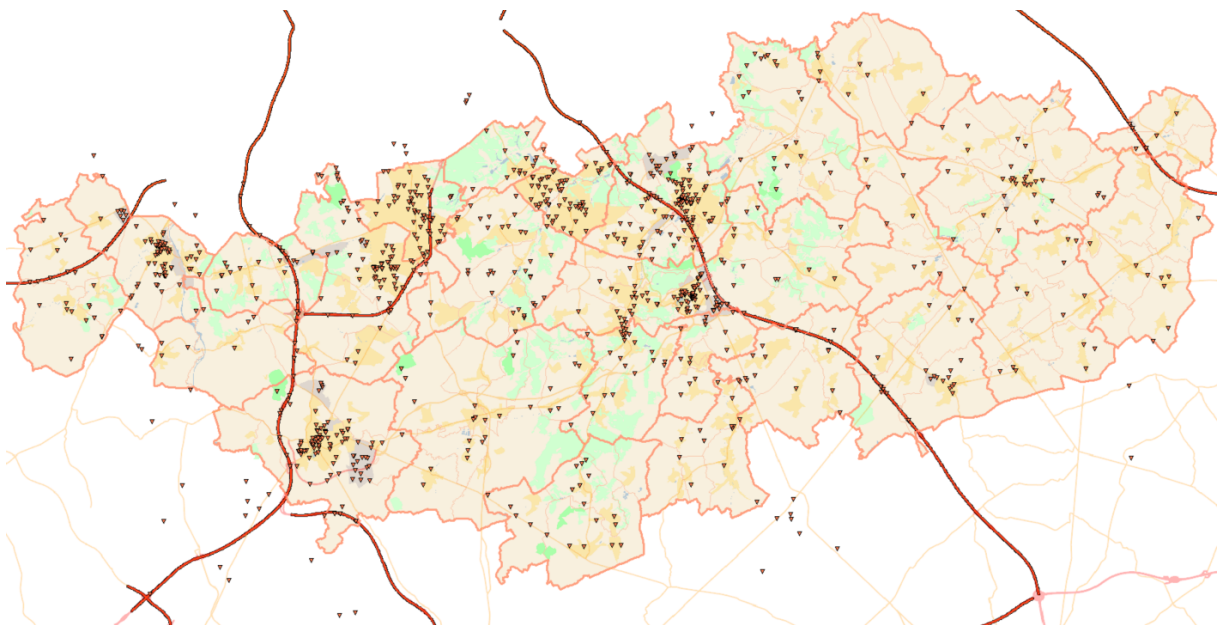


Répartition géographique sur la carte du Brabant wallon des interventions (hors ambulances AMU)

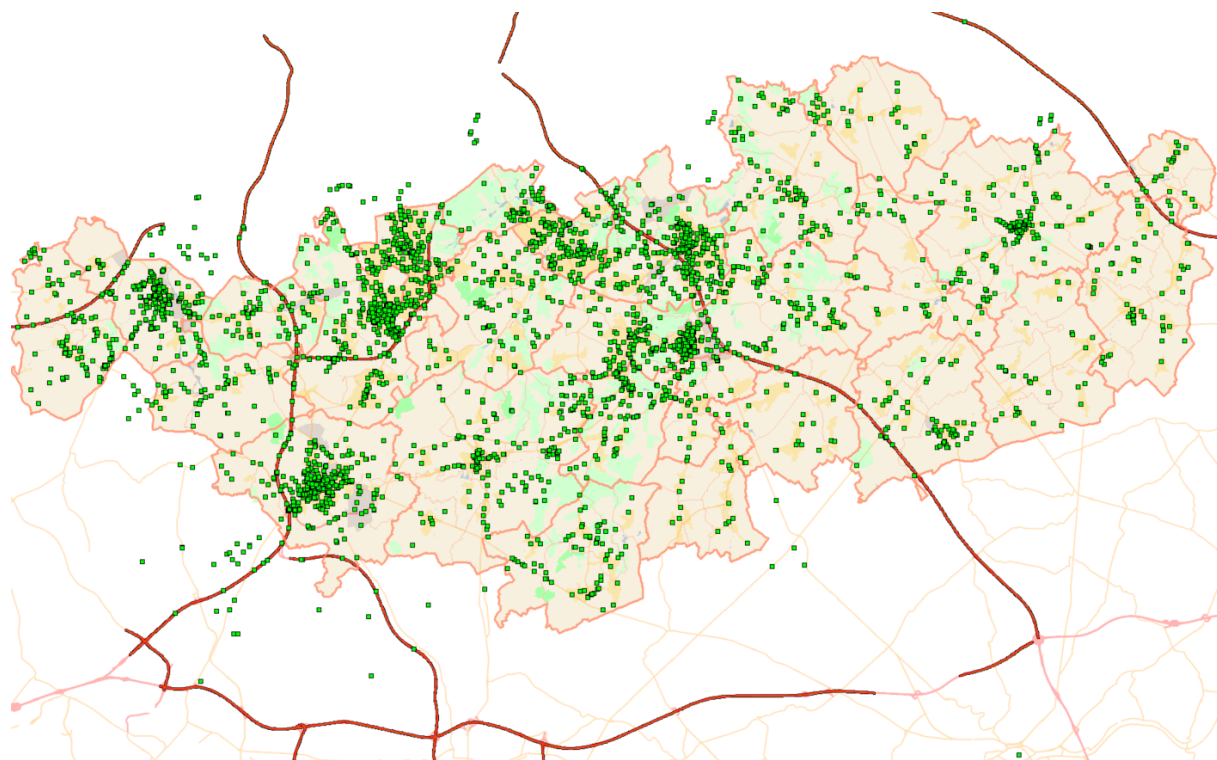
➤ Incendies de bâtiment



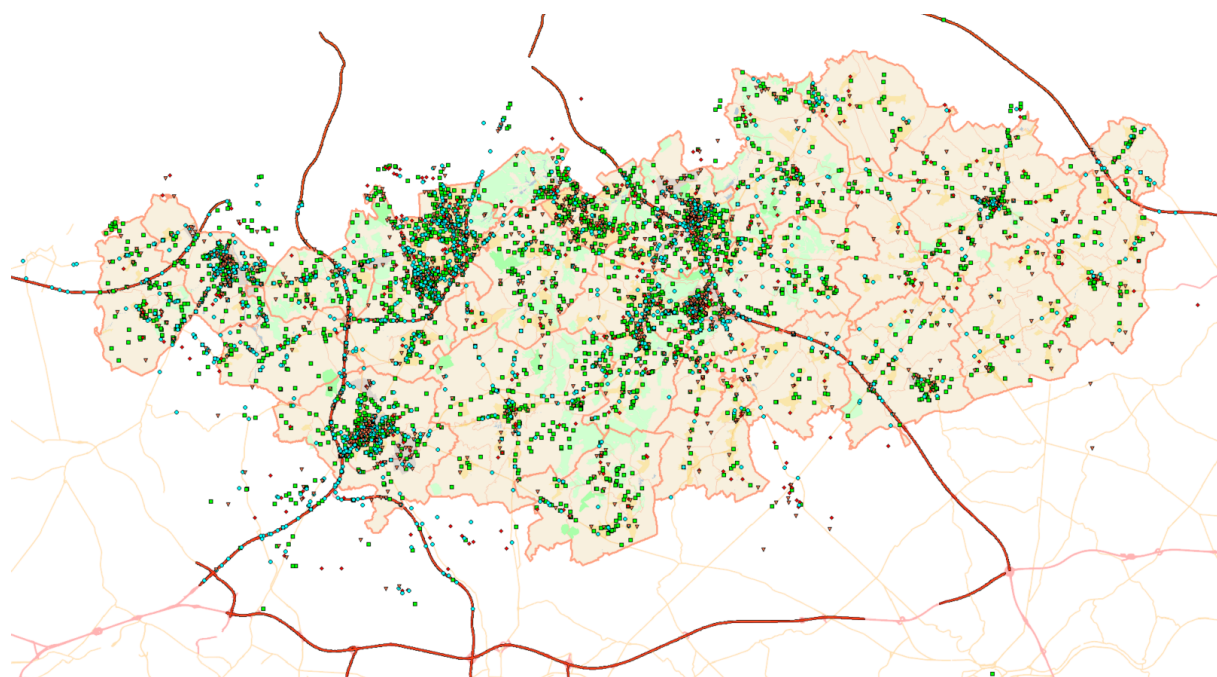
➤ Incendies extérieurs (véhicules, broussailles, poubelles, ...)



➤ Interventions urgentes (désincarcérations, sauvetages...)



➤ Toutes les interventions (Hors AMU)



Interventions et exercices 2022

Le 17 mars 2022 s'est déroulé un exercice multidisciplinaire qui visait d'une part à tester le plan général d'urgence et d'intervention provincial et d'autre part le plan interne de la base militaire de Beauvechain. Il avait également comme objectif de vérifier la bonne coordination entre la Défense et le monde civil, tant en ce qui concerne les aspects opérationnels sur le terrain que dans les sphères tactique et stratégique.

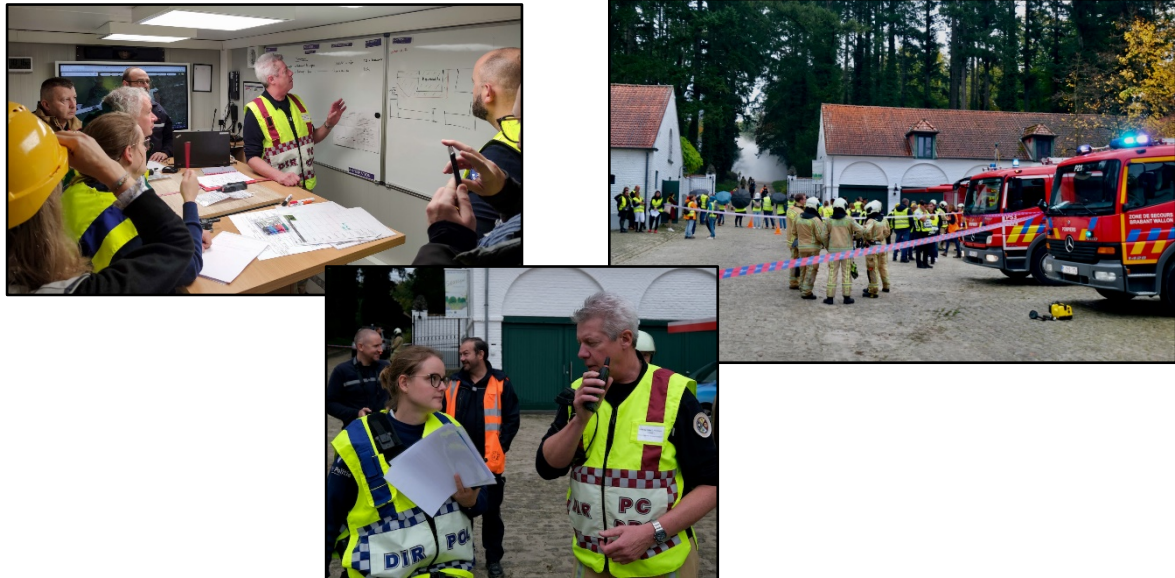
Le scénario consistait en un accident impliquant des matières dangereuses ayant provoqué de nombreuses victimes dont une quarantaine devaient être décontaminées.



Le 14 août 2022, suite à un accident de la route où un des véhicules a pris feu, les flammes se sont propagées aux broussailles entre l'autoroute E411 et la chaussée de Namur à Wavre. Un hélicoptère a également été envoyé sur place en renfort pour effectuer plusieurs largages d'eau.



Un exercice de gestion de crise multidisciplinaire s'est déroulé en octobre 2022, avec un thème moins habituel, à savoir la protection du patrimoine. Si effectivement le sauvetage et la mise en sécurité des personnes est prioritaire, la sauvegarde des œuvres d'art n'en est pas moins essentielle. Dans ce contexte, le "plan de sauvegarde des biens culturels" a pu être testé en présence de nombreuses institutions et partenaires différents œuvrant pour la préservation du patrimoine.



Un incendie a ravagé un restaurant le 19 octobre 2022 et touché trois commerces voisins à Cérroux-Mousty. Une trentaine de pompiers sont intervenus sur place, une coordination opérationnelle a été activée par le chef des opérations.





Malheureusement, la Zone de secours a connu trois incendies mortels durant l'année 2022. Dans ce cas, un octogénaire a malencontreusement été pris au piège à l'intérieur de son habitation à Chaumont-Gistoux le 21 décembre 2022.

4. Structure organisationnelle

4.1 Conseil de Zone

Le Conseil de Zone se compose des bourgmestres des différentes communes de la Zone et du Président du Collège provincial. Le bourgmestre est membre de droit du Conseil.

Au sein du Conseil de Zone, chaque bourgmestre dispose d'une voix, sauf pour les votes relatifs à l'établissement du budget, aux modifications budgétaires et aux comptes annuels. Dans ce cas, chaque bourgmestre dispose d'un nombre de voix proportionnel à la dotation de sa commune à la Zone. Un arrêté royal du 10 juillet 2013 fixe les modalités de calcul du nombre de voix dont dispose un conseiller zonal au sein du Conseil de la Zone de secours.

Nom de la commune	Nom du Bourgmestre
Beauvechain	Mme Carole Ghiot
Braine-l'Alleud	M. Vincent Scourneau
Braine-le-Château	M. Nicolas Tamigniau
Chastre	M. Thierry Champagne
Chaumont-Gistoux	M. Luc Decorte
Court-Saint-Etienne	M. Michael Goblet d'Aviella
Genappe	M. Gérard Couronne
Grez Doiceau	M. Paul Vandeleene
Hélicine	M. Pascal Collin
Incourt	M. Léon Walry
Ittre	M. Christian Fayt
Jodoigne	M. Jean-Luc Meurice
La Hulpe	M. Christophe Dister
Lasne	Mme Laurence Rotthier
Mont-Saint-Guibert	M. Julien Breuer
Nivelles	M. Pierre Huart
Orp-Jauche	M. Hugues Ghenne
Ottignies- LLn	Mme Julie Chantry
Perwez	M. Jordan Godfriaux
Ramilies	M. Jean-Jacques Mathy
Rebecq	Mme Patricia Venturelli
Rixensart	Mme Patricia Lebon
Tubize	M. Michel Januth
Villers-la -ville	M. Emmanuel Burton

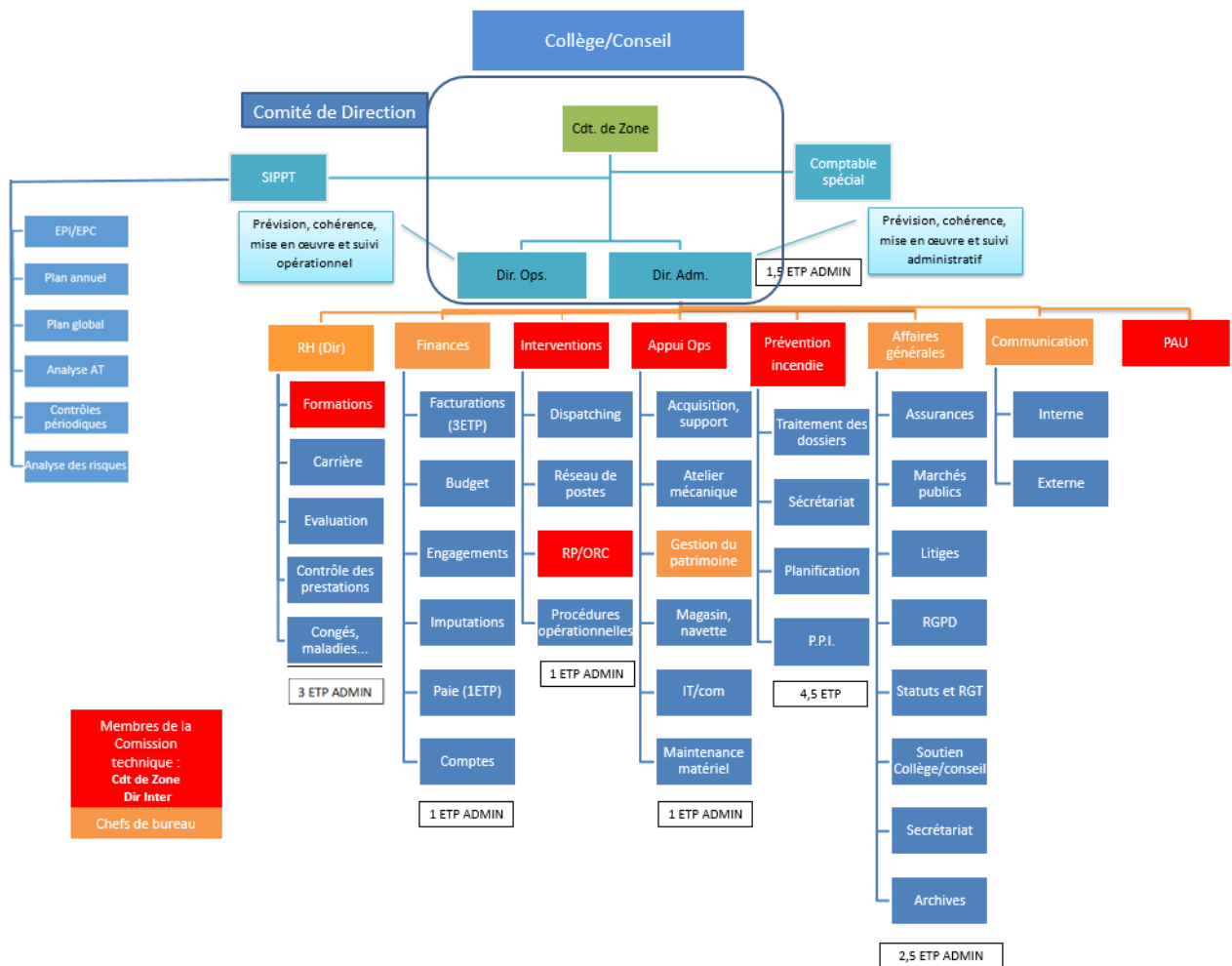
Walhain	M. Xavier Dubois
Waterloo	Mme Florence Reuter
Wavre	Mme Françoise Pigeolet (jusqu'au 22 novembre 2022) Mme Anne Masson (à partir du 22 novembre 2022)
Province BW	M. Tanguy Stuckens

***Membres du Collège de Zone**

Le tableau ci-dessous reprend les coordonnées du Président du Conseil, du Comptable spécial ainsi que du Commandant.

Président du Conseil	Christophe Dister, Bourgmestre de La Hulpe
Comptable spécial f.f.	Laurent Hautekeet
Commandant de Zone	Philippe Filleul

4.2 Direction générale



➤ Le Commandant de Zone

Le Commandant de Zone assure la direction de la Zone de secours afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel, administratif et technique de la Zone. D'un point de vue opérationnel, il organise la coordination stratégique en cas de situation d'urgence afin de limiter les dégâts humains et matériels.

Le Commandant de Zone rend compte aux autorités administratives sur la politique menée et émet des propositions à propos de la politique à mener. Il est chargé de faire préparer les dossiers soumis aux Collèges et Conseils de Zone.

➤ L'Etat-major

L'Etat-major est composé au moins du Commandant de Zone et des Directeurs des départements fonctionnels. Il assure la gestion journalière de la Zone ainsi que la prévision, la cohérence, la mise en œuvre et le suivi du fonctionnement administratif et opérationnel de la Zone.

➤ La Commission technique

La Commission technique, prévue la loi, composée des responsables de poste a été étendue aux Directeurs de départements, le Commandant de Zone en assure la présidence. La Commission intervient notamment dans la rédaction du programme de politique générale, ainsi que du programme d'acquisition de matériel. Elle peut être consultée à la demande des organes de la Zone en matière d'organisation opérationnelle de la Zone.

4.3 Direction des opérations

Le Directeur des opérations assure la coordination entre les 5 départements opérationnels (Appui Opérationnel, Formations, Interventions, Prévention incendie et Prévision/Anticipation/Uniformisation).

Il veille au bon suivi des objectifs fixés par la Zone de secours au travers de l'exécution par les Directeurs des départements et/ou collaborateurs au niveau du contenu, de la méthodologie et de l'organisation. Dans ce contexte, l'ensemble des Directeurs se réunissent de manière hebdomadaire. Les différents projets sont priorisés et font l'objet d'une fiche de suivi dans laquelle est repris, notamment, le superviseur et le gestionnaire en charge du projet.

Au niveau opérationnel, le Directeur des Opérations organise la coordination opérationnelle en cas de situation d'urgence afin de limiter les dégâts humains et matériels, et de répondre aux attentes stratégiques transmises par le comité de coordination. En l'absence du Commandant de Zone, il assurera la coordination stratégique.

Durant l'année 2022, diverses situations d'urgence ont provoqué la nécessité d'organiser une coordination opérationnelle multidisciplinaire, à savoir :

- un train Thalys bloqué lors des canicules avec une évacuation envisagée de plusieurs centaines de personnes;
- un feu de talus longeant une autoroute menaçant plusieurs habitations nécessitant l'appui de l'hélicoptère de la police fédérale;
- une fuite de gaz sur une conduite moyenne pression provoquant l'évacuation de plusieurs riverains;
- incendie de grande ampleur.

Afin de préparer au mieux le personnel à l'incertain, la direction opérationnelle participe et veille à l'élaboration d'exercices multidisciplinaires.

4.4 Direction de l'Administration

L'administration zonale est composée de 21 membres du personnel et sa direction est confiée à une Directrice qui fait partie du Comité de Direction (CODIR) avec le Commandant de Zone et le Directeur des Opérations.

Les services administratifs sont installés au siège social dans un bâtiment appartenant à la Province du Brabant wallon sur un plateau de 650 m² (30 postes de travail) qui accueille également les directions opérationnelles de la Zone de secours et le Bureau Central de Prévention Incendie.

Ce siège social est localisé dans le zoning nord de Wavre, au 2^{ème} étage du bâtiment dénommé « Newton » à la chaussée des Collines, 52 boîte 5 à 1300 Wavre.

➤ Organisation des services administratifs

Les membres du personnel administratif sont répartis au sein des différents services et départements de la Zone de secours. Un agent administratif est affecté à chaque département opérationnel (Interventions, Formations, Appui opérationnel et Prévention incendie).

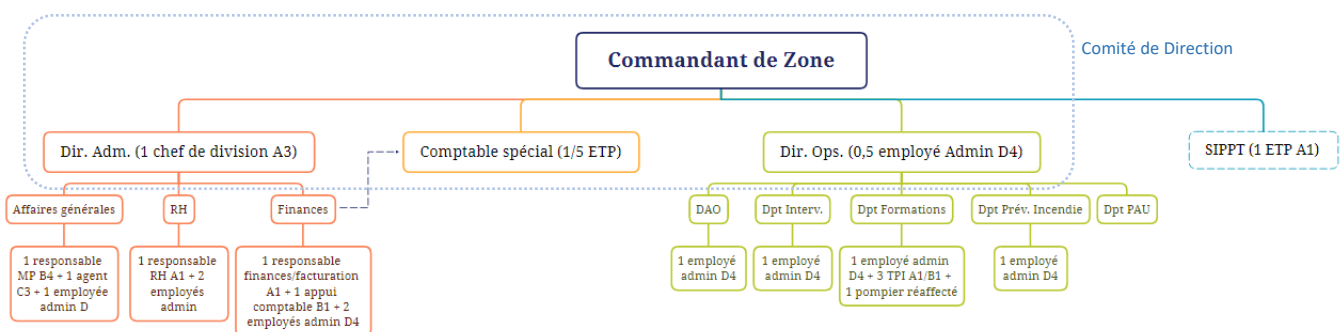
Trois techniciens en prévention incendie civils et un pompier réaffecté sont affectés au Département Prévention Incendie.

La Zone de secours dispose d'un Conseiller en Prévention et Protection au Travail Interne (SIPPT).

Les autres membres du personnel administratif sont affectés :

- au secrétariat des membres du CODIR et du Collège/Conseil de Zone ;
- au service des Affaires Générales ;
- au service des Ressources Humaines ;
- au service Finances qui a été renforcé fin 2021 suite à la reprise, par la Zone de secours des missions de facturation précédemment exécutées par la Province du Brabant wallon.

➤ Organigramme fonctionnel - Direction de l'Administration



➤ Affaires Générales

Le département des Affaires Générales est directement rattaché à la Directrice d'administration. Ce service est composé d'une agente administrative qui assure le secrétariat du Commandant de Zone et de la Directrice d'administration. Elle assure également le suivi administratif du Collège et du Conseil de Zone. Une autre assistante administrative est en charge de la gestion du courrier entrant et sortant, de la boîte mail zonale et de l'archivage au sein de la Zone de secours. Enfin, le département est complété par une bachelière en droit en charge de la gestion du portefeuille d'assurances, des contentieux et de l'appui juridique. Elle est également responsable de la cellule « marchés publics ».

En 2022, le secrétariat a :

- introduit dans la base de données **5.723** courriers entrants et **946** courriers sortants (les missions de prévention ne sont plus répertoriées dans le courrier sortant) ;
- assuré la gestion de la boîte e-mail, soit **8.501** courriels entrants et **8.416** courriels sortants ;
- assuré le suivi et les transferts de **2.705** missions de prévention incendie.

➤ **Service des Ressources Humaines**

La Zone de secours a mis en place un service de gestion des Ressources Humaines, actuellement composé de 3 agents :

- une responsable de la gestion des Ressources humaines,
- une agente administrative de niveau D6,
- un agent administratif de niveau D4.

Le service RH travaille en étroite collaboration avec la Directrice d'Administration et le Commandant de Zone mais également avec les départements opérationnels.

Les tâches de gestion quotidienne du personnel sont gérées dans les Compagnies au sein des Postes de secours ou par les différents départements de la Direction des Opérations (gestion de congés et absences, formations, ...).

Certaines tâches sont également gérées par le Service GRH de la Province du Brabant wallon et demandent une coopération étroite avec les services provinciaux.

En fonction des demandes et besoins, les employés du service RH relaient les demandes vers les services de la Province ou vers les prestataires de services externes.

Le service gère les contacts réguliers avec *Mensura* (SEPPT), *Certimed* (organisme de contrôle de l'absentéisme), *Sodexo* (tickets restaurants pour une partie du personnel opérationnel), *ORPSS* (Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale – ancien ONSSAPL), *Civadis* (fournisseur du logiciel comptables de la Zone), *Ulis* (logiciel de paie), *Ethias*,

Tout changement administratif de l'agent ainsi que les maladies et accidents du travail sont recensés en permanence dans un tableur qui est transmis toutes les semaines au Service GRH de la Province pour intégration dans les divers logiciels de gestion. Le service RH de la Zone constitue la majeure partie des dossiers qui doivent être présentés au Collège ou au Conseil de Zone en matière de ressources humaines.

Depuis le mois d'avril 2015, les salaires sont gérés par le Service de la Paie de la Province. Les prestations sont extraites mensuellement du logiciel *AbiFire* et les primes sont calculées automatiquement par un tableur Excel pour l'ensemble des 12 profils de rémunération.

La convention de partenariat conclue en 2015 avec la Province du Brabant wallon venue à échéance le 31 décembre 2020 a été revue intégralement. Les seules missions maintenues pour le compte de la Zone de secours par la Province sont :

- la gestion de la paie du personnel,
- la formation du personnel de la Zone par l'école provinciale (CFBW).

Depuis janvier 2023, la Zone met en place un nouveau logiciel RH afin de palier au remplacement du logiciel de gestion du temps de travail (*Kélio*) ainsi que le logiciel *Abifire* afin de répondre aux besoins et simplifier l'ensemble des pointages via le logiciel *Mobinome*.

Mobifire est une solution digitale de type ERP (Enterprise Resource Planning) 100% cloud conçue spécialement pour les zones de secours permettant d'intégrer leurs flux administratifs et opérationnels sous la forme de modules (Planning, Gestion des fiches travailleurs, Prestations, Rapports, Lien dispatch Verdi, Formation, Evaluation).

La solution est en cours de développement et de paramétrage. Elle tiendra notamment compte de :

- la notion de membre de personnel volontaire/professionnel ;
- l'organisation du travail pour chaque compagnie, équipe, horaire ;
- les textes de lois en vigueur (loi sur l'aménagement du temps de travail, statut administratif et pécuniaire du personnel opérationnel, règlement de travail, ...);
- l'intégration du pointage pour le personnel.

La solution a été mise en place dès le 1^{er} janvier 2023 pour le personnel administratif puis progressivement étendue au personnel opérationnel dans le courant 2023.

➤ **Secrétariat du Conseil et Collège de Zone**

La Directrice d'administration occupe la fonction de Secrétaire du Conseil et du Collège de Zone. A ce titre, elle participe à chacune des séances du Conseil et du Collège, en prépare l'ordre du jour, centralise et vérifie le contenu des dossiers, rédige les procès-verbaux des séances, assure les transmis vers les deux autorités de Tutelle : le Gouverneur de la Province du Brabant wallon et la Ministre de l'Intérieur.

En 2022, se sont tenues :

- 15 séances de Collège de Zone (649 dossiers traités)
- 6 séances de Conseil de Zone (79 dossiers traités)

Prochainement, des séances du Conseil pourront être organisées en vidéo-conférence avec diffusion auprès du public.

➤ **Service Finances**

Suite à l'absence prolongée du Comptable spécial, Monsieur Laurent ALSTEENS, membre du personnel provincial, une Comptable spéciale f.f. a dû être désignée. Il s'agissait de Madame Valérie LEONARD qui assumait la fonction depuis le mois d'octobre 2020. En janvier 2023, Monsieur Laurent HAUTEKEET a été désigné en tant que Comptable spécial en remplacement de Madame Valérie LEONARD.

Afin de progressivement renforcer l'équipe finance, une employée administrative de niveau B a été recrutée en janvier 2021 pour assurer le suivi comptable de la Zone ainsi qu'un Chef de bureau de niveau A en décembre 2021. Enfin, le 1^{er} janvier 2022, deux nouvelles employées de niveau D sont venues renforcer l'équipe finance préexistante.

Cette nouvelle équipe s'occupe donc des missions suivantes :

- du recouvrement ;
- des opérations comptables journalières ;
- de la rédaction du compte, du budget et modifications budgétaires ;
- des saisies sur salaire ;
- de l'exécution des décisions Collège ;
- de la gestion de la trésorerie ;
- de la gestion du patrimoine ;
- des emprunts ;
- de l'encodage des dépenses et des recettes ;
- de la facturation ;
-

Le service finance se développe également grâce aux nouvelles technologies :

- un logiciel anti-fraude permettant une plus grande transparence dans le processus de dépenses mais également d'éviter au maximum toute tentative de fraude ;
- un logiciel de génération des bons de commande permettant une plus grande harmonie entre les différents logiciels comptables ;
- un QR-CODE sur les factures ambulance afin de permettre aux redevables de payer plus facilement et plus rapidement leur facture.

Au total, le service finance a envoyé pas moins de 23.000 factures ambulance, prestations et préventions et s'est également occupé d'engager 1337 bons de commande (allant de la logistique à la formation) afin de répondre aux besoins divers des différentes casernes. Les diverses dépenses et recettes représentent 3629 engagements définitifs et 3456 imputations encodées par le service.

Enfin, depuis janvier 2022, le service finance envoie les factures ambulance qui sont dans l'impossibilité d'être soldées (pour diverses raisons) au Fonds d'Aide Médicale Urgente (FAMU), permettant à la Zone de récupérer 2/3 du montant total de la facture.

4.5 Sécurité et hygiène au sein de la Zone de secours

➤ Synthèse des accidents de travail

Accidents de travail 2021

Lors de cette année 2022, la Zone de secours du Brabant wallon a recensé 43 accidents de travail, dont 30 étaient chômants. L'ensemble de ces accidents représente un total de 1.249 jours d'ITT.

Signalons que quatre de ces accidents peuvent être qualifiés de grave. Pour chacun d'eux, un rapport circonstancié a été rédigé et transmis au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, tel que prévu dans le Code du bien-être au travail.

Réf.	Types d'interventions	Nbre d'AT	Jours d'ITT
1.	AMU Toute demande d'intervention d'ambulance	9	239
2.	Incendies Extérieur, bâtiments, industries, cheminées, véhicules, ...	6	231
3.	Logistique Assistance ambulance, signalisation, installation PC Ops, ...	1	30
4.	Sauvetage et Technique Personnes coincées, à l'eau, risque d'effondrement, tempêtes	1	53
5.	Substances dangereuses Fuite de gaz, risque explosion, substances dangereuses, radiologiques, ...	0	0
6.	Chemin du travail Trajet de la résidence au lieu de l'exécution du travail et inversement	0	0
7.	Formations extérieures (Ecoles du feu, ...)	2	31
8.	Poste de secours – Général Exercices de pratique chaude et froide, travaux d'entretien	6	380
9.	Poste de secours – Sport Entraînements sportifs encadrés obligatoires	5	285
REC.		30	1.249

Le tableau ci-avant illustre les principales données de l'année 2022. Il reprend, par poste de secours, les heures prestées par le personnel professionnel, volontaire et administratif, le nombre d'accidents, le nombre de jours d'incapacité et les taux de fréquence et de gravité.

	SIBA	SJO	SINI	SITU	SIWA	COMP- ZON.	TOT. POSTES	ADMIN.	TOT ZONE	AT ZONE	ITT ZONE	Tf ZONE	Tg ZONE
HRS RECAP	PRO	101.868	34.326	86.269	46.868	104.099	11.004	384.434	28.530	412.964			
	VOL	8.408	10.824	15.013	16.453	10.535	93	61.326		61.326			
	TOT	110.276	45.150	101.282	63.321	114.634	11.097	445.760	28.530	474.290			
NBRE AT	PRO	3	1	8	9	6	0	27	0	27			
	VOL	0	0	0	3	0	0	3		3			
	TOT	3	1	8	12	6	0	30	0	30			
JRS ITT	PRO	19	84	233	574	312	0	1.222	0	1.222			
	VOL	0	0	0	27	0	0	27		27			
	TOT	19	84	233	601	312	0	1.249	0	1.249			
Tf	PRO	29,45	29,13	92,73	192,03	57,64	0,00	70,23	0,00	65,38			
	VOL	0,00	0,00	0,00	182,34	0,00	0,00	48,92		48,92			
	TOT	27,20	22,15	78,99	189,51	52,34	0,00	67,30	0,00	63,25			
Tg	PRO	0,19	2,45	2,70	12,25	3,00	0,00	3,18	0,00	2,96			
	VOL	0,00	0,00	0,00	1,64	0,00	0,00	0,44		0,44			
	TOT	0,17	1,86	2,30	9,49	2,72	0,00	2,80	0,00	2,63			

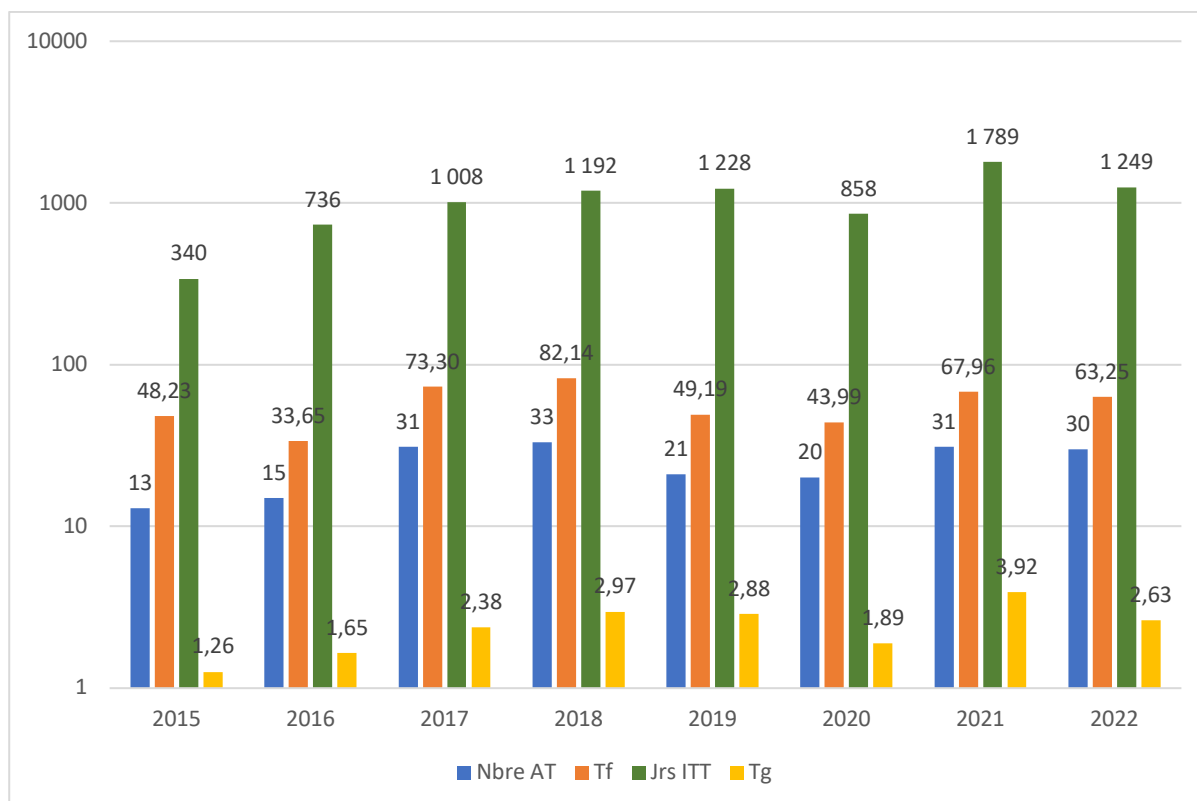
Tf : taux de fréquentation
Tg : taux de gravité

Accidents de travail cumulés

Depuis le 1^{er} avril 2015, date de création de la Zone de secours du Brabant wallon, 290 accidents ont été recensés, dont **194** étaient chômants. Ceux-ci ont occasionné un total de **8.400** jours d'incapacité de travail. Après une hausse importante du nombre d'accidents et de jours d'incapacité en 2017 et 2018, nous avons pu observer une nette baisse en 2019 et 2020. Malheureusement, on peut constater une nouvelle hausse en 2021, qui se stabilise en 2022.

	Nbre AT	Tf	Jrs ITT	Tg
2015 (01/04 au 31/12)	13	48,23	340	1,26
2016	15	33,65	736	1,65
2017	31	73,30	1.008	2,38
2018	33	82,14	1.192	2,97
2019	21	49,19	1.228	2,88
2020	20	43,99	858	1,89
2021	31	67,96	1.789	3,92
2022	30	63,25	1.249	2,63

Tf : taux de fréquentation
Tg : taux de gravité



Pour rappel

Taux de fréquence = 100 correspond à 1 travailleur sur 6, victime chaque année d'un accident de travail.

Taux de gravité = 1 correspond à 1,5 jour d'absence par an, pour tous les travailleurs.

Pour information : les statistiques FEDRIS pour le code NACE 84.250 (Services du feu) et pour l'année 2018 donnent un Tf de 45,11 et un Tg de 1,46.

➤ Acquisition de matériel

Véhicules

En 2022, la Zone de secours a réceptionné et mis en service une nouvelle auto-échelle au poste de Wavre.

EPI – EPC

En 2022, la Zone a mis en service :

- de nouveaux casques de protection pour sauvetages et secours techniques destiné à l'ensemble du personnel opérationnel ;
- de nouvelles tenues de travail spécifique pour l'exécution des missions d'aide médicale urgente, conformément à l'arrêté royal du 26 janvier 2018.

Aménagements divers

La Zone poursuit ses efforts de modernisation des postes de secours. Un marché d'architecture a été attribué en vue de la rédaction d'un cahier des charges pour la rénovation de la toiture du poste de Braine-l'Alleud.

L'aménagement de nouveaux locaux dans le poste de Wavre s'est poursuivi par la mise en service de nouvelles douches plus spacieuses et en nombre adapté à l'augmentation du personnel du poste.

La cuisine du poste de Jodoigne s'est vue adjoindre un grand plan de travail supplémentaire avec les électroménagers nécessaires de par la présence 24h/24 de personnel dans le poste.

Des installations de détection de gaz ont également été installées par sécurité dans les ateliers des postes de Braine-l'Alleud et de Wavre ainsi qu'à la chaufferie de Tubize.

➤ Réunions du CPPT

En 2022, 6 réunions du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail ont pu se tenir. Ces réunions se sont tenues les 17 janvier, 28 mars, 20 juin, 11 août, 22 septembre et 21 décembre. Elles ont regroupé des représentants de l'autorité, du personnel, de la ligne hiérarchique, les services internes et externes de Prévention et Protection au Travail et, selon les besoins, des techniciens et experts. Notons que ces réunions ont pu se tenir en présentiel, à l'exception de la réunion de janvier qui s'est tenue en vidéoconférence.

Divers points ont été abordés, tels que :

- le rapport annuel 2022 du SIPPT ;
- l'analyse systématique des accidents de travail via des fiches et points sur les At graves ;
- la désignation d'une personne de confiance en remplacement d'une employée pensionnée ;
- le rappel concernant le registre de faits de tiers ;
- l'appel à candidatures concernant une formation d'appui psychologique aux intervenants ;
- l'encadrement du personnel lors des séances de maintien de la condition physique ;
- la présentation du SIPPT des modifications de l'AR concernant les visites des lieux de travail et planning du SEPPT des visites 2023 ;
- la note de service concernant la fourniture et le port des tenues d'ambulancier ;
- le projet de construction du nouveau poste de Tubize ;
- les mesures concernant le travail dans les postes lors des périodes de canicule ;
- le projet de note du SIPPT concernant les EPI pour les interventions en hauteur (hors GRIMP) ;

- le plan annuel d'action 2023 ;
- les courriers et points divers.

➤ **Relations avec le SEPPT**

Dans le courant du mois de janvier, une réunion de coordination s'est tenue avec des représentants de notre service externe. Divers points ont pu être abordés, notamment concernant le planning et le suivi des visites médicales, les rapports établis suite aux visites des lieux de travail, les unités de prévention, ainsi qu'aux petits dysfonctionnements constatés en 2022.

La Conseillère en prévention – Médecin du travail, le Docteur Guerrero, a pu assister à plusieurs réunions du CPPT et a apporté des éclaircissements notamment sur les tests de VO2 max. Elle a également été sollicitée pour participer aux réunions du groupe de travail « Alcool et drogues ». Notons que le Dr Guerrero est régulièrement contactée pour des questions pratiques telles que le transport de malades contagieux, les accidents avec exposition au sang, les rechutes d'accidents de travail. Enfin, suite à la modification de l'arrêté royal concernant la visite des lieux de travail, la visite de reconnaissance a été organisée au sein du bâtiment administratif.

La Conseillère en prévention (aspects psychosociaux, de son côté) a été sollicitée pour apporter son aide à un binôme d'ambulanciers confrontés à une intervention difficile.

➤ **Plan global et plan annuel d'action**

Voici quelques-unes des principales réalisations qui ont été effectuées ou initiées en 2022 :

- mise en place d'un marché zonal pour le choix d'un SECT (Service Externe de Contrôle Technique) : la société Vinçotte est chargée du contrôle du matériel dans les 5 postes ;
- initiation d'un marché pour la formation de candidats à l'appui psychologique aux intervenants. Cette formation est prévue début 2023 ;
- initiation d'un marché pour la formation de tous les travailleurs à la manutention manuelle de charges. Cette formation est planifiée sur 4 ans et débute en 2023 ;
- demande de prix pour la réfection des parkings du poste de Braine-l'Alleud ;
- revêtement de sol adapté à la pratique du sport pour la salle d'exercices du poste de Nivelles ;
- bon de commande pour modifier la cuisine du poste de Jodoigne ;
- campagne de vaccination contre la grippe pour les travailleurs intéressés ;
- installation de détecteurs CO et NO2 dans les garages des postes de Braine-l'Alleud et Wavre et de détecteurs gaz dans la chaufferie du poste de Tubize. Chaque installation de détection est munie d'une centrale d'alarme reliée au dispatching ;
- fourniture et placement de portes coupe-feu au sein du poste de Braine-l'Alleud ;
- journées de recyclage pour le Conseiller en prévention conformément au Code du Bien-être au travail, Livre II, Titre 4, Chapitre 5.

Par ailleurs, le plan annuel d'action 2023 a été rédigé. Il reprend les points qui n'ont pu être réalisés en 2022, les points classés en 2^{ème} et 3^{ème} rang dans le Plan Global 2019-2023, ainsi que divers points proposés par la ligne hiérarchique et/ou les délégations syndicales.

4.6 Département « Interventions »

Le département Interventions est principalement destiné à organiser, sur le plan des missions opérationnelles, les différents postes de secours, en coordination et en collaboration des Officiers Responsables de Compagnies (ORC), des Responsables de postes (RP) et le Dispatching zonal avec la collaboration du Directeur du Dispatching (Dir-DISPATCH).

A cet effet, le département Interventions a créé un groupe de travail (GT-INT-DISPATCH-ORC) qui se réunit régulièrement (2 à 3 fois par mois), En fonction des points inscrits à l'ordre du jour des réunions, le service RH et/ou les Responsables des postes de secours sont également invités à participer aux réunions, ainsi que le Directeur du département Appui Opérationnel et/ou un ou plusieurs autres directeurs des autres départements.

Le département comporte également plusieurs bureaux spécifiques qui assument les différentes tâches dévolues ou confiées à ce département.

Actuellement, il existe :

- un bureau Procédures opérationnelles : suivi des fiches projets ;
- un bureau Flash Info & Cartographie ;
- un bureau Spécialisations.

Chaque bureau est coordonné par un Officier Responsable.

Des Conseillers Techniques (CT) encadrent les différentes spécialisations.

En vue d'assister le Commandant de Zone, le Département Interventions participe également à la rédaction du Plan de Politique Générale, du Schéma d'Organisation Opérationnelle, du Plan de Personnel et du Règlement Général de Travail de la Zone de Secours en collaboration des autres départements et de la Direction d'Administration sous la coordination de la Direction des Opérations, avec la collaboration des Officiers Responsables de Compagnies, des Responsables de Postes et du Directeur du Dispatching zonal.

Le Département Interventions participe activement à la mise en application du plan vision 2025-2026 proposé aux autorités en 2020, participe aux analyses visant à définir les perspectives sur le plus long terme relatif à l'organisation générale de notre Zone, les postes de secours, les effectifs, les équipements et les infrastructures.










Le Département Interventions organise et assure le suivi de toutes les procédures d'affectations, de changements d'affectations et de changements d'équipes au sein des différentes compagnies.



Plusieurs appels ont été publiés durant l'année 2022 dans le cadre de promotions et de recrutements, à savoir :

- 3 procédures d'appel à changement d'affectation dans le grade de Caporal ;
- 2 procédures d'appel à changement d'affectation dans le grade de Sapeur ;
- 2 procédures d'appel à changement d'affectation dans le grade de Sergent ;
- 1 procédure d'appel à changement d'affectation dans le grade d'Adjudant ;
- les procédures d'affectations provisoires et finales dans le grade de Sapeur (stagiaires) ;

En outre, suite à la mise à jour du nouveau ROI volontaires, une campagne de changement d'équipes a été organisée durant le dernier trimestre de l'année 2022, afin de rencontrer la demande du Bureau des volontaires et les nombreuses demandes de changement d'équipes du personnel volontaire liées à la publication du nouveau règlement et afin d'en préparer sa mise en application à la date du 1^{er} janvier 2023.

La Zone de secours compte cinq postes de secours en activité qui participent aux missions opérationnelles pompiers. Parmi ceux-ci, quatre postes participent également aux missions d'aide médicale urgente (AMU) :

Poste de secours	Types de Missions auxquelles participent les postes de secours	
Braine-l'Alleud (SIBA)		
Jodoigne (SIJO)		Non
Nivelles (SINI)		
Tubize (SITU)		
Wavre (SIWA)		

-  : participe aux missions opérationnelles techniques « pompier » (Mission catégorisées, filière « ROUGE ») ;
-  : participe aux missions opérationnelles « AMU » (Missions catégorisées, filière « JAUNE »).

Notre Zone est composée de **cinq** compagnies :

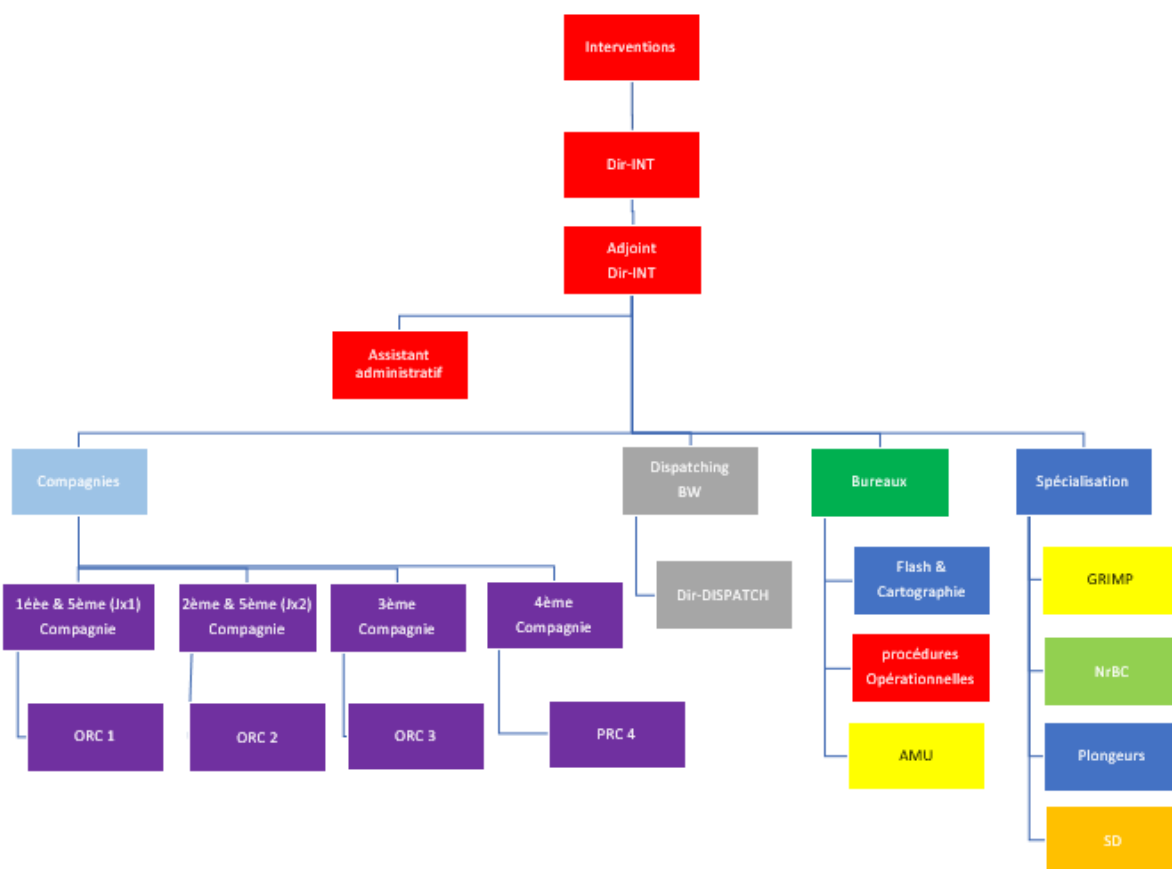
- **quatre** compagnies qui travaillent dans l'horaire **24/72** ;
- **une** compagnie (renfort journée) qui travaille dans l'horaire **3x12+2**.

Chaque compagnie est dirigée par un Officier Responsable de Compagnie (ORC).

Chaque poste de secours comporte 4 équipes de pompiers professionnels et 4 équipes de pompiers volontaires correspondant à une des 4 Compagnies. Certains postes disposent de deux équipes en renfort pour la période de la journée de 7h00 à 19h00, qui travaillent un jour sur deux et appartenant à une 5^{ème} Compagnie dépendant au niveau de leur direction et leur gestion de la 1^{er} et 2^{ème} compagnie.

Ces équipes (ou Compagnies) assurent une permanence en présentielle dans les casernes en service de garde et en service de rappel, 24h sur 24, 7 jours sur 7.

➤ Organigramme fonctionnel du Département Interventions



4.6.1 Dispatching du Brabant wallon

Objectifs

Organisation, coordination et gestion des communications lors des opérations effectuées par la Zone du Brabant wallon.

- Mise à jour régulière des compétences du personnel opérationnel ;
- Mise à jour régulière du paramétrage du logiciel CAD du Dispatching VERDI et mise à jour des données pour une plus grande automatisation des actions et apporter une meilleure assistance et aide à la décision des dispatchers ;
- Formation de base et organisation des recyclages sur le logiciel CAD Verdi (environ 65 à 70 dispatchers) ;
- Poursuite des travaux dans le cadre de l'uniformisation des procédures, de l'encodage des plannings et des rôles des services de garde et des services de rappel à l'échelle de la Zone ;
- Mise en service des tablettes destinées à équiper les véhicules lors des interventions ;
- Disposer d'outils performants pour alerter le personnel et les postes de secours ;
- Mise à jour de l'utilisation de pagers TPL permettant d'alerter, notamment, le personnel disponible en service de rappel avec une possibilité d'envoyer une confirmation de réception de l'alerte et de remonter vers son poste de secours d'affectation.

4.6.2 Bureau Procédures OPS (PROC-OPS)

Objectifs

- Développer et harmoniser des procédures opérationnelles sur base de projets (fiches projets), en coordination avec trois autres Départements : Planification, Anticipation, Uniformisation (Dir-PAU) et Appui Opérationnel (Dir-AO) et Formations (Dir-FORM), ainsi que le SIPPT, pour une mise en application dans tous les postes de la Zone de secours du Brabant wallon, ainsi qu'au Dispatching zonal.
- Collaborer avec le Département Appui Opérationnel dans le cadre de l'acquisition et de la rédaction de notices d'utilisation relatives aux véhicules, équipements et matériel d'interventions.

Au cours de l'année 2022, plusieurs procédures (ou notes pratiques), règlements, documents types relatifs à une procédure et notices d'utilisation ou notes de service ont été édités, mis à jour, mis en application, notamment :

- uniformisation des équipements et des rangements dans les véhicules de commandement (VC) en collaboration avec les Départements Appui Opérationnel et Planification, Anticipation, Uniformisation ;
- mise à jour de plusieurs règlements :
 - règlement de professionnalisation en collaboration avec le service RH ;
 - règlement d'ordre intérieur relatif au temps de service et à l'organisation du service de rappel des membres du personnel volontaire (cadre moyen et de base), dénommé également ROI volontaires ;
 - règlement relatif au Changement d'affectation ;
 - règlement de redevance en collaboration des services administratifs facturation et juridique.
- mise à jour de plusieurs notes et consignes opérationnelles relatives :
 - aux effectifs minimum en service de garde par poste de secours et au dispatching zonal ;
 - à la terminologie des fonctions du personnel opérationnel ;
 - au nouveau rapport d'intervention afin des respecter les consignes venant du SPF Intérieur ;
 - à la composition des départs pour les interventions.
- mise à jour de plusieurs procédures relatives :
 - à la rédaction, de suivi, de validation des rapports d'intervention et des factures d'intervention (+ plusieurs documents, fiches d'information, déclaration sur l'honneur, ...) + rédaction d'une notice d'utilisation et activation du reportage dans l'outil CAD VERDI (remplacement du logiciel ABIFIRE, module Intervention) ;
 - au rôle de service de garde uniformisé : Shifts et statuts de disponibilité incluant une note pratique explicative sur la sélection du personnel lors des procédures d'appel et de rappel ;
 - au rappel de personnel disponible en service de rappel ;
- rédaction de nouvelles procédures relatives :
 - à la rédaction de RETEX ;
 - aux interventions pour la pollution de l'environnement et la coordination avec d'autres services extra-zonaux ;
 - à la perte des moyens de communications ;
 - « Renfort dimanche » ;
 - à la gestion des départs ambulances.

Plusieurs projets ont également été initiés ou poursuivent leur développement, à savoir :

- la création d'une spécialisation « Sauvetage et Déblaiement » ;
- la procédure de sauvetage d'animaux ;
- la procédure de sauvetage aquatique en eaux calmes ;
- la procédure de destruction des chenilles processionnaires ;
- la procédure d'extinction de feux de véhicule électrique ;

- la procédure gestion des calamités naturelles (PC-Calamités) ;
- l'outil de cartographie WEB ;
- la mise à jour du plan monodisciplinaire D1 (ou Plan ROUGE).

4.6.3 Bureau Flash-Info & Carto (Flash-Info)

Objectifs

Assurer la gestion, la rédaction et la mise à jour d'un Flash Info, y compris dans le format d'un outil de cartographie, en vue d'une mise à disposition des données utiles aux membres du personnel opérationnel dans le cadre de la réception des données liées aux arrêtés de police relatifs aux installations et manifestations temporaires, déviations suite à la neutralisation de voiries (routes barrées), de la rédaction de plan préalable d'intervention (PPI), des données liées aux ressources en eau d'extinction, etc.

A cet effet, chaque semaine, de nombreuses données sont recherchées, traitées, analysées, triées, ... en vue d'être publiées.

Un outil de type cartographie WEB avec un accès via des tablettes qui équipent les véhicules d'interventions poursuit son développement de manière à améliorer la diffusion, le partage et la mise à disposition de ces informations essentielles aux personnels opérationnels en collaboration avec le département Planification, Anticipation et Uniformisation et la participation du Dispatching zonal.

4.6.4 Bureau Spécialisation

Objectifs

Coordonner et organiser les différentes spécialisations de la Zone de secours du Brabant wallon.

Spécialisations

Trois spécialisations sont opérationnelles au sein de notre Zone de secours. Il s'agit des **spécialisations NRBC (CMIC/CMIR), GRIMP et Plongeurs**. Ces Spécialisations sont destinées à intervenir lors de missions opérationnelles, en 2^{ème} échelon, afin de renforcer les équipes de pompiers des postes de secours les plus proches, dans les cas particuliers d'interventions dont la gravité, la spécificité ou le type d'incident, nécessitent une formation et un équipement spécifique en support aux intervenants du 1^{er} échelon.

Les Responsables et Conseillers Techniques de ces spécialisations ont travaillé activement afin de pouvoir assurer l'opérationnalité de ces équipes spécialisées.

Grâce à l'organisation de formations continuées et permanentes (stages et recyclages) en collaboration avec l'école du feu de la province du Brabant wallon, notre personnel dispose des connaissances, compétences et des brevets indispensables pour pouvoir assurer la fonction d'équipiers et de Chefs d'équipiers.

Une mise à jour de la charte décrivant les principes communs de fonctionnement des équipes spécialisées est en cours de mise à jour.

Une quatrième spécialisation est également toujours en cours de développement : la spécialisation « **Sauvetage/déblaiement SD** ».

En outre, une analyse et une réflexion sont actuellement initiées sous la supervision de l'Officier Responsable du Bureau Spécialisations afin de réorganiser structurellement toutes les spécialisations, rédiger un règlement d'organisation spécifique et mettre à jour les procédures opérationnelles.

a) Spécialisation NrBC (CMIC/CMIR/Biologique)

Equipements concernés :

- matériel et équipements véhicule S24 ;
- matériel et équipements conteneur B43 et matériel détection chimique ;
- matériel détection radiologique ;
- matériel et équipements conteneur B64.

Composition des effectifs de la spécialisation (situation au 31/12/2022)

Chefs d'équipe (CE)	Equipiers (E)	Assistants (A)
-	25	-

b) Spécialisation GRIMP

Composition des effectifs de la spécialisation (situation au 31/12/2022)

Chefs d'équipe (IMP 3)	Equipiers (IMP 2)
6	11

c) Spécialisation Plongeurs

Composition des effectifs de la spécialisation (situation au 31/12/2022)

Chefs d'équipe	Equipiers (<i>plongeur-sauveteur - Niveau 2</i>)
-	13

4.7 Département « Formations »

4.7.1 Introduction

L'Arrêté royal relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux du 18 novembre 2015 a été publié au Moniteur Belge le 7 décembre 2015. Cet arrêté royal est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Il est complété par un ensemble de textes légaux visant des points spécifiques, tel que les obligations en termes de recyclage, les fonctions spécifiques, l'aptitude physique des agents opérationnels, etc.

4.7.2 Organisation du Département Formations

Le Département Formations fait partie des départements opérationnels de la Zone de secours du Brabant wallon. Il est constitué de 5 cellules, lesquelles assurent, entre autres, le maintien et le développement des acquis des membres de la Zone. Chaque cellule est dirigée par un responsable qui en assume la gestion et le suivi vers les agents concernés. Certaines cellules comprennent également des référents qui constituent un maillon essentiel dans le fonctionnement de la formation au sein des postes de secours mais également en termes de communication.

Parallèlement à la structure zonale, le Centre de Formation du Brabant wallon joue un rôle important dans la formation des agents de la Zone de secours. Parmi ses fonctions se retrouvent notamment : l'organisation de la formation continue, l'organisation des promotions des membres de la Zone, l'organisation des recrutements, le développement d'un plateau technique. Les liens étroits existant entre la Zone de secours et le CFBW constituent un atout majeur pour le bon fonctionnement de la formation au sein de la Zone.

4.7.3 Objectifs stratégiques - formation permanente

L'AR formation stipule en son Art. 76 §2 : « *Le membre du personnel suit chaque année minimum 24 heures de formation permanente (...)* ».

Le Département Formations a mis en place un programme de formation permanente reprenant différents thèmes d'exercice. Ces derniers sont organisés durant les gardes en caserne ou lors de manœuvres spécifiques pour le personnel volontaire.

Certains thèmes doivent être vus obligatoirement visant, entre autres, la mise en application de nouvelles procédures opérationnelles, ou encore du nouveau matériel, etc. En dehors de ces thèmes, les formations étaient libres et en rapport, entre autres, avec certains manquements observés par le chef d'équipe ou l'officier lors de certaines interventions.

L'objectif général est donc de maintenir les acquis, et de permettre aux agents opérationnels de développer de nouvelles compétences et connaissances techniques. Pour ce faire, la cellule « Formation feu » a mis en avant, depuis 2017, plusieurs objectifs dont vous trouverez la description ci-dessous.

Objectif n°1 : Développement & diffusion des supports de cours

Le métier de sapeur-pompier évolue sans cesse, que ce soit par le biais du nouveau matériel ou par l'intermédiaire des nouvelles technologies : nouveaux matériaux de construction, nouveaux types de construction, véhicules hybrides et/ou roulant au CNG. Ces évolutions plus ou moins rapides impliquent que le pompier soit formé en permanence.

Voilà pourquoi, une des priorités de la formation permanente est, entre autres, la mise à jour des cours étant déjà à disposition des compagnies.

Objectif n°2 : Suivi de la formation par les référents « feu »

Depuis le passage en Zone, le Département Formation collabore, au sein de chaque compagnie, avec des « référents feu », ceux-ci sont issus du cadre de base, moyen et/ou supérieur, le grade n'est donc pas une condition d'accès à cette fonction. Il est précisé que l'ensemble des agents volontaire des 5 postes dépendent d'un référent feu et AMU qui leur est propre.

Le référent « feu » gère la planification et le suivi de la formation continue, il relaie les informations descendantes et montantes, fait part, au département formation, des problèmes rencontrés.

Les référents « feu » se réunissent régulièrement avec le Directeur du Département Formation et ses responsables de cellule. L'objectif de ces réunions est de faire le point sur différents aspects liés à l'organisation des formations de base et continue, un membre de l'équipe administrative du centre de formation BW participe à ces réunions.

En 2022 et comme les années précédentes, leur travail a été réalisé rigoureusement et avec professionnalisme, ci-dessous une liste non exhaustive de tâches effectuées :

- le suivi des informations relative à l'organisation des formations,
- l'encodage des inscriptions dans le logiciel prévu à cet effet,
- la prise de connaissance des formations organisées par le centre de formation BW, mais également des adaptations faisant suite à des situations exceptionnelles, telle que la pandémie « COVID-19 »,
- le suivi administratif des documents d'inscription,
- le suivi des problèmes rencontrés au sein des compagnies.

Objectif n°3 : Analyse et uniformisation de la formation permanente

Mettre en place des formations et créer des supports de cours est inutile si ces formations ne sont pas dispensées au sein des différents postes. De plus, cette formation doit être uniforme dans les 5 postes et planifiée suivant des thématiques récurrentes afin de s'assurer que celle-ci vise l'ensemble des compétences nécessaire aux agents opérationnels.

L'organisation de ces formations ainsi que la traçabilité de la participation d'un agent se fait grâce à un encodage des exercices organisés au sein des postes, par équipe, par compagnie et par membre du personnel ou par type de formation suivie/dispensée.

Le nombre d'heures qu'un agent a suivi est à tout moment disponible dans son profil *Abifire*.

4.7.4 Objectifs stratégiques - formation continue

Objectif n°4 : formation continue, article du 19 avril 2014

Le statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours prévoit une formation continue au cours de la carrière d'un agent opérationnel.

L'article 150 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 prévoit qu'à partir du 19 janvier 2019, le membre du personnel suit au minimum 120 heures de formation continue par cinq ans en vue du maintien des compétences déjà acquises, de l'adaptation réactive des compétences acquises et de l'apprentissage proactif de nouvelles techniques et compétences afin de pouvoir continuer à exercer efficacement la fonction actuelle, sans préjudice des obligations de formation du livre 1er, titre 2, du code du bien-être au travail.

24 heures de formation sont organisées par un centre de formation pour la sécurité civile.

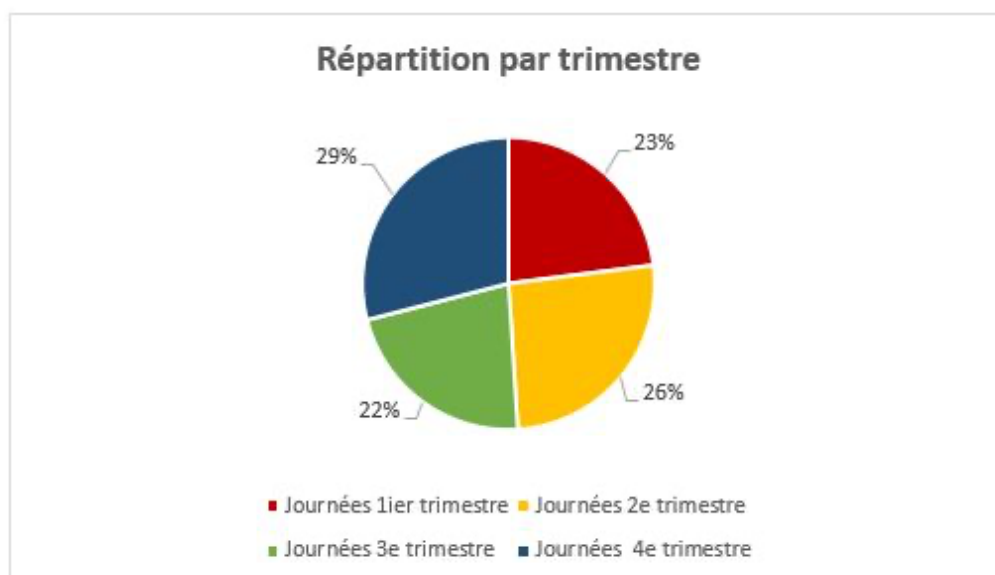
Les thèmes de formation continue abordés en 2022 ont été les suivants :

- grands animaux,
- brancardage en milieux périlleux,
- Forcible Entry (Halligan Tool),
- secrétaire Dir - PcOps,
- pratique chaude (caméra thermique),
- recyclage dispatcher,
- recyclage NRBC,
- les risques nucléaires et radiologique,
- recyclage gestion de situation de crise & mise en situation XVR,
- perfectionnement ARI,
- les nuisibles (les frelons asiatiques),
- opérateur pompe,
- leadership,
- PPMO.

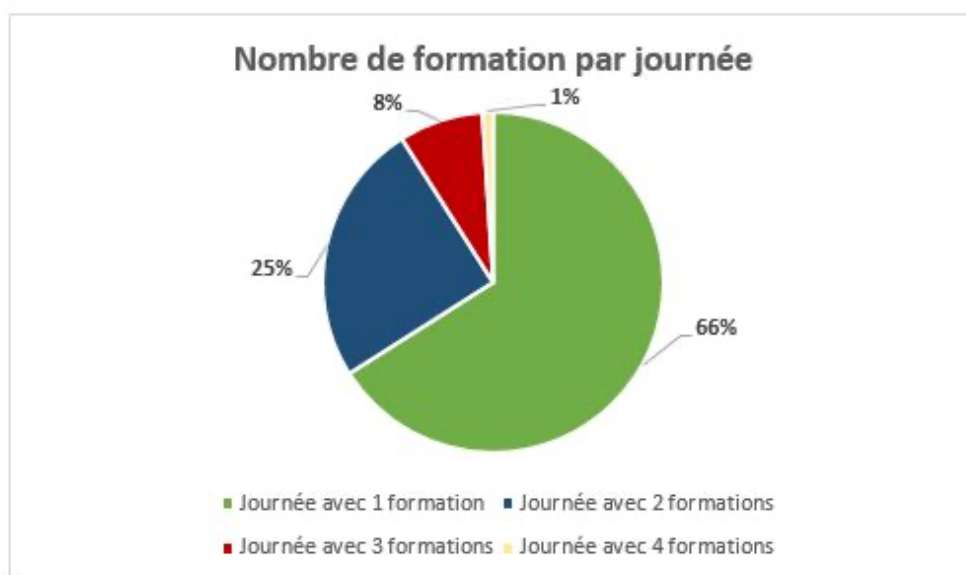
Les formations continue ont été planifiées de telle manière à avoir une répartition équitable entre les 4 trimestres, mais également entre les différents jours de la semaine afin d'éviter de démultiplier les formations sur une même journée.

Répartition par trimestre

Journées 1ier trimestre	Journées 2e trimestre	Journées 3e trimestre	Journées 4e trimestre
32	36	30	39
23%	26%	22%	29%



Nombre total	Journée avec 1 formation	Journée avec 2 formations	Journée avec 3 formations	Journée avec 4 formations
134 dont 77 (FC ou rec)	91	34	11	1
Total en %	66%	25%	8%	1%



Objectif n°5 : Formations de base adaptées aux besoins de la zone de secours

Parallèlement aux heures de formation continue prévues par l'Art. du 19 avril 2014, la Zone de secours a la possibilité d'envoyer des membres opérationnels au CFBW afin d'acquérir des compétences spécifiques pour répondre aux besoins opérationnels de la Zone.

En 2021, les formations de base suivantes ont été dispensées par le centre de formation BW :

- 1 brevet Sapeur (B01) (24 candidats),
- 1 session AMU de base (24 candidats),
- 1 session B02 (24 candidats),
- 1 formation Prév 1 (12 candidats),
- 1 formation Prév 2 (2 officiers et 1 TPI civil),
- 1 formation Prév 3 (6 officiers et 1 TPI civil ont suivi une partie des modules),
- 1 formation M01 (24 candidats, module 7 et 8 organisé par formation BW),
- 1 formation M01 (8 candidats pour l'ensemble des modules organisés par Jurbise) suite et fin de la formation qui a débuté en 2020,
- 1 formation gestion et évaluation des compétences (16 candidats).

4.7.5 Objectifs stratégiques - formation spécialisée

L'organisation des équipes spécialisées est reprise dans la note pratique NP-D_INT-CEL_SPE 2016-001. Les recyclages ont été organisés en 2022 pour les 3 spécialisations NrBC, GRIMP et Plongeurs.

4.7.6 Objectifs stratégiques - formation Aide Médicale Urgente AMU

Objectif n°6 : Organisation de la formation AMU de base

Cadre légal : sur base de l'Art.41 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, le conseil zonal peut décider que la réussite de la formation du brevet de secouriste-ambulancier soit une des conditions de nomination d'un sapeur-pompier stagiaire professionnel ou volontaire.

Une formation AMU de base organisée par le centre de formation BW s'est finalisée et une autre a débuté en 2022.

Objectif n°7 : Organisation des recyclages AMU

Cadre légal : suivant l'Art.15 et 17 du chapitre IV de la loi du 8 juillet 1964 relatif à l'aide médicale urgente, le titulaire du brevet de secouriste-ambulancier doit être évalué tous les 5 ans au terme de sa formation permanente, et ce, en vue de la prolongation du brevet. Pour pouvoir prétendre à passer cette évaluation quinquennale, le titulaire doit suivre annuellement 24h de recyclage réparties en au moins 6 heures de cours théoriques et au moins 12 heures de cours et exercices pratiques.

En 2022, les recyclages AMU ont été planifiés conformément aux notes de service zonales « ZSBW-RH005.16 » et « ZSBW-RH006.16 ».

Des dérogations ont encore été délivrées par l'inspecteur d'hygiène afin que les ambulanciers ne soient pas pénalisés par le manque d'heures de recyclage suite à la pandémie COVID-19, et ce, afin de comptabiliser le nombre d'heures nécessaires pour pouvoir accéder à l'épreuve quinquennale.

4.7.7 Objectifs stratégiques - maintien de la condition physique

Objectif n°8 : Equipement des salles de sport

Courant 2022, afin de permettre aux agents d'entretenir leur condition physique, mais également de pouvoir se préparer aux différents tests périodiques obligatoires, entre autres le PPMO et le VO2Max, du matériel sportif est venu compléter celui existant dans les salles de sport des postes.

Objectif n°9 : Equipement en matériel sportif

Comme chaque année, des équipements sportifs sont fournis au personnel par la cellule EPI afin de leur permettre de réaliser les séances d'entraînement (chaussures de sport, shorts, etc.).

Objectif n°10 : Séances d'entraînement dans les postes

Les séances de sport s'organisent durant les gardes ou lors d'exercices spécifiques pour le personnel volontaire au sein des différents postes de secours. Certaines ont été encadrées par des coachs sportifs, il s'agissait d'étudiants qui réalisaient un stage dans le cadre de leur dernière année de master en éducation physique.

Des entraînements au parcours PPMO ont été organisés au sein du centre de formations BW afin de préparer au mieux le personnel opérationnel, les premières épreuves officielles ont été organisées durant le deuxième trimestre 2021. En 2022, l'objectif étant d'organiser des séances d'exercices encadrées et supervisées par des élèves de l'ULB.

Ceux-ci sont en dernière année de master « éducation physique » et sont donc amenés à réaliser des stages de fin d'étude, une convention spécifique a été rédigée et sera présentée au conseil de Zone afin d'être actée.

OBJECTIF N°11 : DEVELOPPEMENT DE LA CELLULE GESTION ET SUIVI DES COMPETENCES

La cellule a rédigé en 2022 plusieurs documents d'évaluation permettant d'évaluer des compétences spécifiques des agents, entre autres, opérateur autopompe incluant les camions citernes et opérateur engins aériens.

D'autres documents d'évaluation permettant d'évaluer d'autres compétences sont encore à réaliser.

Le tableau dynamique de gestion des compétences a également fortement évolué en 2022, l'objectif 2023 étant que ces données soient intégrées dans le nouveau logiciel RH.

4.7.8 Objectifs stratégiques - formation interne des nouvelles recrues

Contexte général

La Zone de secours a engagé par recrutement et professionnalisation des nouveaux sapeurs-pompiers professionnels en 2022. L'organisation de leur formation interne a été organisée et gérée par le département formation.

Conformément à l'AR du 19 avril 2014, chaque stagiaire est encadré par un maître de stage et ce, jusqu'à la fin de son stage. Dans ce contexte, chaque stagiaire a reçu son journal de bord.

Lors de son entrée en service, le stagiaire doit passer un entretien de fonction avec son maître de stage. Ces entretiens de fonction ont été réalisés pour l'ensemble des stagiaires.

Afin d'établir les rapports de stage intermédiaires (à réaliser tous les 3 mois), le maître de stage dispose d'un document type « Entretien de fonction et rapports de stage intermédiaire ».

Au terme de sa formation, le stagiaire sera évalué sur ses compétences afin de déterminer s'il est capable d'intégrer une équipe.

Contenu de la formation interne

Comme précédemment, la formation des stagiaires sapeurs-pompiers professionnels s'est étalée sur 5 semaines.

Le stagiaire est formé par les membres des postes de secours sous la supervision de l'officier responsable de compagnie.

Un programme est déterminé par le département formation afin que l'agent puisse acquérir les connaissances minimums nécessaires lui permettant de prendre ses fonctions le plus rapidement possible. Celles-ci seront complétées par la suite par des formations spécifiques au poste d'affectation et au matériel, entre autres, lors de ses semaines d'intégration multipostes.

4.7.9 Objectifs stratégiques - formation du personnel administratif

En 2022, différentes formations spécifiques à destination du personnel administratif ont été proposées aux agents de l'administration zonale, telles que « rédaction d'actes administratifs », « évaluer son personnel efficacement », logiciel Excel, etc.

La gestion administrative de ces dossiers et le suivi vers les membres du personnel a été pris en charge par le secrétariat du département formations.

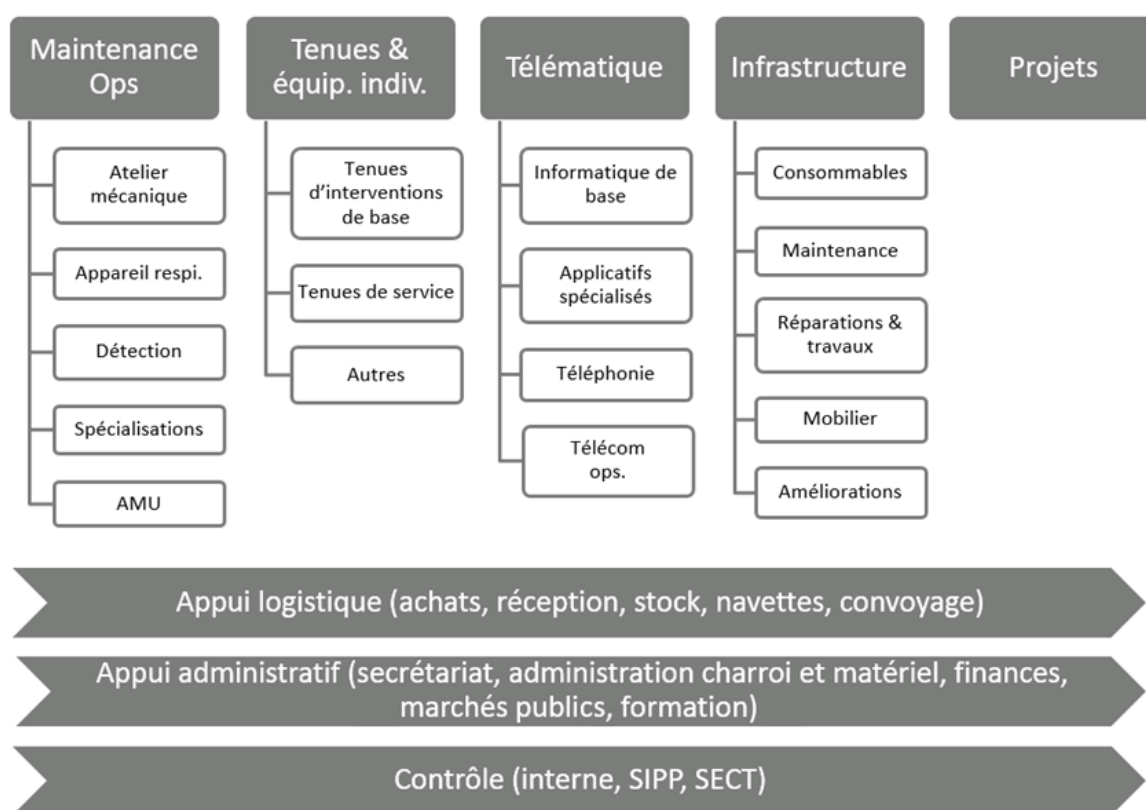
Conclusion

L'année 2022 a permis de relancer et de réorganiser les formations normalement, les années précédentes ayant été fortement impactées par la pandémie. Elle a été propice à la mise en place de nouvelles thématiques de formation continue, mais également à l'organisation de brevets permettant aux agents de pouvoir envisager d'évoluer dans leur carrière professionnelle. Une fois de plus, la synergie et la bonne collaboration entre le centre de formation BW et le Département Formation de la Zone de secours a permis de répondre aux obligations légales visant la formation des agents opérationnels de la Zone de secours, mais également aux besoins des différents départements opérationnels.

4.8 Département « Appui Opérationnel »

Le Département Appui Opérationnel regroupe les activités techniques (et administratives associées) nécessaires à la mise à disposition d'outils (véhicules, matériel, équipements individuels, infrastructures, informatique ...). Ces outils étant indispensables à la bonne réalisation des missions de secours.

4.8.1 Structure générale



4.8.2 Appui administratif

Administration du charroi

But : maintenir à jour la liste du matériel roulant, des documents de bord, des contrats d'assurance, des exemptions de taxes diverses, des contrôles techniques, etc.

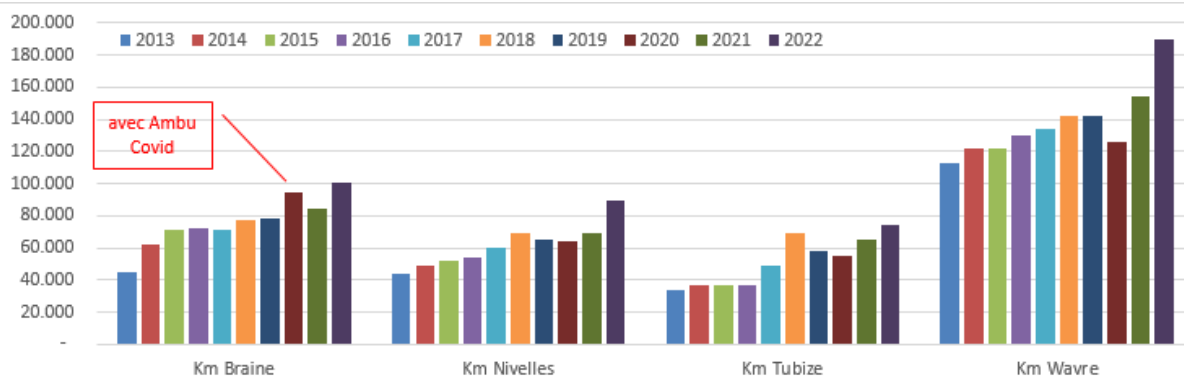
Tâches accomplies durant l'année

Quelques statistiques sur base des données disponibles :

Un total de **453.000 km** parcourus en **2022** par les 12 ambulances opérationnelles contre **373.000** en **2021**, soit une moyenne individuelle de 37.750 km et une augmentation de 21 % par rapport à l'année 2021.

En fonction du poste, la moyenne par véhicule varie fortement selon le nombre de missions, le secteur d'intervention et la proximité des hôpitaux de destination.

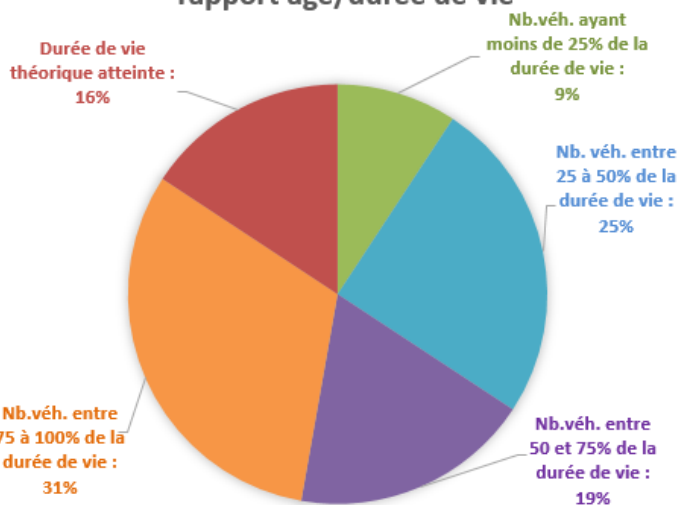
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	>>
Km Braine	45.179	61.729	70.832	72.622	71.399	77.030	78.683	94.757	84.483	101.093	224%
Km Nivelles	43.611	48.605	52.294	54.340	60.360	69.453	64.866	64.502	68.903	89.272	205%
Km Tubize	33.656	36.368	36.521	36.499	48.847	68.977	58.502	55.418	65.273	74.328	221%
Km Wavre	113.000	122.238	122.137	129.744	134.454	141.790	141.624	125.640	154.547	189.354	168%
Total	235.446	268.940	281.784	293.205	315.060	357.250	343.675	340.317	373.224	453.209	192%
Moy/an/véh	18.111	20.688	21.676	22.554	26.255	29.771	28.640	28.360	31.102	37.767	209%



D'autre part, les véhicules « pompiers » ont parcouru 573.000 km pour l'ensemble des missions opérationnelles et non opérationnelles (administration, formation, logistique, ...) contre 561.000 en 2021 et 490.000 km en 2020.

- ✓ 35 sinistres sur les véhicules sont à déplorer. Aucun n'a occasionné d'incapacité de travail ni de déclassement du véhicule (45 en 2021, 41 en 2020 et 34 en 2019) ;
- ✓ Situation des véhicules : selon un âge théorique de durée de vie des véhicules, le graphique ci-dessous reprend la situation par tranche de durée de vie atteinte. Les véhicules ayant dépassés la durée de vie théorique sont soit en cours de remplacement soit maintenus en service de par leur bon état (selon les marques et usures des véhicules, pour une même catégorie, certains atteignent péniblement la durée de vie théorique, comme d'autres peuvent largement la dépasser).

Proportion des véhicules en fonction du rapport âge/durée de vie



Durée de vie moyenne	
Ambulances	7 à 10 ans
Autopompes	18 à 20 ans
Auto-échelles	18 à 20 ans
Camions autres	20 à 22 ans
Camionnettes diverses	14 à 18 ans
Véhicules légers	12 à 14 ans

Administration du matériel

But :

- Disposer d'une vue globale et exhaustive des équipements dont dispose la Zone ;
- Maintenir à jour cette liste : ajout, déplacement, déclassement ... ;
- Evaluation et gestion des assurances du matériel.

Finances

But : utilisation contrôlée des budgets de fonctionnement et d'investissement accordés à la Zone.

Tâches accomplies durant l'année

- Contribution à l'élaboration du budget ;
- Etablissement et suivi de près de 1.340 bons de commande selon le principe : proposition, demande, bon de commande, signature, engagement, livraison/réception, certification de la facture.

Marchés publics

But : élaboration de marchés publics dans le cadre d'investissements comme dans le cadre de fournitures et des services réguliers nécessaires au bon fonctionnement quotidien des moyens matériels dont dispose la Zone.

Tâches accomplies durant l'année

Attribution de marchés pour :

- marché de fourniture de véhicules pickup 4x4 ;
- marché de fourniture d'une camionnette de transport ;
- marché de fourniture de matériel de secours aquatiques (sauvetage de surface) ;
- marché de fourniture de consommables pharmaceutiques ;
- marché de fourniture de bouteilles d'oxygène ;
- marché d'architecture en vue de la construction de la nouvelle caserne du poste de Tubize ;
- marché d'architecture en vue de la rénovation de la toiture de la caserne du poste de Braine-l'Alleud.

Formation

But :

- donner un appui au Département Formation en réalisant des notices d'utilisation de matériel avant toute mise en service de celui-ci.
- mettre à disposition les équipements nécessaires aux formations internes mais également et principalement au Centre de Formation du Brabant wallon (CFBW).

Nombre de journées de mise à disposition de véhicules et conteneurs au CFBW

<u>Véhicules</u>	
Autopompe	43
Engin aérien	2
Camionnette	56
Porte-conteneur	46
Ambulance	-
Jeep pickup	2
Secours technique	-

<u>Berces/conteneurs</u>	
Matériel	18
Secours & spécialisée	23
Benne	-

4.8.3 Appui logistique

Achat, réception, stockage, distribution

But :

- Organiser les acquisitions courantes, la réception des marchandises, le stockage et sa gestion, ainsi que la distribution de celles-ci ;
- Entreposer le matériel opérationnel de réserve (consommables, outils, équipements, EPI) ;
- Répertorier et entreposer les équipements déclassés et organiser les évacuations, destruction et ventes éventuelles.

Navette et convoyage

But : disposer d'une navette pour les besoins techniques (transfert de matériel vers les lieux d'entretien (ARI, détecteur gaz...), transport de consommables (AMU, émulseur, EPI, ...) ainsi que d'un système de convoyage de véhicules et équipements vers les sous-traitances.

Contrôle

But : le contrôle régulier du bon fonctionnement et de l'état général du matériel des équipements et des véhicules est essentiel dans notre domaine d'activité. Des contrôles « légaux » doivent également être effectués par des Services de Contrôle Technique Externe (SECT) à échéances strictes (engins de levage...).

4.8.4 Maintenance opérationnelle

Atelier mécanique (Cellule technique)

But : la cellule technique a en charge la gestion de la maintenance et des réparations des véhicules et autres équipements techniques d'intervention. Ces travaux sont effectués en caserne par le personnel spécialisé ou non (selon les cas) ou sous-traités.

Appareils respiratoires (Cellule ARI)

But : la cellule ARI se charge de la gestion des appareils respiratoires isolants. Les ARI sont des équipements de protection individuelle de catégorie 3 (protection de l'utilisateur contre les dangers mortels ou les dommages susceptibles de nuire à la santé de manière irréversible). L'entretien, la maintenance et la gestion de ces équipements sont particulièrement importants.

Détection

But : la cellule détection se charge de la gestion des divers appareils de détection de gaz et radioactivités (inventorisation, organisation des étalonnages sous-traités ou non, de la programmation des appareils ...)

Spécialisations

But : dans le cadre des spécialisations (Cellule chimique, plongeurs, GRIMP, ...), les différentes cellules spécialisées ont pour responsabilité la gestion de leur matériel sous la supervision du Département Intervention et du Département Appui.

AMU

But : la cellule AMU est en charge des aspects logistiques nécessaires aux bons déroulements des missions d'Aide Médicale Urgente de la Zone.

Tâches accomplies durant l'année

- Uniformisation des contenus des ambulances ;
- Mise en place d'un magasin centralisant des consommables ;
- Renouvellement de marché de fourniture (produits pharmaceutiques et bouteilles d'oxygène).

4.8.5 Tenues et équipements individuels

But : gestion des tenues au sens large (tenues catégorisées EPI ou non) : tenues de service, tenues d'intervention de base (feu, technique, médicale), tenues spécifiques

Tâches accomplies durant l'année

- Remplacement des casques de protection pour les interventions techniques ;
- Mise en service de tenues spécifiques aux ambulanciers conformément aux obligations imposées par le SPF Santé.

4.8.6 Télématique

But : la télématique regroupe tous les éléments techniques liés à l'informatique et à la télécommunication (y compris à la radiocommunication).

Tâches accomplies durant l'année

Mise en service de tablettes connectées au dispatching donnant accès à diverses informations et au rapportage.

4.8.7 Infrastructure

But : la cellule infrastructure sera en charge de la maintenance des bâtiments ainsi que des équipements liés à l'utilisation de ceux-ci, mais également des projets d'amélioration, d'agrandissement et de construction.

Tâches accomplies durant l'année

- Remplacement de certains châssis au poste de Braine ;
- Rénovation et agrandissement des douches du poste de Wavre ;
- Installation de système de détection gaz dans les ateliers des postes de Braine et Wavre et dans la chaufferie du poste de Tubize ;
- Extension du mobilier de la cuisine du poste de Jodoigne.

4.8.8 Projets

But : initier et/ou participer aux nouveaux projets d'implication générale.

Tâches accomplies durant l'année

- Livraison et mise en service d'une nouvelle auto-échelle (Poste de Wavre).
- Commande de :
 - 3 ambulances (livraison prévue courant 2023) ;
 - 1 véhicule de commandement (livraison prévue fin 2023) ;

- 1 véhicule pickup 4x4 (livraison prévus fin 2024) ;
- 1 camionnette de transport (livraison prévue fin 2024) ;
- lot de matériel de sauvetage eu milieu aquatique (sauvetage de surface) : barques, radeaux, tenues spécifiques, gilets de sauvetage et cordes ;
- lot de matériel de pompage de moyenne capacité (pompes immergées de 2500 l/min et groupes électrogènes associés).

4.9 Département « Prévention incendie »

4.9.1 Introduction

Les missions dévolues à notre département reprises dans l'AR du 19 décembre 2014 fixant l'organisation de la prévention de l'incendie dans les zones de secours (avis, contrôle et sensibilisation) continuent d'être assurées avec rigueur et professionnalisme.

Afin de pouvoir prodiguer des conseils mais aussi et surtout d'expliquer le contenu de nos rapports, une permanence téléphonique a été mise en place et est gérée par nos 3 techniciens en prévention civils. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 à 12h. En complément, l'adresse électronique et la ligne téléphonique de l'auteur de chaque rapport sont incluses dans la conclusion de ceux-ci.

Une commission de dérogation zonale permet de remettre un avis collégial sur l'octroi ou non d'une dérogation à une prescription légale sollicitée via l'autorité concernée.

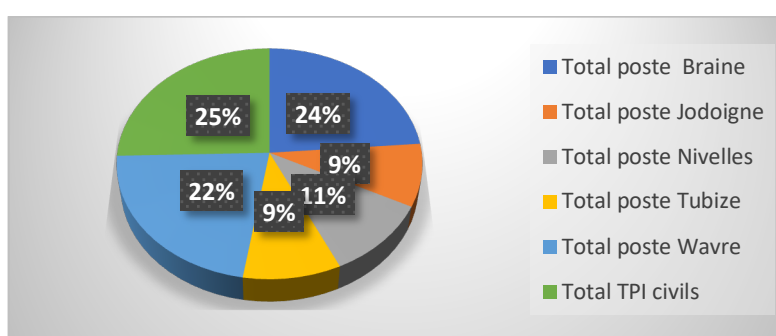
Une page « Prévention » est implémentée sur le site internet de la Zone. Elle explique les missions du département et met à disposition de tous un formulaire de demande de renseignements ainsi que le règlement général de police relatif à la protection contre l'incendie et l'explosion du Brabant wallon. Cette page permet depuis 2022 le téléchargement d'annexes techniques fréquemment référencées dans nos rapports.

4.9.2 Statistiques des missions de prévention

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, la Zone de secours a traité un total de **2887** missions de prévention incendie, soit une **augmentation de près de 12% par rapport à 2021**.

Cette augmentation est principalement due à l'explosion des demandes de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui ont doublé ces 12 derniers mois.

	2020		2021		2022	
Total poste Braine	520	23,40%	565	21,82%	685	23,73%
Total poste Jodoigne	255	11,48%	267	10,31%	252	8,73%
Total poste Nivelles	261	11,75%	323	12,48%	306	10,60%
Total poste Tubize	214	9,63%	239	9,23%	274	9,49%
Total poste Wavre	468	21,06%	564	21,78%	636	22,03%
Total TPI civils	504	22,68%	631	24,37%	734	25,42%
Total	2222		2589		2887	



Nombre de demandes de missions de prévention par commune			
	2020	2021	2022
Beauvechain	44	51	57
Braine-l'Alleud	175	193	158
Braine-le-Château	49	41	48
Chastre	31	32	30
Chaumont, Dion, Corroy	66	49	68
Court-Saint Etienne	50	74	60
Genappe	65	80	83
Grez-Doiceau	52	66	58
Hélocine	20	24	26
Incourt	20	40	34
Ittre	21	35	46
Jodoigne	80	101	156
La Hulpe	58	70	40
Lasne	56	68	59
Mont Saint Guibert	47	86	67
Nivelles	208	218	176
Orp-Jauche	43	22	42
Ottignies LLN	240	368	696
Perwez	71	54	56
Ramilies	32	29	37
Rebecq	50	55	34
Rixensart	135	125	116
Tubize	128	154	159
Villers-la-Ville	46	62	64
Walhain	44	54	62
Waterloo	138	155	175
Wavre	253	283	280

4.9.3 Techniciens en prévention de l'incendie civils

Les 3 techniciens civils en prévention incendie contribuent de plus en plus au traitement des missions de prévention incendie en traitant un quart des missions de notre Zone de secours (25,42 %) et ce malgré la vacance d'un équivalent temps plein depuis 6 mois. Ils sont également fortement sollicités par la permanence téléphonique mise en place.

Depuis septembre 2020, un ou deux techniciens en prévention du cadre « Officiers » viennent chaque jour au bureau central afin d'épauler le personnel civil dans le cadre de l'analyse des plans. Lorsqu'ils travaillent dans les postes, ils s'occupent principalement de l'accomplissement des visites de contrôles et des réunions qui se déroulent sur leur ancien secteur d'intervention, et ce pour limiter les déplacements au strict minimum.

Afin d'aider le travail quotidien des techniciens en prévention incendie et afin d'uniformiser les documents rédigés par ceux-ci, le département a continué d'établir une série de « rapports types » (modèles de rapports) qui peuvent être utilisés, avec le logiciel *Abifire* (module prévention, pour créer les rapports liés aux diverses missions).

Secrétariat

Le secrétariat (une secrétaire à temps plein) a été renforcé par un employé à mi-temps depuis septembre 2019 afin de réaliser les tâches administratives en back-up de la secrétaire.

Archivage

Afin de réduire l'espace nécessaire au stockage des rapports de prévention et permettre à chacun de les consulter à distance, l'archivage en format digital a débuté durant les grandes vacances scolaires 2020 par des étudiants. Il a été poursuivi en 2021 et 2022. Les documents des postes Nivelles et Jodoigne ont tous été traités ainsi qu'une partie du poste de Tubize et de Braine-l'Alleud.

Facturation

Depuis juin 2020, un nouveau règlement-redevance est applicable. Ce dernier tient compte de la destination des bâtiments et est majoritairement basé sur des forfaits qui tiennent maintenant compte de la difficulté du travail réellement presté.

Les missions de prévention de l'incendie et les demandes d'avis sont facturées aux demandeurs. En 2022, un montant de 630 144 € a été facturé (sur un total de 2090 tarifications établies).

4.9.4 Règlement Général de Police en matière de protection contre l'incendie

Le nouveau RGP relatif à la protection incendie avait été rédigé en cellule prévention et avait été envoyé aux 27 communes de la zone pour adoption dès le premier avril 2015.

Sur base des informations qui nous avaient été communiquées en 2015, un peu plus des deux tiers des communes de la Zone, soit 19 sur les 27, avaient adopté ce nouveau règlement à la fin 2015.

En 2019, tout comme en 2016, 2017 et 2018, une commune supplémentaire est venue compléter la liste ; il s'agit de la commune de Mont-Saint-Guibert qui a adopté ce RGP en octobre 2019, ce qui porte le nombre de communes ayant adopté le RGP à 24 sur les 27 de la Province.

Sous l'impulsion des différentes zones de secours de Wallonie, des modifications ont été entamées afin de rédiger un RGP commun à l'ensemble de la région en 2021. Cette révision s'est poursuivie en 2022.

4.9.5 Cellule Planifications (Cel_PLANI)

Buts :

- Assurer les contacts entre la Zone de secours du Brabant wallon (Discipline 1) et les agents « CPU » des villes et communes de notre Province ;
- Participer aux réunions "Cellule sécurité communale" dans le cadre de l'élaboration, rédaction, mise à jour et organisation d'exercice pour les PGUIC ;
- Donner des avis sur les projets de PGUIC ;
- Participer aux réunions "Cellule sécurité communale" dans le cadre d'évènements ou organisations de manifestations ou festivités avec grand rassemblement de foule et émettre des avis en matière de prévention et d'activation de dispositif préventif ;
- Rédiger et mettre à jour du « Plan Rouge – Discipline D1 » et des procédures qui y sont liées.

Tâches accomplies durant l'année 2022

Durant l'été 2022, à la suite du risque d'incendie accru dû à la sécheresse, des prescriptions ou mesures complémentaires ont été mises en œuvre, notamment via les services du Gouverneur dans le cadre des manifestations publiques.

L'année 2022 fut la première année de reprise des manifestations depuis les interruptions dues à la pandémie Covid-19.

Des manifestations importantes notamment les 24h Vélo de Louvain-La-Neuve, les carnivals ou la reconstitution de la bataille de Waterloo ont à nouveau eu lieu.

Après cette pause imposée, le mode de fonctionnement initial de la cellule a été remis en question. Nous avons entamé une refonte des principes des dispositifs préventifs, des contrôles des installations temporaires, de notre participation aux réunions préalables et des déclarations de manifestations publiques.

Un groupe de travail a été mis en œuvre par les services du Gouverneur afin que toutes les communes de la Province adoptent les mêmes procédures de délai de déclaration et que les disciplines uniformisent et accordent les suites données à ces déclarations de manifestations publiques.

4.9.6 Cellule PPI (Cel_PPI)

Buts :

- assurer la gestion et la mise à jour des fiches d'alerte et mettre celles-ci à disposition du personnel opérationnel ;
- assurer la gestion, la rédaction et la mise à jour des Plans Préalables d'Interventions (dénommées PPI) et mettre ceux-ci à disposition du personnel opérationnel ;
- tenir à jour les risques présents sur le territoire de la Zone de secours.

Tâches accomplies durant l'année 2022

- Implémentation, en collaboration avec le Dir Pau, du premier plan zonal WEB sur lesquels les renseignements opérationnels sont disponibles ;
- Amélioration du formulaire mis en ligne sur le site internet permettant d'introduire les données nécessaires à l'établissement d'un PPI et d'un second formulaire (fiche d'alerte) permettant d'introduire des données facilitant les interventions opérationnelles ;
- Mise à disposition dans les outils informatiques des fiches d'alerte reçues ;
- Mise à disposition dans les outils informatiques des dispositifs d'accès reçus ;
- Rédaction des PPI du shopping de Nivelles, de l'incinérateur de Virginal et de la base aérienne de Beauvechain ;

- Participation à des réunions multidisciplinaires pour une mise à jour des PPI de Walibi et de GSK ;
- Mise à jour des coordonnées des établissements prioritaires.

4.9.7 Cellule CPI (Cel_CPI)

Buts :

- Sensibiliser le public aux risques d'incendie et aux mesures préventives qui peuvent être adoptées afin de sécuriser une habitation ;
- Fournir des informations sur le matériel de prévention des incendies, de détection et d'extinction d'un incendie ;
- Dispenser des conseils objectifs et gratuits aux personnes souhaitant construire ou rénover leur habitation ;
- Analyser les habitations privées et proposer un plan de sécurisation ;
- Evaluer, à la demande du citoyen, les mesures spécifiques qu'il a prises.

Tâches accomplies durant l'année 2022

En raison de la pandémie du Covid 19, les visites et les séances d'informations n'ont pu être réalisées durant une partie de l'année. Cependant nous sommes restés actif, de manière électronique et avons notamment :

- sensibiliser les étudiants de plusieurs écoles en collaboration avec ces dernières ;
- pris part aux réunions de pilotage « CPI » au SPF Intérieur ;
- sensibilisé les citoyens à l'aide des réseaux sociaux.

4.10 Département « Préviation, Anticipation et Uniformisation »

4.10.1 Introduction

L'année 2021 a vu la création d'un nouveau département, dénommé Département P.A.U., pour Préviation, Anticipation et Uniformisation. Ce petit département n'emploie toujours à l'heure actuelle que son directeur, le Capitaine Bertrand Lorent.

4.10.2 Missions

Le département P.A.U. est actif sur trois volets :

- Préviation : analyse des données et statistiques inhérentes au fonctionnement de la Zone de secours ;
- Anticipation : appui aux autres départements dans la préparation aux changements, nouveautés, nouvelles législations, etc. ;
- Uniformisation : standardisation des procédures, du matériel, des documents.

4.10.3 Tâches accomplies

Le département P.A.U. a notamment, au cours de l'année 2022, repris en main la gestion des Retours d'Expérience (RETEX) et assure désormais leur bon suivi.

À la suite de l'acquisition en 2021 d'un drone à vocation opérationnelle, un travail de définition d'un nouveau profil de fonction « pilote de drone » ainsi que la mise en place logistique du matériel ont été effectués. Du matériel supplémentaire a en outre été acheté pour compléter cette nouvelle cellule opérationnelle.

En matière d'uniformisation, le travail initié en 2021 de standardisation des Véhicules de Commandement a été terminé. Un nouvel outil opérationnel, la valise de commandement, a en outre été réalisé et déployé. Un développement informatique conséquent a été initié dans l'objectif d'un rapport de garde unifié et informatisé. Ce nouvel outil, qui devrait entrer en service dans le courant de l'année 2023, permettra une meilleure communication entre les équipes de garde, les responsables de poste, les officiers responsables de compagnie et les directeurs de départements.

Concernant le volet « Anticipation », une procédure reprenant la conduite à tenir en cas d'intervention en présence de citoyens agressifs a été rédigée et testée lors de la Saint-Sylvestre. Des avancées ont également été faites en termes de matériel et de procédures dans le cadre des incendies de véhicules électriques. Finalement, le Département P.A.U a été actif dans la définition et les premières étapes de l'implémentation du nouveau logiciel de gestion des ressources humaines, qui représente un changement majeur après de nombreuses années de travail avec la solution logicielle *AbiFire*.

4.11 Cellule « Communication »

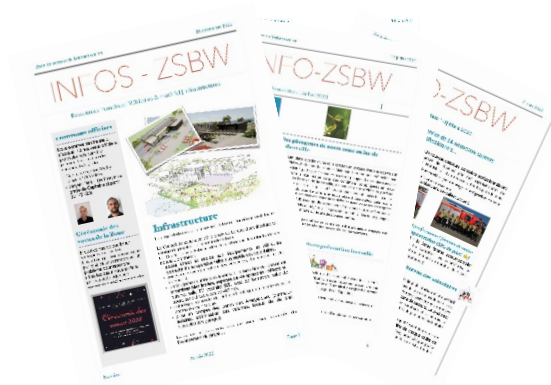
Les objectifs de la cellule communication de la Zone sont :

- de mettre en place une communication objective vers l'ensemble du personnel ainsi qu'auprès du grand public ;
- d'assurer un feed-back des informations et des attentes du personnel de manière transversale.

Dans la continuité des années précédentes, la Zone de secours a adopté plusieurs outils afin de favoriser la communication interne et externe.

Les newsletters

Affichées aux valves de la Zone ainsi que sur le site Intranet, les newsletters sont publiées plusieurs fois par an. On y retrouve la présentation des nouveaux membres du personnel (tant administratif qu'opérationnel), des informations quant à l'organisation d'évènements internes ou externes ou même plus généraux, les nouveaux programmes mis en fonction, etc.

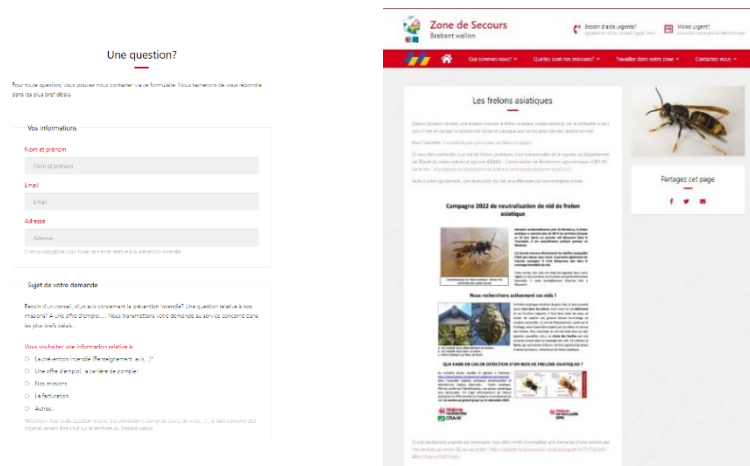


Le site Internet

Le site Internet de la Zone de secours est accessible via l'adresse <https://brabant-wallon.secourspompiers.be/>.

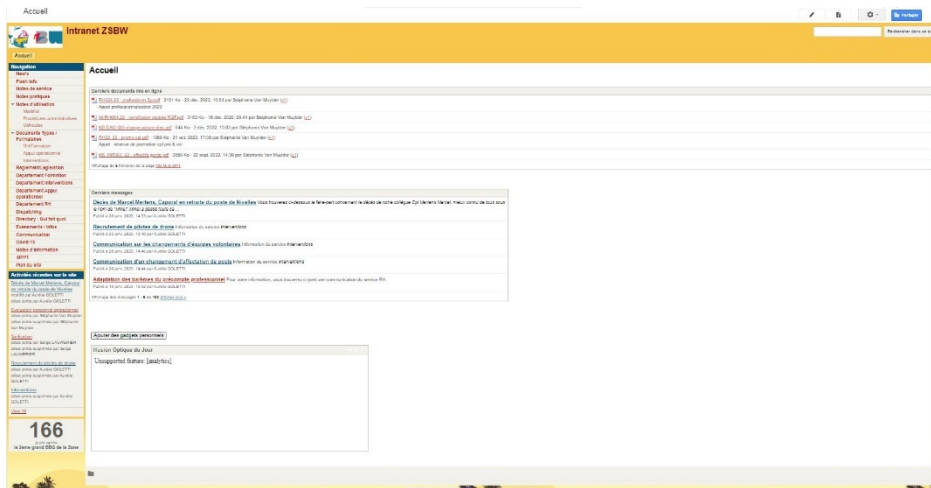
On peut y trouver :

- une présentation générale de la Zone du Brabant wallon, du Collège et Conseil de Zone ;
- les différentes missions ainsi que leurs tarifications ;
- des indications sur les démarches pour devenir pompier ;
- un formulaire de contact.



Le site Intranet

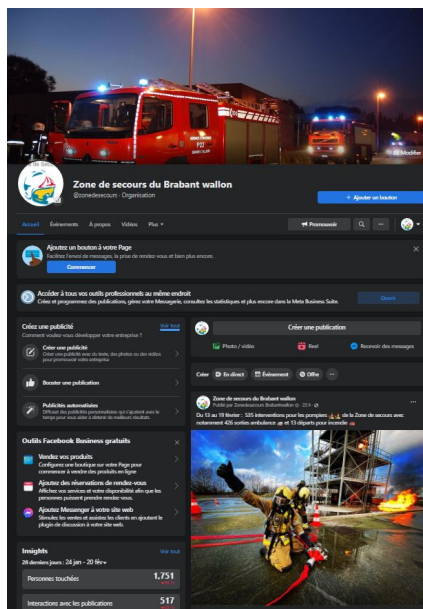
L'Intranet est utilisé par l'ensemble du personnel de la Zone de secours. Il permet de centraliser les notes de service, les notes d'informations, les règlements et diverses actualités. Il s'agit d'un outil de communication complémentaire aux adresses mails (procurées à chaque membre du personnel, où transitent les éléments centralisés de l'Intranet).



La page Facebook

La Zone de secours possède sa propre page Facebook. On peut y retrouver les statistiques hebdomadaires des interventions, des conseils et informations via le partage de publications de l'asbl *Secunews*, des posts informatifs sur divers sujets, des reportages en lien avec les soldats du feu, etc.

Un contact avec la population est également proposé via la messagerie Messenger de la page Facebook.



Les événements de la Zone de secours

Des événements sont régulièrement organisés au sein de notre Zone de secours tels que la cérémonie des vœux (avec les prestations de serment du nouveau personnel opérationnel), le barbecue annuel, la fête de Noël, des teams building, etc. Ces rassemblements sont cependant moins fréquents depuis la pandémie Covid-19 mais reprennent progressivement.



Le catalogue des moyens opérationnels

Rédigé sur base de l'inventaire effectué en 2022, le Zone de secours a publié son catalogue des moyens opérationnels. Il a pour objectif de fournir une vision des moyens opérationnels en fonction du matériel par véhicule ainsi que la liste de matériels par type d'intervention. Ce catalogue a été distribué, entre autres, aux responsables de départements, aux 27 communes du Brabant wallon, aux 13 autres zones de secours francophones et à 2 zones néerlandophones limitrophes à notre Zone de secours, ainsi qu'aux zones de Police francophones.



SECOURS LOURD			
Missions			
Interventions techniques et de sauvetages de grandes ampleurs. Assistance pour la désincarcération routière.			
Équipements communs			
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Matériel de désincarcération ➢ Matériel de levage et de traction (élingues, sangles et poulies) ➢ Matériel de tronçonnage ➢ Matériel de protection contre les risques électriques ➢ Matériel d'éclairage ➢ Outillage divers (ex : visseuses, disquesuses, boîte à outils, marteau perforateur, marteau, burineur, scie égoïne) ➢ Echelle de sauvetage à coulisse 			
Inventaire et caractéristiques			
	Poste	Braine l'Alleud	Wavre
Secours lourd		S23	S63
Cossins de levage 5/7 t		v	v
Décodeur plasma			v
Oxygène		v	
Groupe électrogène		8 kVA	20 kVA
Matériel de colmatage			v
Powerstere		v	v
Trouil		7 t	3,2 t
Tirfor		1,6 t & 3,2 t	3,2 t
Virles de 50 t			v

Plan de communication interne pour 2023 (à partir de septembre)

- Communication interne bimensuelle (newsletter) ;
- Valorisation de la Zone de secours et de son personnel ;
 - Micro-capsules de valorisation de la Zone de secours :
 - vision et valeurs,
 - présentation des postes (bâtiments, véhicules, chefs de poste, fonctions complémentaires – mécanicien, magasinier, etc.),
 - présentation des spécialités (Grimp, NRBC, Plongeurs, Dispatching, Sauvetage déblaiement – séances d'exercices, explications techniques, organisation des équipes),
 - présentation des départements, administration et cellules zonales (missions et objectifs, participants et organisation).
 - Dossier « rédaction » :
 - parties prenantes (Province du Brabant wallon, Gouverneur, Police locale et fédérale, hôpitaux),
 - vulgarisation des textes et règlements (arrêtés royaux, notes de services, etc.),
 - procédures administratives,
 - sécurité au travail.

Plan de communication externe pour 2023

- Mai 2023 : campagne d'informations « presse et médias zonaux » au dossier relatif aux risques en été (feu de broussailles, barbecue, noyade, guêpes et frelons asiatiques).
- Juillet 2023 : dossier d'information « presse et médias zonaux » sur les statistiques d'intervention pour le 1^{er} semestre 2023.
- Août 2023 : mise en place d'une nouvelle cellule de communication, resituant les moyens à mettre en œuvre.
- A partir de septembre 2023 : communication externe mensuelle via les médias zonaux (valorisation de la Zone de secours et de son personnel, le métier de pompier, conseils de sécurité thématique).

4.12 Facturation

4.12.1 Aide Médicale Urgente

Les missions effectuées entre janvier et novembre 2022 ont été facturées sur l'année 2022 et le mois de décembre sera facturé au mois de janvier 2023. Cela représente 12 mois de facturation. La procédure de récupération est toujours en cours actuellement.

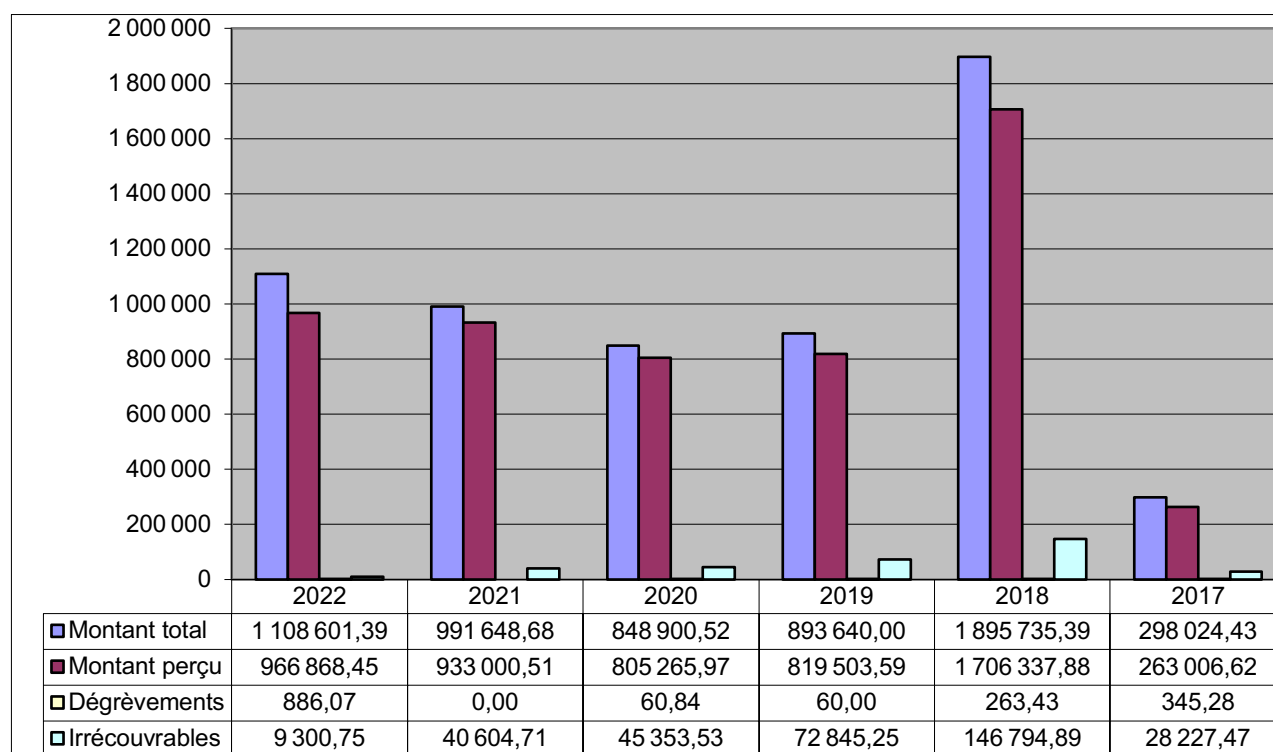
- Nombre de factures envoyées : 19 554 factures dont 15 542 perçues ;
- Allocation budgétaire : 960.000 € - crédit article 352/161-01 ;
- Montant total facturé (droit constaté) : 1.214.498,94 € ;
- Montant total perçu : 965.347,07 € ;
- Solde à percevoir : 249.151,87 € ;
- Taux de recouvrement : 80 %.

En moyenne, le droit constaté s'élève à 101.208,24 € par mois pour un envoi moyen de 1629 factures. Le montant de chaque facture s'élevait, en 2022, à 62,11€. Ce montant est majoré de 10€ lors de la mise en demeure.

Les récupérations se poursuivent via la mise en demeure et la contrainte.

Les années antérieures sont toujours en cours de récupération, via la contrainte, par l'Etude Jaumotte.

Montant des facturiers par exercice



4.12.2 Interventions payantes

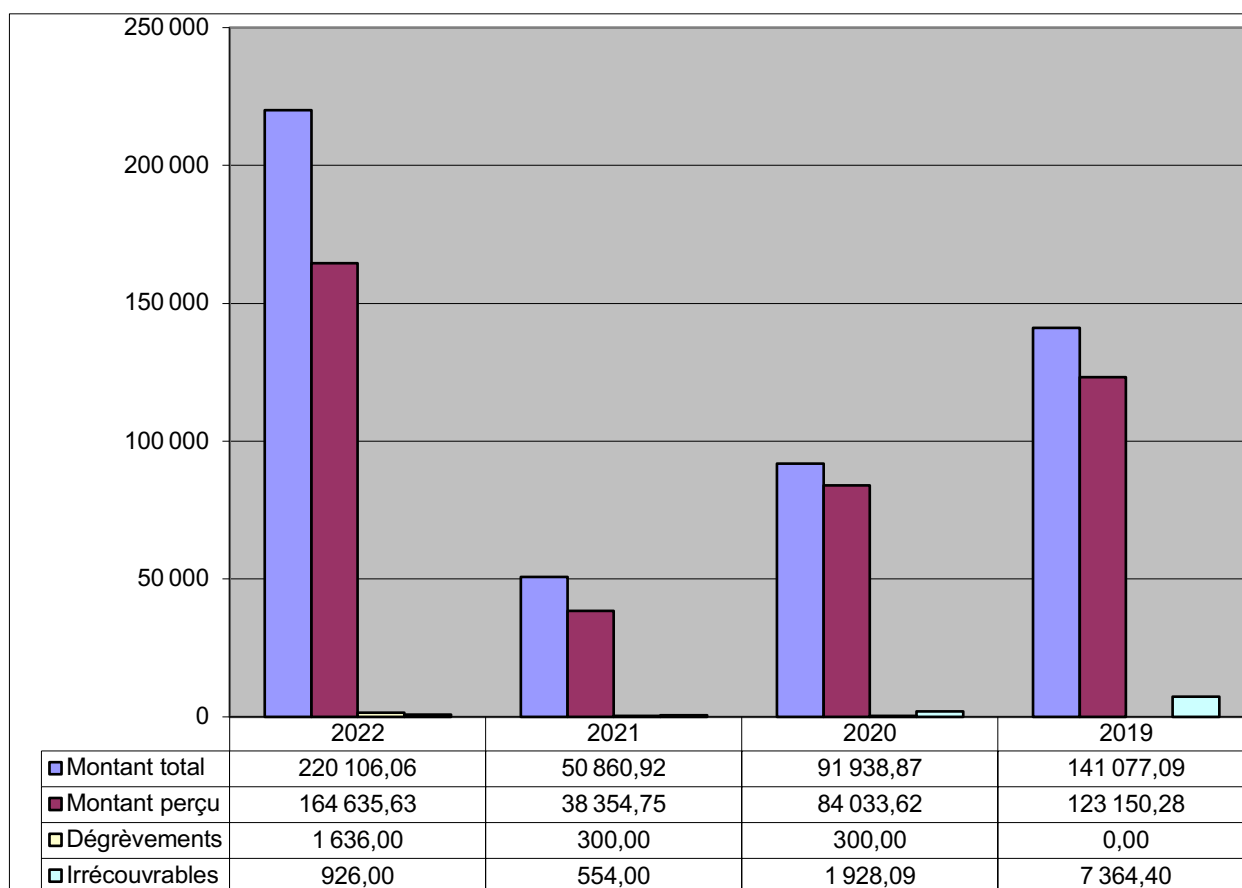
Les missions effectuées entre janvier et novembre 2022 ont été facturées sur 2022 et le mois de décembre sera facturé au mois de janvier 2023. Le service facturation de la Zone a également envoyé environ 60 factures de 2021 qui n'avaient pas encore été envoyées aux redevables par le service précédent. Cela représente 11 mois de facturation. La procédure de récupération est toujours en cours actuellement.

- Nombre de factures envoyées : 1262 factures dont environ 946 perçues ;
- Allocation budgétaire : 850.000 € - crédit article 351/161-01 ;
- Montant total facturé (droit constaté) : 220.106,06 € ;
- Montant total perçu : 164.635,63 € ;
- Solde à percevoir : 55.470,43 € ;
- Taux de recouvrement : 75 %.

Les récupérations se poursuivent via le rappel, la mise en demeure et la contrainte.

Les années antérieures sont toujours en cours de récupération, via la contrainte, par l'Etude Jaumotte.

Montant des facturiers par exercice



4.12.3 Prévention incendie

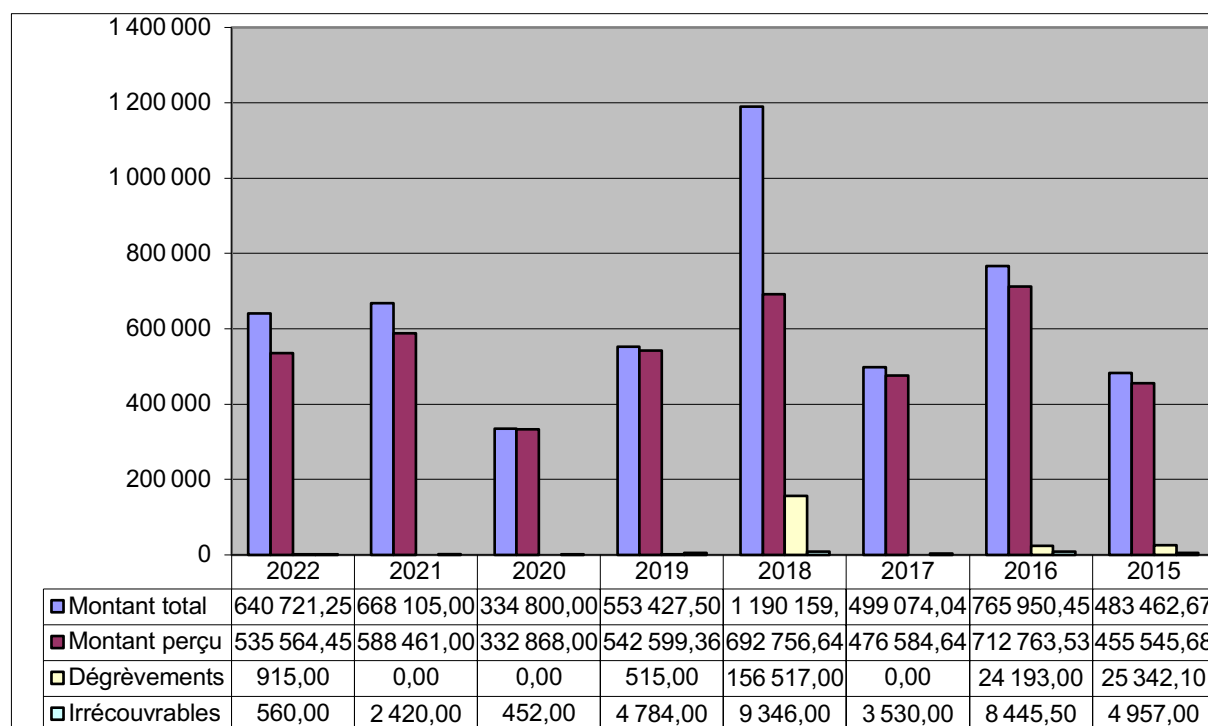
Les missions effectuées entre janvier et novembre 2022 ont été facturées sur 2022 et le mois de décembre sera facturé au mois de janvier 2023. Le service facturation de la Zone a également envoyé environ 200 factures de 2021 qui n'avaient pas encore été envoyées aux redevables par le service précédent. Cela représente 11 mois de facturation. La procédure de récupération est toujours en cours actuellement.

- Allocation budgétaire : 850.000 € - crédit article 351/161-01 ;
- Montant total facturé (droit constaté) : 640.721,25 € ;
- Montant total perçu : 535.564,45 € ;
- Solde à percevoir : 105156.80 € ;
- Taux de recouvrement : 83 %.

Les récupérations se poursuivent via le rappel, la mise en demeure et la contrainte.

Les années antérieures sont toujours en cours de récupération, via la contrainte, par l'Etude Jaumotte.

Montant des facturiers par exercice



4.13 Analyse Financière

Libellé Complet	Crédits 2018 (Mb2/2018)	Crédits 2019 Ajustés	Crédits 2020 Ajustés	Crédits 2021 Ajustés	Crédits 2022
000/951-01/2016 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	- €	- €	- €	- €	- €
000/951-01/2017 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	2 707 786,42 €	- €	- €	- €	- €
000/951-01/2018 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	- €	3 267 260,42 €	- €	- €	- €
000/951-01/2019 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	- €	- €	3 492 735,87 €	- €	- €
000/951-01/2020 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	- €	- €	- €	7 750 918,17 €	- €
Total Ex Antérieurs (066)	2 707 786,42 €	3 267 260,42 €	3 492 735,87 €	7 750 918,17 €	- €
351/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDUMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
351/161-01 PRESTATIONS GÉNÉRALES - PRÉVENTIONS INCENDIE & INTERVENTIONS	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
351/161-06 RÉCUPÉRATION FRAIS DE PROCÉDURE	2 440,00 €	2 440,00 €	2 440,00 €	2 440,00 €	2 440,00 €
351/161-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS (PARTICIP.PERS.CHEQUES REPAS)	16 650,00 €	16 650,00 €	16 650,00 €	16 650,00 €	16 650,00 €
351/16101-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS	3 069,00 €	3 069,00 €	3 069,00 €	3 069,00 €	3 069,00 €
35101/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDUMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
352/161-01 RECETTES DU SERVICE 100	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €
352/161-06 RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE POURSUITE ET DE PROCÉDURES	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €
Total Prestations (060)	2 052 159,00 €	2 052 159,00 €	1 852 159,00 €	1 852 159,00 €	1 852 159,00 €
351/380-01 INDEMNITES SINISTRES PEU IMPORTANTS PAR CIE ASSURANCE	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
351/465-06 CONTRIB.L'AS DANS CHARGE DE TRAITEMENT DU PERSONNEL DETACHE	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €
351/46501-48 DOTATION FÉDÉRALE DE BASE	1 125 972,90 €	1 125 972,90 €	1 125 972,90 €	1 311 090,30 €	1 311 090,30 €
351/46502-48 DOTATION FÉDÉRALE FONCTION OPÉRATIONNELLE	3 163 238,49 €	3 163 238,49 €	3 195 684,40 €	3 721 069,17 €	3 721 069,17 €
351/46503-48 DOTATION FÉDÉRALE POUR LES FINS DE CARRIÈRES	453 395,24 €	453 395,24 €	453 395,25 €	527 935,45 €	527 935,45 €
351/46504-48 DOTATION FÉDÉRALE LIÉE AU STATUT	453 798,70 €	453 548,18 €	453 401,23 €	530 062,53 €	530 062,53 €
351/46505-48 DOTATION FÉDÉRALE ALLOCATION COMMANDANT DE ZONE	17 920,46 €	18 279,20 €	18 644,39 €	18 644,39 €	18 644,39 €
351/485-48 DOTATIONS DES COMMUNES	16 080 946,06 €	17 619 235,16 €	15 301 400,27 €	15 134 364,16 €	11 272 459,10 €
351/48528-48 DOTATION PROVINCE DU BRABANT WALLON	- €	- €	3 339 438,47 €	6 241 206,55 €	7 918 476,40 €
352/465-48 SUBVENTION S.P.F. SANTÉ PUBLIQUE POUR AMBULANCES	834 000,00 €	1 929 322,00 €	1 929 322,00 €	2 006 550,91 €	2 006 550,91 €
Total Transferts (061)	22 227 271,85 €	24 860 991,17 €	25 915 258,91 €	29 588 923,46 €	28 194 692,68 €
351/264-01 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES COURANTS CHEZ BELFIUS	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
351/264-02 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES PLAC.A TERME CHEZ BELFIUS	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
Total Dette (062)	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
060/994-01 PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVES ORDINAIRES	1 793 000,00 €	- €	2 000 000,00 €	- €	605 955,50 €
Total Prélèvement (068)	1 793 000,00 €	- €	2 000 000,00 €	- €	605 955,50 €
Total général	28 782 617,27 €	30 182 810,59 €	33 262 553,78 €	39 192 000,63 €	29 864 802,75 €

En ce qui concerne les recettes de la Zone de secours, les recettes de dotation provenant du Fédéral ont augmenté de 861.703,67 € par an (annonce faite en juillet 2021). De même, les dotations provinciales décrétées par la Région wallonne font maintenant l'objet d'une trajectoire budgétaire :

Année	Montant dotation selon RW	Inscrit au Budget ZSBW
2020	3 339 438,47 €	3 339 438,47 €
2021	6 241 206,55 €	6 241 206,55 €
2022	8 309 612,78 €	8 524 431,90 €
2023	10 527 962,43 €	10 874 369,37 €
2024	12 739 609,63 €	13 140 920,82 €

Pour l'année 2022, la dotation provinciale s'élève à 40% du déficit calculé soit 7 918 476,40€. Il est à noter que la différence par rapport au montant repris dans la circulaire pour 2022 (8 524 431,90 €) est compensé par un prélèvement de 605.955,50 € sur le fonds de réserve ordinaire.

Les autres recettes ne font pas l'objet de modification et par conséquent les dotations communales ont tendance à diminuer par rapport aux années précédentes malgré les recrutements de pompiers professionnels planifiés en 2022.

Évolution des dotations communales depuis 2017

Libellé Complet	Crédits 2017 (Mb2/2017)	Crédits 2018 (Mb2/2018)	Crédits 2019 Ajustés	Crédits 2020 Ajustés	Crédits 2021 Ajustés	Crédits 2022
351/48501-48 DOTATION COMMUNE DE BEAUVECHAIN	300 332,41 €	300 269,15 €	330 258,93 €	292 422,19 €	277 546,92 €	199 870,82 €
351/48502-48 DOTATION COMMUNE DE BRAINE-L'ALLEUD	1 345 598,77 €	1 338 219,39 €	1 460 892,52 €	1 247 239,80 €	1 294 835,74 €	1 063 749,71 €
351/48503-48 DOTATION COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU	434 895,30 €	434 063,73 €	477 732,26 €	419 451,29 €	406 321,56 €	292 770,87 €
351/48504-48 DOTATION COMMUNE DE CHASTRE	317 819,61 €	318 545,12 €	347 162,57 €	307 243,90 €	296 025,64 €	214 762,41 €
351/48505-48 DOTATION COMMUNE DE CHAUMONT-GISTOUX	494 518,12 €	493 493,11 €	536 419,72 €	467 564,81 €	448 019,19 €	323 279,85 €
351/48506-48 DOTATION COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE	439 446,33 €	436 576,22 €	480 144,56 €	427 553,86 €	407 892,53 €	294 627,85 €
351/48507-48 DOTATION COMMUNE DE GENAPPE	646 879,19 €	645 243,47 €	702 048,95 €	614 593,01 €	599 366,55 €	434 525,89 €
351/48508-48 DOTATION COMMUNE DE GREZ-DOICEAU	553 286,39 €	556 863,59 €	611 282,07 €	544 896,92 €	534 384,70 €	388 716,78 €
351/48509-48 DOTATION COMMUNE DE HELECINE	143 180,38 €	142 997,46 €	159 082,20 €	143 226,04 €	140 362,66 €	101 401,93 €
351/48510-48 DOTATION COMMUNE DE INCOURT	226 038,81 €	225 955,70 €	246 376,29 €	221 648,05 €	212 703,91 €	153 467,19 €
351/48511-48 DOTATION COMMUNE DE ITTRE	286 809,52 €	286 565,97 €	313 938,69 €	267 342,90 €	267 994,93 €	195 172,58 €
351/48512-48 DOTATION COMMUNE DE JODOIGNE	469 528,98 €	470 564,70 €	525 337,01 €	517 157,90 €	470 108,58 €	395 831,82 €
351/48513-48 DOTATION COMMUNE DE LA HULPE	311 505,14 €	307 929,27 €	334 748,74 €	281 975,37 €	286 687,90 €	206 857,77 €
351/48514-48 DOTATION COMMUNE DE LASNE	597 468,86 €	597 867,12 €	650 982,53 €	546 793,55 €	549 185,53 €	396 701,44 €
351/48515-48 DOTATION COMMUNE DE MONT-SAINT-GUIBERT	311 334,60 €	312 857,85 €	345 824,50 €	309 236,62 €	304 196,09 €	220 743,20 €
351/48516-48 DOTATION COMMUNE DE NIVELLES	1 184 989,52 €	1 192 904,50 €	1 304 375,55 €	1 102 443,98 €	1 112 731,16 €	807 131,12 €
351/48517-48 DOTATION COMMUNE DE ORP-JAUCHE	370 147,03 €	372 945,37 €	404 953,27 €	361 601,47 €	345 939,87 €	250 198,66 €
351/48518-48 DOTATION COMMUNE DE OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE	1 334 461,74 €	1 324 705,54 €	1 435 368,92 €	1 242 739,26 €	1 206 470,07 €	866 244,54 €
351/48519-48 DOTATION COMMUNE DE PERWEZ	387 787,77 €	389 860,13 €	424 857,78 €	371 944,15 €	364 441,40 €	262 661,31 €
351/48520-48 DOTATION COMMUNE DE RAMILLIES	266 026,96 €	266 023,28 €	292 374,86 €	263 749,09 €	252 225,59 €	183 238,37 €
351/48521-48 DOTATION COMMUNE DE REBECQ	462 431,57 €	460 822,60 €	503 266,91 €	444 792,03 €	421 169,79 €	305 265,89 €
351/48522-48 DOTATION COMMUNE DE RIXENSART	935 510,30 €	933 571,51 €	1 024 397,19 €	883 504,72 €	872 624,84 €	632 801,95 €
351/48523-48 DOTATION COMMUNE DE TUBIZE	1 074 811,96 €	1 077 218,91 €	1 185 009,16 €	1 007 085,26 €	1 026 809,55 €	759 940,36 €
351/48524-48 DOTATION COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE	443 789,05 €	445 055,06 €	489 868,54 €	427 282,29 €	414 773,49 €	302 734,63 €
351/48525-48 DOTATION COMMUNE DE WALHAIN	295 789,56 €	298 484,51 €	327 723,52 €	288 576,00 €	283 463,06 €	207 031,15 €
351/48526-48 DOTATION COMMUNE DE WATERLOO	1 259 579,83 €	1 258 598,22 €	1 379 843,38 €	1 163 660,14 €	1 170 130,65 €	844 491,60 €
351/48527-48 DOTATION COMMUNE DE WAVRE	1 185 392,46 €	1 192 744,58 €	1 324 964,54 €	1 135 675,67 €	1 167 952,28 €	968 239,38 €

Dépenses ordinaires

Libellé Complet	Crédits 2017 (Mb)	Crédits 2018 (Mb)	Crédits 2019 Ajustés	Crédits 2020 Ajustés	Crédits 2021 Ajustés	Crédits 2022
351/111-01 TRAITEMENTS DU PERSONNEL ZONE DE SECOURS	12 076 021,00	13 210 365,00	14 278 125,00	15 185 265,00	15 699 907,00	15 336 859,60 €
351/11101-01 ALLOCATION DE MANDAT DU COMMANDANT DE LA ZONE	12 145,00	12 388,00	12 700,00	35 954,00	18 644,40	19 017,00 €
351/11102-01 INDEMNITE DU COMPTABLE SPECIAL	10 585,00	10 797,00	11 070,00	34 291,00	17 712,12	18 066,12 €
351/11103-01 TRAITEMENTS PERSONNEL ADMINISTRATIF	547 715,00	606 301,00	667 873,00	811 000,00	819 232,00	835 918,64 €
351/112-01 PECULES VACANCES PERSONNEL ZONE DE SECOURS	655 500,00	688 275,00	866 221,00	878 358,00	908 127,00	929 480,55 €
351/11203-48 AUTRES ALLOCATIONS ET INTERVENTIONS SOCIALES	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00 €
351/112-21 INDEMNITES DE DERNIERE MALADIE ET DE FUNERAILLES	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00 €
351/113-01 COT. PATR. ORPSS PERSONNEL ZONE DE SECOURS	1 398 438,00	1 546 912,00	1 701 105,00	1 809 182,00	1 870 497,00	1 872 592,01 €
351/11301-01 COT. PATR. ORPSS ALLOCATION DE MANDAT DU COMMANDANT DE LA ZONE	1 725,00	1 760,00	1 805,00	6 841,00	2 886,12	2 943,84 €
351/11302-01 COT. PATR. ORPSS INDEMNITE DU COMPTABLE SPECIAL	3 055,00	3 300,00	3 585,00	10 657,00	5 111,76	5 213,88 €
351/11303-01 COT. PATR. ORPSS PERSONNEL ADMINISTRATIF	153 760,00	170 556,00	194 579,00	238 278,00	238 677,00	234 728,24 €
351/113-21 COT. PATR. PENSION ZONE DE SECOURS	2 772 464,00	2 929 193,00	3 184 246,00	3 386 552,00	3 501 326,00	3 658 859,80 €
351/11303-21 COT. PATR. PENSION PERSONNEL ADMINISTRATIF	12 905,00	13 164,00	13 495,00	13 832,00	16 385,00	16 385,00 €
351/115-01 FRAIS DE DEPLACEMENT DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL	3 000,00	4 800,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00 €
351/115-41 CHEQUES-REPAS	75 500,00	75 500,00	70 000,00	70 000,00	60 000,00	60 000,00 €
351/117-01 PRIMES ASSUR. ACC. TRAV. ZONE DE SECOURS	220 000,00	220 000,00	290 792,00	302 675,00	313 999,00	320 000,00 €
351/118-01 SERVICE SOCIAL COLLECTIF	15 000,00	15 000,00	16 300,00	22 000,00	23 000,00	20 000,00 €
35101/111-08 INDEMNITES DE PRESTATIONS VOLONTAIRES	2 010 000,00	2 168 200,00	2 248 555,00	2 349 000,00	2 534 256,00	2 015 551,07 €
35101/112-48 RACHAT ASSURANCE GROUPE POMPIERS VOLONTAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	- €
35101/113-08 COT. PATR. ONSSAPL PRESTATIONS VOLONTAIRES	277 000,00	330 178,00	460 405,00	469 800,00	506 852,00	308 000,00 €
35101/117-01 PRIMES ASSUR. ACC. TRAV. VOLONTAIRES	22 000,00	22 000,00	26 760,00	30 000,00	35 987,00	35 987,00 €
Total Personnel (070)	20 275 813,00	22 037 689,00	24 059 616,00	25 665 685,00	26 584 599,40	25 701 602,75

Il est à noter que malgré l'augmentation du nombre de pompiers professionnels décidée par le Collège de Zone, 12 sapeurs-pompiers par an depuis 2020 et la précision progressive apportée lors de l'élaboration du budget, l'évolution des dépenses de personnel devient de plus en plus qualitative afin de limiter les « bonis » lors de la clôture des comptes annuels.

Une certaine marge est cependant conservée afin de pallier à d'éventuelles interventions de longue durée (inondation, accident ou incendie de grande ampleur) qui pourrait nécessiter de grandes quantités de prestations supplémentaires.

Libellé Complet	Crédits 2017 (Mb)	Crédits 2018 (Mb)	Crédits 2019 Ajusté	Crédits 2020 Ajusté	Crédits 2021 Ajusté	Crédits 2022
351/121-01 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
351/121-48 INDEMNITES DIVERSES	30 000,00	15 000,00	15 000,00	16 000,00	12 500,00	12 500,00
351/122-01 HONORAIRES ET INDEMNITES POUR EXPERTISE	50 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	25 000,00	45 000,00
351/122-03 HONORAIRES ET INDEMNITES POUR AVOCATS, MEDECINS ET PERSONNEL PARAMEDICAL	130 000,00	100 000,00	100 000,00	115 000,00	100 000,00	100 000,00
351/122-04 INDEMNITES PROFESSEUR DE SPORT	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
351/122-05 JETONS DU JURY D'EXAMEN	3 000,00	3 000,00	3 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
351/123-02 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 000,00	12 000,00	12 000,00	14 000,00	20 000,00	20 000,00
351/123-07 FRAIS DE CORRESPONDANCE	30 000,00	30 000,00	45 000,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
351/123-11 ABONNEMENTS DIVERS	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
351/123-12 MAT. ET MOB. DE BUREAU	15 000,00	15 000,00	15 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
351/123-13 FRAIS INFORMATIQUE	300 000,00	330 000,00	360 000,00	400 000,00	400 000,00	450 000,00
351/123-15 FRAIS DE PROCEDURE ET DE POURSUITES	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
351/123-16 FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
351/123-17 FRAIS FORMATION PERSONNEL	75 000,00	120 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
351/123-18 FRAIS ORGANISATIONS D'EXAMENS	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	1 500,00	1 500,00
351/123-19 DOCUMENTATION ABONNEMENTS	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
351/124-02 MATERIELS DIVERS INCENDIE ET AMBULANCE	175 000,00	175 000,00	175 000,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
351/124-05 VETEMENTS TRAVAIL, EQUIPEMENTS POUR PERSONNEL	500 000,00	465 000,00	465 000,00	465 000,00	465 000,00	465 000,00
351/124-06 PRESTATIONS DE TIERS MATERIEL INCENDIE	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	90 000,00	90 000,00
351/124-08 ASSURANCES DIVERSES	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	45 000,00	45 000,00
351/124-12 LOCATION. ENTRETIEN MATERIEL TECHNIQUE Y COMPRIS RADIO	130 000,00	130 000,00	155 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
351/124-48 AUTRES FRAIS TECHNIQUES	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
351/125-02 ACHAT DE FOURNITURES POUR BATIMENTS	40 000,00	40 000,00	40 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
351/125-03 FOURN. COMBUSTIBLES CHAUFFAGE	40 000,00	40 000,00	40 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
351/125-06 PREST. TIERS POUR BATIMENTS	165 000,00	165 000,00	165 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
351/125-08 ASSURANCES DES IMMEUBLES	7 500,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
351/125-10 IMPÔTS, TAXES ET REDEVANCES DIVERSES SUR BIENS IMMOBILIERS	0,00	25 000,00	25 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
351/125-12 FOURNITURES D'ELECTRICITE	135 000,00	135 000,00	135 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
351/125-13 FOURNITURES DE GAZ	75 000,00	80 000,00	80 000,00	85 000,00	80 000,00	80 000,00
351/125-15 FOURNITURES D'EAU POUR LES BATIMENTS	32 000,00	32 000,00	32 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
351/126-01 LOYERS ET CHARGES LOCATIVES LOCAUX ADMIN	165 000,00	50 000,00	37 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
351/127-02 FOURNITURES POUR VEHICULES	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
351/127-03 HUILES ET CARBURANTS	190 000,00	200 000,00	250 000,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
351/127-06 PRESTATIONS TIERS POUR VEHICULES	262 000,00	262 000,00	287 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
351/127-08 ASSURANCES DE VEHICULES	300 000,00	300 000,00	200 000,00	250 000,00	225 000,00	225 000,00
351/127-10 IMPOTS ET TAXES VEHICULES	31 000,00	31 000,00	20 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
351/128-10 PRECOMPTE MOBILIER	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Total Fonctionnement (071)	3 330 200,00	3 257 700,00	3 258 700,00	3 506 200,00	3 367 700,00	3 457 700,00

Dépenses extraordinaires

Libellé Complet	Crédits 2021	Mb 1/2021	Crédits 2021 Ajusté	Crédits 2022
000/992-51/2016 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00		0,00	0,00
000/992-51/2018 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00		0,00	0,00
000/992-51/2019 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00		0,00	0,00
351/743-53/2020 ACHATS DE CAMIONS	0,00	742 622,98	742 622,98	0,00
Total Ex. Antérieurs (096)	0,00	742 622,98	742 622,98	0,00
351/723-60 AMÉNAGEMENTS EN COURS D'EXÉCUTION SUR BÂTIMENTS	339 000,00	100 000,00	439 000,00	170 000,00
351/724-53 EQUIPEMENT ET MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION	50 000,00		50 000,00	8 000,00
351/733-51 PLANS D'AMENAGEMENT, D'URBANISME ET AUTRES ETUDES POUR NOUVEAUX BATIMENT	300 000,00	-100 000,00	200 000,00	500 000,00
351/741-98 ACHATS DE MOBILIER DIVERS	20 000,00		20 000,00	20 000,00
351/742-53 ACHATS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	51 000,00		51 000,00	30 000,00
351/742-98 ACHATS DE MATERIEL DE BUREAU DIVERS				0,00
351/743-52 ACHATS D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES	205 000,00		205 000,00	445 000,00
351/743-53 ACHATS DE CAMIONS				0,00
351/744-51 ACHATS DE MACHINES ET DE MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT ET D'EXPLOITATION	441 000,00		441 000,00	429 600,00
351/745-51 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DU MATÉRIEL DE TRANSPORT ET D'EXPLOITATION EN GÉNÉRAL	20 000,00		20 000,00	20 000,00
351/745-52 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES AUTOS ET CAMIONNETTES	20 000,00		20 000,00	20 000,00
351/745-53 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES CAMIONS	30 000,00		30 000,00	50 000,00
Total Investissement (091)	1 476 000,00	0,00	1 476 000,00	1 692 600,00
351/81201-51 LIBERATION DE PARTICIPATIONS DANS L'INTERCOMMUNALE IMIO	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dette (092)	0,00	0,00	0,00	0,00
060/955-51 PRÉLÈVEMENTS POUR LE FONDS DE RÉSERVE EXTRAORDINAIRE	0,00	132 573,11	132 573,11	0,00
Total Prélèvements (098)	0,00	132 573,11	132 573,11	0,00
Total général	1 476 000,00	875 196,09	2 351 196,09	1 692 600,00

